



Rapport d'enquête « cadre de vie et sécurité » 2017

Décembre 2017

Avant-propos

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » est produite chaque année depuis 2007 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) et depuis 2014, avec le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

L'objectif de l'enquête dite de « victimation » est de compter et de décrire les infractions (vols, actes de vandalisme, violences physiques et sexuelles notamment) dont sont victimes les ménages et les individus. L'enquête s'intéresse en outre aux opinions de l'ensemble de la population (victimes et non victimes) en matière de cadre de vie et de sécurité.

Les premiers résultats de l'enquête sont publiés chaque année par l'ONDRP dans son rapport annuel. Des études thématiques issues de l'enquête sont publiées régulièrement par l'Insee, l'ONDRP, le SSMSI et différents organismes de recherche.

L'objet du présent document est de présenter, de façon systématique, les réponses des ménages à toutes les questions qui leurs sont posées, dans chacun des domaines de la victimation couvert par l'enquête. Combien de victimes chaque année ? Que sait-on du déroulé des faits ? Et de leurs auteurs ? Dans quels espaces géographiques la victimation est-elle la plus importante ? Et dans quelles catégories sociales ?

Ce travail est donc complémentaire des autres exploitations de l'enquête Cadre de vie et sécurité. Il ne prétend pas épuiser les problématiques qu'une enquête aussi riche permet d'éclairer, mais plutôt de poser des cadres, de proposer des réponses de premier niveau, et peut-être de suggérer des approfondissements.

Il a été réalisé par Hélène Guedj, chargée d'études au SSMSI.

Table des matières

Les cambriolages et tentatives de cambriolage de résidences principales.....	9
Repères.....	10
Description des faits.....	12
Les recours.....	16
Profil des victimes.....	17
Cambriolages, tentatives de cambriolages et vols sans effraction visant d'autres biens que les résidences principales.....	20
Les vols sans effraction de résidences principales.....	21
Repères.....	22
Description des faits.....	23
Les recours.....	26
Profil des victimes.....	27
Les actes de vandalisme contre le logement.....	31
Repères.....	32
Description des faits.....	33
Les recours.....	34
Profil des victimes.....	35
Les vols et tentatives de vol de voiture.....	39
Repères.....	40
Description des faits.....	42
Les recours.....	44
Profil des victimes.....	45

Les vols et tentatives de vol de deux-roues motorisés	49
Repères.....	50
Description des faits.....	52
Recours.....	53
Profil des victimes.....	54
Les vols et tentatives de vol de vélos	59
Repères.....	60
Descriptions des faits.....	61
Recours.....	62
Profil des victimes.....	63
Les vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture	67
Repères.....	68
Description des faits.....	70
Les recours.....	72
Profil des victimes.....	73
Les actes de vandalisme contre la voiture	77
Repères.....	78
Description des faits.....	79
Les recours.....	81
Profil des victimes.....	82

Les escroqueries bancaires	85
Repères.....	86
Description des faits.....	87
Les recours.....	88
Profil des victimes.....	89
Les vols et tentatives de vol avec violences physiques ou menaces	91
Repères.....	92
Description des faits.....	93
Recours.....	98
Profil des victimes.....	99
Les vols et tentatives de vol sans violences ni menaces	101
Repères.....	102
Description des faits.....	103
Recours.....	107
Profil des victimes.....	108
Les violences physiques en dehors du ménage	111
Repères.....	112
Description des faits.....	113
Recours.....	117
Profil des victimes.....	118

Les menaces en dehors du ménage	121
Repères.....	122
Description des faits.....	123
Recours.....	127
Profil des victimes.....	128
Les injures en dehors du ménage	131
Repères.....	132
Description des faits.....	133
Recours.....	137
Profil des victimes.....	138
Les violences sexuelles en dehors du ménage	141
Repères.....	142
Description des faits.....	143
Recours.....	147
Profil des victimes.....	148
Atteintes à caractère sexuel en dehors du ménage hors agressions sexuelles.....	151
Les violences physiques et/ou sexuelles au sein du ménage	153
Repères.....	154
Description des faits.....	155
Démarches.....	158
Profil des victimes.....	159

Sentiment d'insécurité au domicile,dans le quartier ou le village.....	163
Repères.....	164
Profil des personnes se sentant en insécurité au domicile, dans le quartier ou le village.....	167

Les cambriolages et tentatives de cambriolage de résidences principales

Cambriolages et tentatives de cambriolages visant les résidences principales des ménages

	2008	2010	2012	2014	2016
Cambriolages					
Ménages victimes	168 000	212 000	255 000	255 000	233 000
En % de l'ensemble des ménages	0,6	0,8	0,9	0,9	0,8
Faits	184 000	218 000	276 000	280 000	243 000
Nombre moyen par ménage victime	1,1	1,0	1,1	1,1	1,0
Nombre pour 1 000 ménages	7	8	10	10	9
Tentatives de cambriolages					
Ménages victimes¹	181 000	229 000	256 000	292 000	237 000
En % de l'ensemble des ménages	0,7	0,8	0,9	1,0	0,8
Faits	203 000	238 000	284 000	322 000	264 000
Nombre pour 1 000 ménages	7	9	10	11	9
Ensemble des cambriolages et tentatives de cambriolages					
Ménages victimes	349 000	441 000	511 000	548 000	470 000
En % de l'ensemble des ménages	1,3	1,6	1,8	1,9	1,6
Faits	386 000	457 000	559 000	602 000	507 000
Nombre moyen par ménage victime	1,1	1,0	1,1	1,1	1,1
Nombre pour 1 000 ménages	14	17	20	21	18
Taux d'échec²	52 %	51 %	50 %	52 %	54 %

¹ On recense, une année donnée, les ménages victimes de tentative de cambriolage parmi les ménages n'ayant pas subi de cambriolage.

² Le « taux d'échec » correspond au nombre de tentatives rapporté au nombre total de cambriolages et tentatives de cambriolages.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2009, 2011, 2013, 2015 et 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : 233 000 ménages - soit 0,8 % de l'ensemble des ménages - déclarent avoir été victimes d'un cambriolage en 2016.

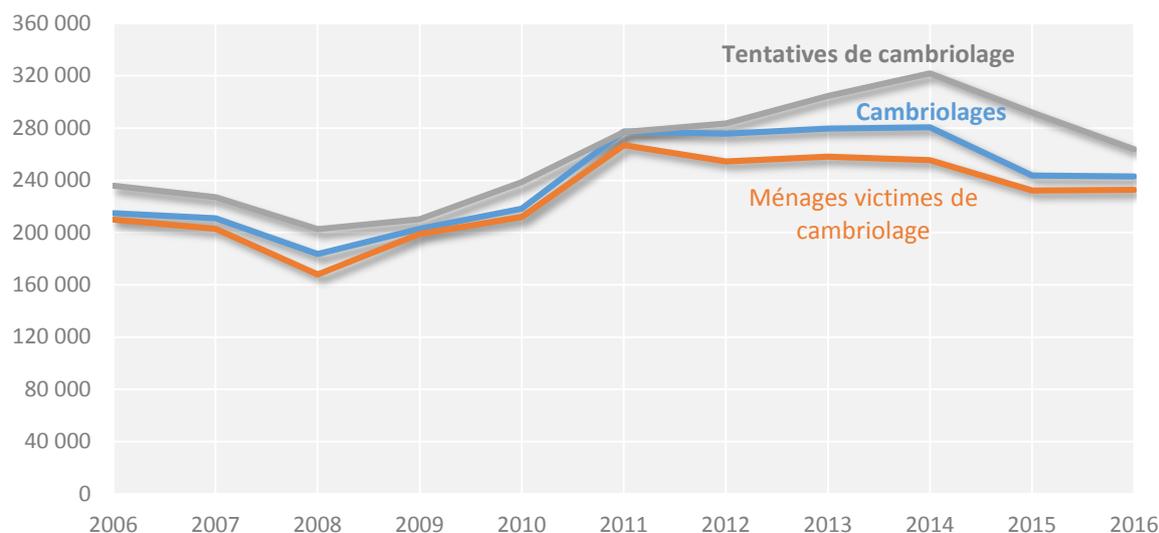
Note : dans ce tableau comme dans tout le chapitre les « cambriolages » désignent les effractions de résidences principales suivies de vol. Les tentatives de cambriolage désignent ainsi les effractions tentées ou réalisées non suivies de vol.

En 2016, 470 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un cambriolage¹ ou d'une tentative de cambriolage de leur résidence principale au cours de l'année, soit 1,6 % de l'ensemble des ménages. Parmi les ménages victimes, 233 000 (50 %) ont effectivement subi au moins un cambriolage réussi et 237 000 (50 %) uniquement une (ou plusieurs) tentative(s) de cambriolage. Ces chiffres sont en très léger recul par rapport à ce qui a été observé entre 2012 et 2014 mais restent néanmoins très supérieurs aux niveaux relevés entre 2006 et 2009 par l'enquête. De nombreux ménages – environ 30 000 en 2016 – subissent plusieurs faits de cambriolages ou de tentatives de cambriolages au cours d'une même année, ce qui explique l'écart entre le nombre de ménages victimes et le nombre de faits subis. Pour l'année 2016, on estime à près de 243 000 le nombre total de cambriolages de résidences principales – soit 9 cambriolages pour 1 000 ménages – et à 264 000 le nombre de tentatives – soit également 9 tentatives de cambriolages pour 1 000 ménages².

¹ Dans tout ce document, les « cambriolages » désignent les effractions réalisées suivies de vol, les « tentatives de cambriolage » désignent les effractions ou tentatives d'effraction non suivies de vol.

² Pour chaque victimisation, le nombre de faits total est estimé à partir du nombre de faits subis déclarés par chaque ménage victime (cf. « Note méthodologique »). En outre, s'agissant des cambriolages de résidences principales, l'enquête CVS permet de distinguer exactement les « cambriolages » (cf.1) des tentatives de cambriolage dans la limite de 2 faits subis dans l'année par ménage victime. Au-delà, une estimation est nécessaire pour compter séparément les cambriolages et les tentatives de cambriolage (cf. Note méthodologique).

Évolution du nombre annuel de cambriolages et tentatives de cambriolages



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, on estime à environ 243 000 le nombre de cambriolages et 264 000 le nombre de tentatives de cambriolage.

Entre 2006 et 2008, le nombre de cambriolages de résidences principales, comme celui des tentatives, ont d'abord baissé pour atteindre leur point le plus bas depuis le début de l'enquête en 2008 (184 000 et 203 000 respectivement). Ils ont ensuite conjointement fortement augmenté jusqu'en 2011. De 2011 à 2014, le nombre de cambriolages s'est fixé autour de 280 000 alors que le nombre de tentatives a poursuivi sa hausse pour atteindre un maximum à 322 000 en 2014. En 2015, pour la première fois depuis 2008, cambriolages et tentatives de cambriolage semblent marquer le pas.

Le questionnaire détaillé de l'enquête CVS permet pour chaque victimation de dresser le portrait des victimes et de décrire les caractéristiques des faits subis. Pour permettre une exploitation statistique des réponses à ces questions, **les échantillons de répondants des trois dernières années ont été regroupés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur ces trois années.**

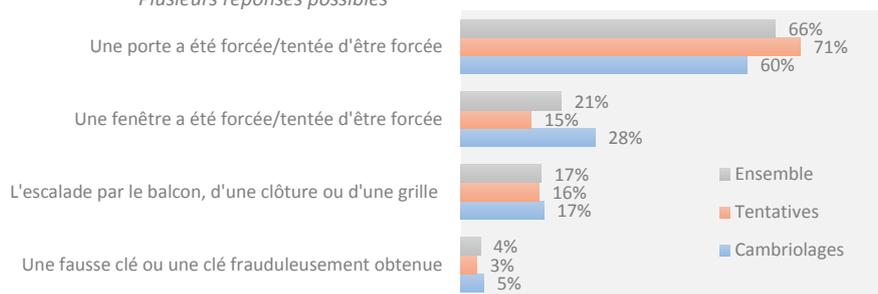
Description des faits

Un cambriolage est un vol par effraction : par définition, 100 % des auteurs de cambriolage ont pénétré par effraction dans le logement de leur victime (y compris dépendances ou terrain attenants ou non au logement). Dans le cas des tentatives de cambriolage – où, par définition, aucun vol n'est commis – on constate que seuls 15 % des auteurs sont parvenus à entrer dans le logement. Autrement dit, en moyenne entre 2014 et 2016, 85 % des tentatives de cambriolage ont donc échoué au stade de l'effraction.

Procédé d'effraction

« Quel procédé a été utilisé pour entrer ou tenter d'entrer ? »

Plusieurs réponses possibles



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

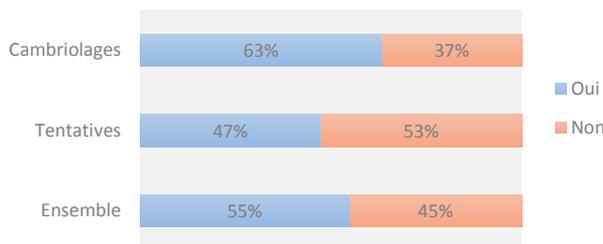
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 66 % des ménages victimes de cambriolage ou tentative de cambriolage déclarent qu'une porte a été (tentée d'être) forcée pour entrer.

En ce qui concerne le procédé d'effraction, les ménages victimes de cambriolages et tentatives de cambriolages rapportent 2 fois sur 3 qu'une porte a été forcée ou tentée d'être forcée pour entrer dans le logement, ce qui représente le procédé le plus fréquent, suivi par la fracture d'une fenêtre 1 fois sur 5, et par l'escalade – entrée par un balcon ou une clôture par exemple - 1 fois sur 6. Dans le cas des cambriolages réussis, les ménages victimes rapportent un peu plus fréquemment qu'une fenêtre a été forcée (28 % en moyenne entre 2014 et 2016).

Dégradations consécutives aux cambriolages ou tentatives de cambriolage

« Une porte, une fenêtre ou d'autres objets de votre logement ont-ils été détruits ou dégradés lors du cambriolage ? »



Montant moyen des dégradations pour les ménages qui en ont subi (en euros)



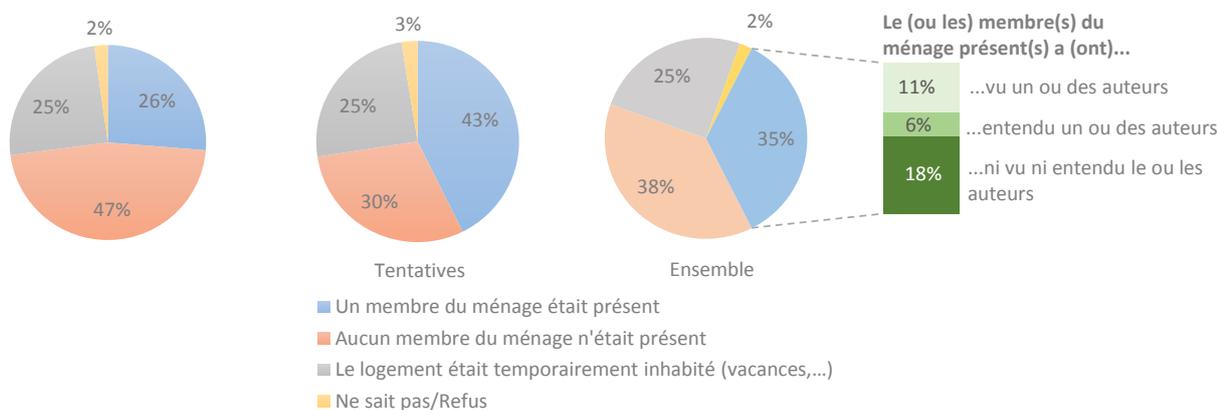
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 63 % des ménages victimes de cambriolages déclarent avoir subi des dégradations lors du cambriolage (porte, fenêtre ou autres objets détruits ou dégradés) pour un montant moyen de 1 000 €.

En moyenne entre 2014 et 2016, 63 % des ménages victimes de cambriolage déclarent avoir subi des dégradations dans leur logement liées au cambriolage (porte, fenêtre ou autres objets détruits ou dégradés du fait de l'effraction ou de la « fouille ») pour un montant moyen de 1 000 euros. Dans le cas des tentatives de cambriolage, on constate que les dégradations sont moins fréquentes (47 %) et en moyenne moins coûteuses (520 euros en moyenne entre 2014 et 2016), en lien sans doute avec la forte proportion d'effractions non abouties.

Occupation du logement et confrontation auteurs/victimes au moment des faits



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

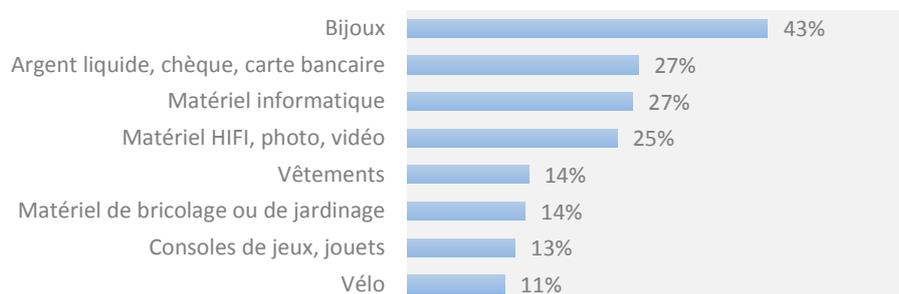
Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 35 % des ménages victimes de cambriolages ou tentatives de cambriolage déclarent qu'au moins un membre du ménage était présent dans le logement au moment des faits : 11 % déclarent avoir vu un ou des auteurs, 6 % avoir entendu un ou des auteurs et 18 % n'ont ni vu ni entendu le ou les auteurs.

Dans la plupart des cas, les logements sont visités quand ils sont vides : soit qu'ils soient temporairement inhabités³ (1 cas sur 4, cambriolages et tentatives pris ensemble), soit qu'ils soient ordinairement occupés mais vides au moment des faits (environ 4 cas sur 10, cambriolages et tentatives pris ensemble). Cependant, dans 43 % des tentatives de cambriolage et 26 % des cambriolages, un membre du ménage était présent dans le logement au moment des faits. Cet écart important suggère qu'une part significative des tentatives de cambriolage n'ont pas abouti précisément parce que le logement était occupé au moment des faits. Sans distinguer cambriolages et tentatives, on peut ajouter que 11 % des ménages victimes déclarent avoir vu, et 6 % avoir entendu, un ou plusieurs des auteurs.

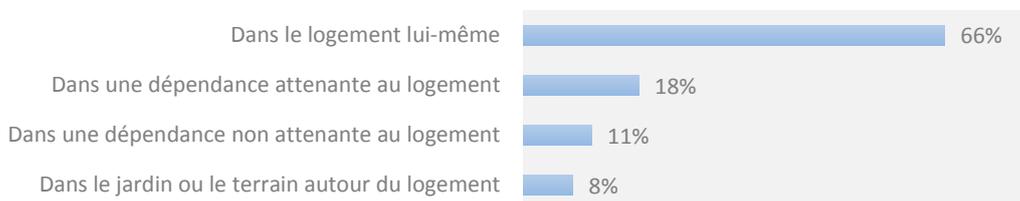
3 Période de vacances, absences occasionnelles de plusieurs jours.

Nature et emplacement des objets volés

« Que vous a-t-on volé ? » Plusieurs réponses possibles



« Où se trouvaient les objets volés ? » Plusieurs réponses possibles



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

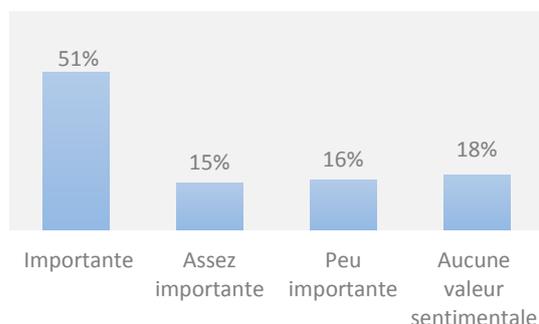
Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 43 % des ménages victimes de cambriolage déclarent un vol de bijoux. Par ailleurs, 66 % des ménages victimes de cambriolage rapportent que des objets ont été volés dans le logement lui-même.

Note : seuls les objets les plus fréquemment volés sont représentés, les fréquences inférieures à 10% sont exclues.

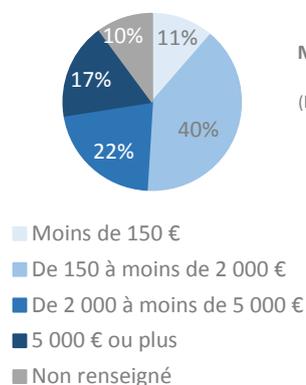
En moyenne entre 2014 et 2016, les objets les plus fréquemment volés sont : les bijoux (43 % des ménages victimes de cambriolage déclarent un vol de bijoux), de l'argent liquide, des chèques ou des cartes bancaires (27 %), du matériel informatique (27 %), du matériel HIFI, photo ou vidéo (25 %). Dans une moindre mesure, les victimes reportent souvent des vols de vêtements (14 % en moyenne entre 2014 et 2016), de matériel de bricolage ou de jardinage (14 %), de consoles de jeux et de jouets (13 %) ainsi que des vols de vélo (11 %). Sans surprise, des objets sont volés le plus souvent dans le logement lui-même (66 % des cas en moyenne entre 2014 et 2016), un peu moins souvent dans une dépendance – une cave, un garage, un cellier, ... - attenante au logement (18 %) et plus rarement dans une dépendance non attenante (11 %) ou dans le jardin ou terrain autour du logement (8 %).

Valeur sentimentale et monétaire du préjudice

« Comment estimez-vous la valeur sentimentale des objets volés ? »



« A combien estimez-vous la valeur des objets volés ? »



Montant moyen du préjudice
(hors "non renseigné")
3 600 €

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

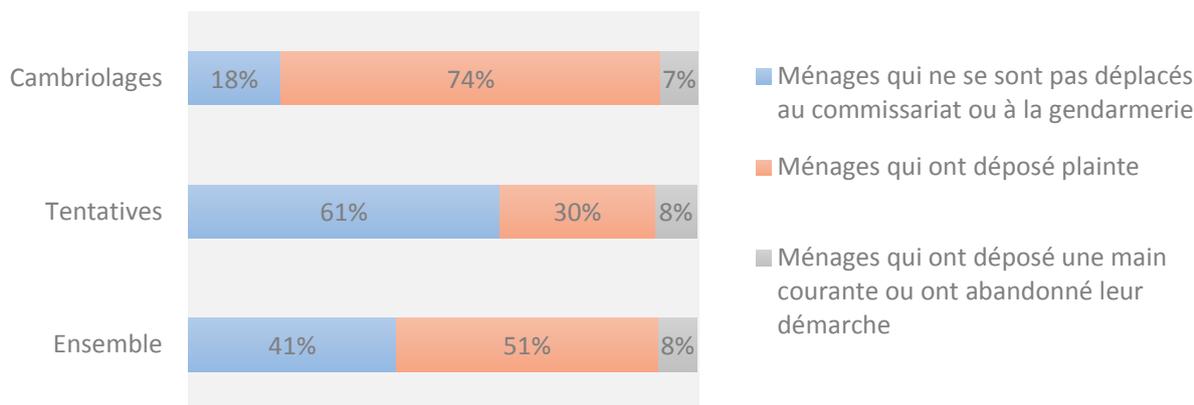
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 51 % des ménages victimes de cambriolage déclarent que les objets volés avaient une importante valeur sentimentale. Par ailleurs, 22 % des ménages victimes de cambriolage estiment que la valeur du préjudice est comprise entre 2 000 et 5 000 euros.

Interrogés sur le montant du préjudice subi lors de leur cambriolage, 40 % des ménages ont déclaré un montant compris entre 150 et 2 000 euros et 22 % entre 2 000 et 5 000 euros. Aux deux extrêmes, 11 % des ménages déclarent un préjudice inférieur à 150 euros et 17 % un préjudice supérieur à 5 000 euros. Enfin, 10 % des ménages victimes de cambriolage n'ont pas souhaité ou n'étaient pas en mesure de répondre à la question. En moyenne entre 2014 et 2016, le montant moyen du préjudice est, pour les ménages qui réussissent à l'évaluer, de 3 600 euros. Au-delà de la valeur monétaire, la valeur sentimentale des objets volés est souvent évoquée par les ménages victimes de cambriolage : 51 % la jugent même « importante » et 15 % « assez importante ». Seuls 18 % des ménages victimes déclarent que les objets volés n'avaient aucune valeur sentimentale. À la date de l'enquête - soit au plus 15 mois après les faits - seuls 6 % des ménages victimes de cambriolage déclarent avoir récupéré certains des objets volés.

Les recours

Déclaration à la police ou à la gendarmerie



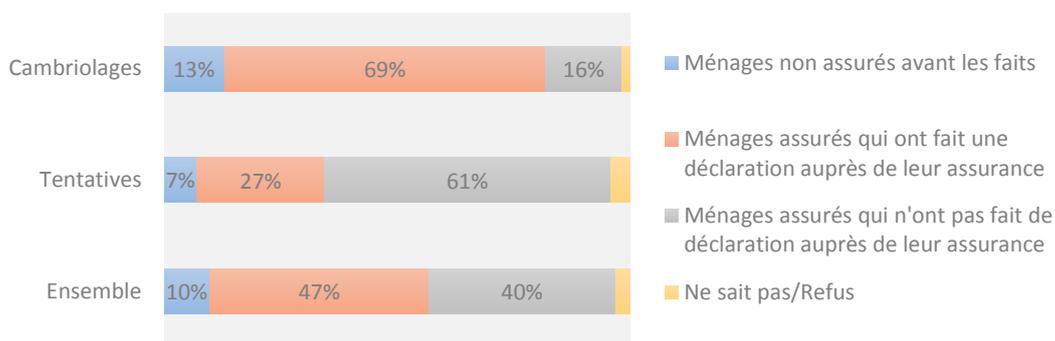
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, parmi les victimes de cambriolage, 18 % ne se sont pas déplacés au commissariat ou à la gendarmerie, 74 % ont déposé plainte et 7 % ont déposé une main courante ou ont abandonné leur démarche de dépôt de plainte sur place.

Le dépôt de plainte en commissariat ou à la gendarmerie est une étape obligatoire pour obtenir une indemnisation d'une assurance ; malgré cela, le dépôt de plainte est loin d'être systématique. Le signalement des faits auprès des services de police et de gendarmerie et le taux de plainte sont en effet très différents selon que le ménage a été victime d'un cambriolage ou bien d'une tentative. Dans le cas des tentatives de cambriolage, en moyenne entre 2014 et 2016, 61 % des ménages victimes n'ont tout simplement fait aucune déclaration à la police ou à la gendarmerie, 30 % se sont déplacés au commissariat et à la gendarmerie et ont formellement déposé plainte, enfin 8 % se sont déplacés et ont déposé une main courante ou bien ont renoncé sur place à faire une déclaration. Dans le cas des cambriolages, 74 % des ménages victimes ont formellement déposé plainte en moyenne entre 2014 et 2016.

Déclaration à l'assurance



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

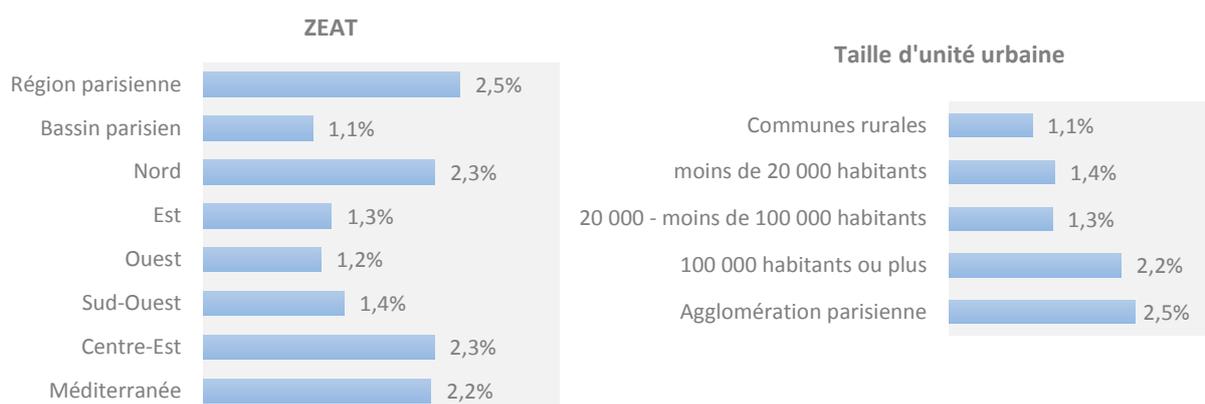
Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 13 % des victimes de cambriolage n'étaient pas assurés avant les faits, 69 % étaient assurés et ont fait une déclaration auprès de leur assurance, enfin 16 % étaient assurés mais n'ont pas fait de déclaration.

Une part non négligeable de ménages victimes de cambriolage ou tentative de cambriolage déclarent qu'ils n'étaient pas assurés contre ce risque avant les faits (1 sur 10 en moyenne entre 2014 et 2016, cambriolage et tentatives confondus). Ces cas mis à part, comme pour le signalement à la police ou à la gendarmerie, le recours à l'assurance est très dépendant de la nature précise des faits subis : ainsi, en moyenne 69 % des ménages victimes de cambriolage ont fait une déclaration de sinistre auprès de leur assurance contre seulement 27 % des ménages victimes de tentative de cambriolage.

Profil des victimes

En moyenne entre 2014 et 2016, 1,8 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage dans l'année précédant l'enquête. Ce taux de victimation moyen présente de fortes disparités selon plusieurs caractéristiques propres aux logements ou aux ménages eux-mêmes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de ménages victimes de cambriolage ou tentative de cambriolage selon les caractéristiques du lieu de résidence



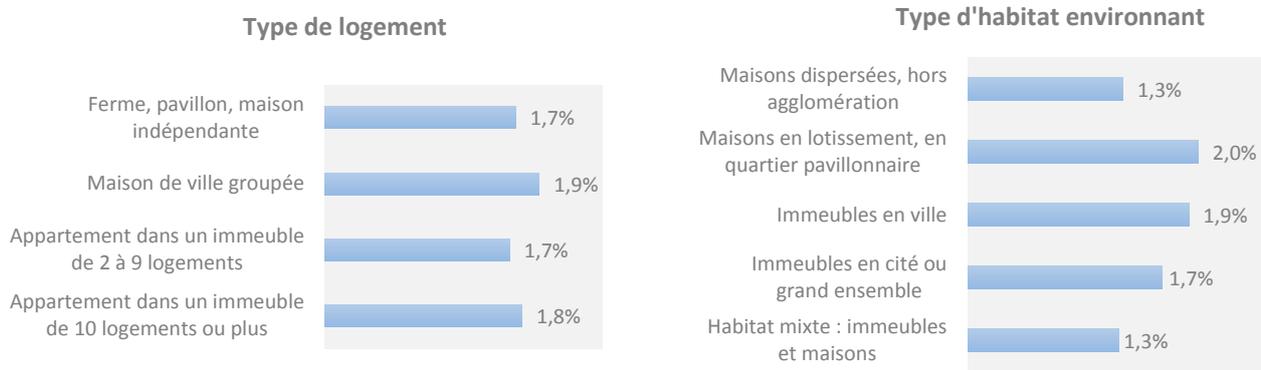
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, 2,5 % des ménages résidant en région parisienne ont été victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage.

Sur le territoire, la part de ménages victimes de cambriolage ou de tentative de cambriolage est très variable : c'est dans les régions Ouest, Sud-Ouest, Est et dans le Bassin parisien qu'il est le plus faible (entre 1,1 % et 1,4 % en moyenne entre 2014 et 2016) et en région parisienne qu'il est le plus élevé (2,5 %). Au-delà du territoire géographique, vivre en ville ou à la campagne paraît discriminant : le taux de victimation augmente en effet avec la taille des agglomérations, de 1,1 % (en moyenne entre 2014 et 2016) dans les communes rurales à 2,2 % dans les agglomérations de 100 000 habitants ou plus, et 2,5 % dans l'agglomération parisienne.

Proportion de ménages victimes de cambriolage ou tentatives de cambriolage selon les caractéristiques du logement



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

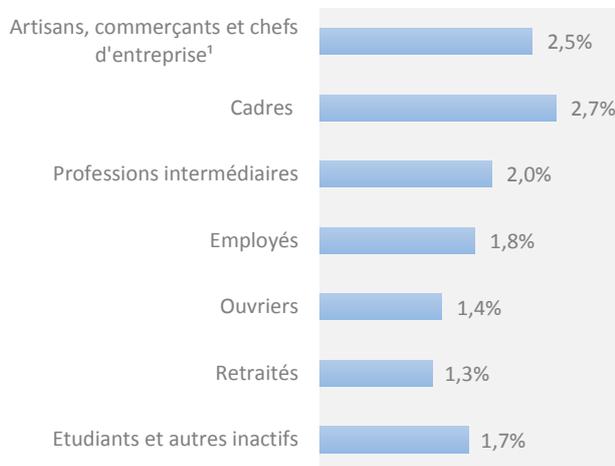
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, 2,0 % des ménages résidant dans des quartiers pavillonnaires ou composés en majorité de maisons en lotissement ont été victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage.

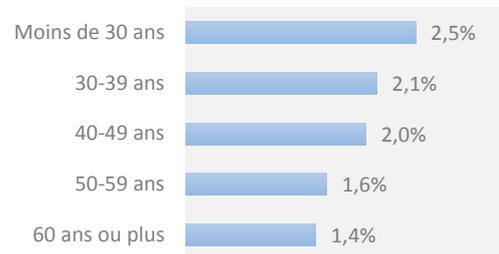
En moyenne entre 2014 et 2016, la proportion de ménages victimes de cambriolage ou tentative de cambriolage n'est pas plus élevée selon qu'ils vivent dans un pavillon, une maison de ville ou un appartement dans un petit ou un grand ensemble. L'environnement immédiat du logement semble influencer davantage le taux de victimation. Ainsi, les ménages résidant dans des zones de maisons dispersées ou hors agglomération ou des zones d'habitat mixte apparaissent légèrement moins exposés que la moyenne.

Proportion de ménages victimes de cambriolage ou tentatives de cambriolage selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage

Catégorie socio-professionnelle de la personne de référence

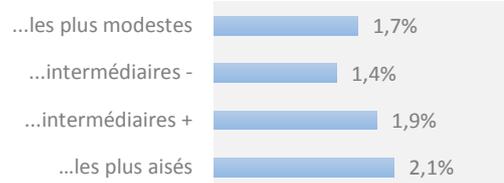


Âge de la personne de référence



Niveau de vie

25% de ménages aux revenus ...



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, parmi les ménages dont la personne de référence est cadre (ou exerçant une profession intellectuelle supérieure), 2,7 % ont été victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage.

La proportion de ménages victimes de cambriolage ou tentative de cambriolage décroît avec l'âge de la personne de référence. Ceci peut s'expliquer par le fait que les personnes d'âges actifs sont plus fréquemment hors de leur domicile que les personnes en âge d'être retraités. L'analyse des taux de victimation selon la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence confirme cette interprétation : les retraités affichent un taux de victimation faible, 1,3 % en moyenne entre 2014 et 2016.

Par ailleurs, le taux de victimation augmente avec le niveau de qualification des catégories socio-professionnelles. Il est plus faible parmi les ménages dont la personne de référence est ouvrière ou employée, un peu plus élevée pour les professions intermédiaires et maximale pour les cadres et professions intellectuelles supérieures ; ce qui suggère que les cambrioleurs visent davantage les logements de ménages plus aisés. Si l'on distingue les ménages selon leur niveau de vie, on voit que les ménages appartenant à la catégorie des ménages les plus aisés sont plus exposés au risque de cambriolage ou de tentative de cambriolage que les ménages plus modestes (2,1 % contre 1,7 % en moyenne entre 2014 et 2016).

Cambriolages, tentatives de cambriolages et vols sans effraction visant d'autres biens que les résidences principales

En plus des cambriolages et vols visant les résidences principales, l'enquête CVS permet d'estimer le nombre de cambriolages, tentatives de cambriolage et vols sans effraction visant les résidences secondaires ou autres lieux possédés ou loués par les ménages (un jardin ouvrier, un emplacement de camping, une cabane de pêche, un hangar à bateau, etc.). Chaque année, ces victimations concernent un effectif assez faible d'enquêtés.

Afin de présenter des résultats fiables dans cet encadré, deux échantillons de 5 années consécutives ont été constitués.

	Moyennes par an	
	Période 2007-2011	Période 2012-2016
Cambriolages et vols sans effraction (yc tentatives) visant les résidences secondaires		
Ménages victimes	43 000	47 000
En % de l'ensemble des ménages	0,2	0,2
En % des ménages possédants	1,8	1,9
Faits	51 000	54 000
Nombre moyen par ménage victime	1,2	1,2
Nombre pour 1 000 ménages	2	2
Nombre pour 1 000 ménages équipés	21	22
Vols visant d'autres lieux loués ou possédés par les ménages ¹		
Ménages victimes	43 000	51 000
En % de l'ensemble des ménages	0,2	0,2
En % des ménages possédants	3,6	3,4
Faits	79 000	85 000
Nombre moyen par ménage victime	1,8	1,7
Nombre pour 1 000 ménages	3	3
Nombre pour 1 000 ménages équipés	66	56

¹ Hors locations saisonnières.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

En moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, environ 47 000 ménages ont déclaré avoir subi un cambriolage, une tentative de cambriolage ou un vol sans effraction dans leur résidence secondaire ; ce qui représente 0,2 % de l'ensemble des ménages et 1,9 % des ménages possédant une résidence secondaire. Sur cette même période, le nombre annuel de cambriolages, tentatives de cambriolage et vols sans effraction visant les résidences secondaires est estimé à 54 000, soit environ 22 faits pour 1 000 ménages possédant une résidence secondaire. Les niveaux moyens observés sur la période précédente, entre 2007 et 2011, sont tout à fait semblables. Concernant les recours, en moyenne entre 2012 et 2016, 47 % des ménages victimes d'un cambriolage, d'une tentative de cambriolage ou d'un vol sans effraction visant leur résidence secondaire ont déposé plainte dans un commissariat de police ou dans une gendarmerie. Près de 80 % des ménages victimes ont déclaré qu'ils étaient assurés contre ce risque avant les faits et 37 % ont fait une déclaration de sinistre auprès de leur assurance.

En moyenne entre 2012 et 2016, les vols visant d'autres lieux possédés ou loués par les ménages, ont concerné chaque année environ 51 000 ménages, soit 0,2 % de l'ensemble des ménages et 3,4 % des ménages possédant ou louant un bien ou un terrain (hors locations saisonnières). Sur la même période, le nombre annuel moyen de faits est estimé à 85 000, ce qui signifie que les multivictimations sont nombreuses : en moyenne, les ménages victimes ont subi 1,7 fait de cette nature chaque année. Comme pour les résidences secondaires, les niveaux moyens sont plutôt stables entre les deux périodes. Concernant les recours, en moyenne entre 2012 et 2016, 31 % des ménages victimes d'un vol sur un terrain ou dans un bien autre qu'une résidence principale ou secondaire ont déposé plainte dans un commissariat de police ou dans une gendarmerie. Moins de la moitié des ménages victimes (43 %) ont déclaré qu'ils étaient assurés contre ce risque avant les faits et 20 % ont fait une déclaration de sinistre auprès de leur assurance.

Les vols sans effraction de résidences principales

Vols sans effraction visant les résidences principales des ménages

	2008	2010	2012	2014	2016
Ménages victimes	263 000	262 000	273 000	266 000	258 000
En % de l'ensemble des ménages	1,0	0,9	1,0	0,9	0,9
Faits	275 000	302 000	287 000	307 000	277 000
Nombre moyen par ménage victime	1,0	1,2	1,1	1,2	1,1
Nombre pour 1 000 ménages	10	11	10	11	10

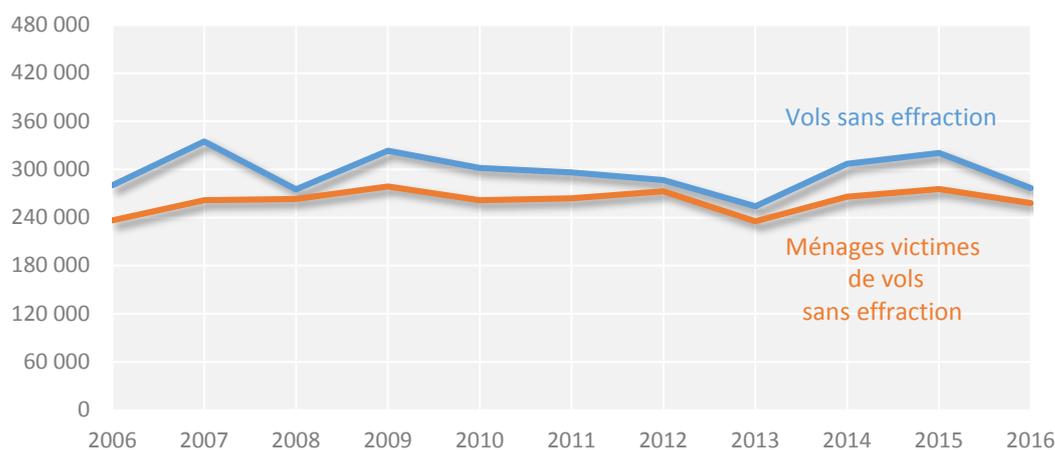
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2009, 2011, 2013, 2015 et 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 258 000 ménages - soit environ 0,9 % de l'ensemble des ménages - déclarent avoir subi un vol sans effraction de leur résidence principale.

En 2016, 258 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un vol sans effraction de leur résidence principale au cours de l'année, soit 0,9 % de l'ensemble des ménages. Chaque année, de nombreux ménages – environ 15 000 en 2016 – subissent plusieurs faits de vols sans effraction, ce qui explique l'écart entre le nombre annuel de ménages victimes et celui de faits subis. Pour l'année 2016, on estime à près de 277 000 le nombre total de vols sans effraction de résidences principales, ce qui représente 11 faits pour 1 000 ménages.

Évolution annuelle des vols sans effraction



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, on estime à 277 000 le nombre de vols sans effraction de résidences principales.

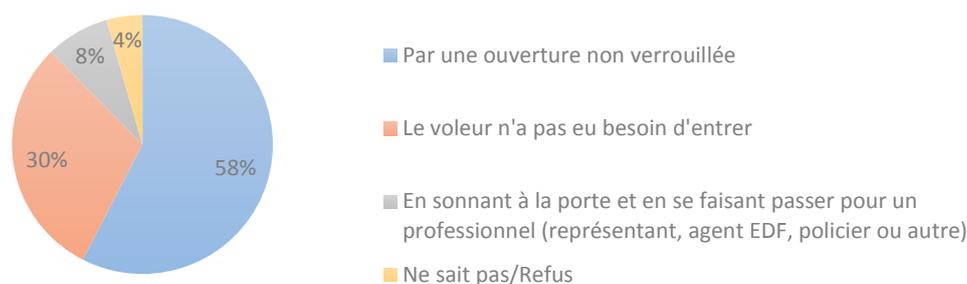
Entre 2006 et 2009, le nombre annuel de vols sans effraction visant les résidences principales a oscillé entre 275 000 et 335 000. Entre 2010 et 2015, le nombre de vols sans effraction s'est maintenu autour de 300 000 faits, à l'exception d'un point bas en 2013 à 254 000 faits.

Le questionnaire détaillé de l'enquête CVS permet pour chaque victimation de dresser le portrait des victimes et de décrire les caractéristiques des faits subis. Pour permettre une exploitation statistique des réponses à ces questions, **les échantillons de répondants des trois dernières années ont été regroupés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur ces trois années.**

Description des faits

Près de 6 fois sur 10, les ménages victimes de vol sans effraction déclarent que le voleur est entré dans le logement par une porte non verrouillée (58 % en moyenne entre 2014 et 2016). Dans trois cas sur dix, le voleur n'a pas eu besoin d'entrer. C'est le cas par exemple, des vols qui ont lieu dans des parties communes (une poussette volée dans un local dédié dans un immeuble) ou des parties privatives non verrouillées (du mobilier de jardin sur un terrain non clôturé attenant à la maison). Enfin, dans 8 % des cas, le voleur s'est introduit par la ruse, en sonnant et en se faisant passer pour un professionnel (représentant, agent EDF, policier ou autre). Dans les vols sans effraction, les dégradations sont rares ; en moyenne entre 2014 et 2016, 2% des ménages victimes de vol sans effraction en font mention dans l'enquête.

Procédé utilisé pour entrer (ou tenter d'entrer) dans le logement



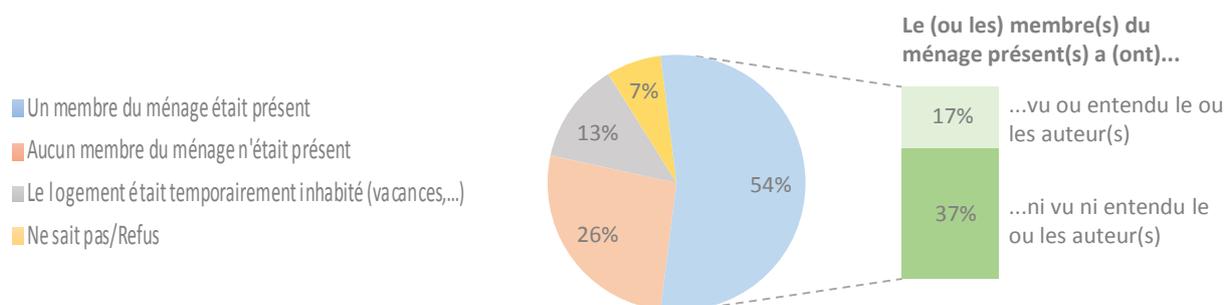
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 58 % des ménages victimes de vol sans effraction de leur résidence principale déclarent que le voleur est entré par une ouverture non verrouillée.

Contrairement aux cambriolages, la majorité des vols sans effraction ont lieu alors qu'un ou plusieurs membres du ménage étaient présents dans le logement (54 % des cas en moyenne entre 2014 et 2016). Pour autant, la confrontation avec les voleurs n'est pas plus fréquente : au total 17 % des ménages victimes de vol sans effraction ont vu ou entendu les voleurs.

Occupation du logement et confrontation auteurs/victimes au moment des faits



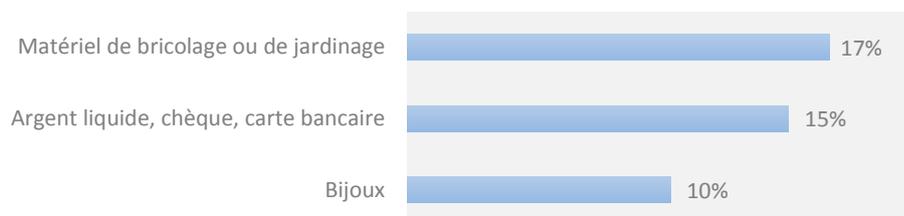
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

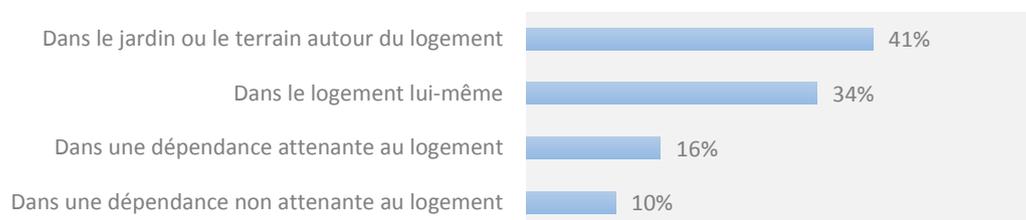
Lecture : En moyenne entre 2014 et 2016, 54 % des ménages victimes de vols sans effraction déclarent qu'au moins un membre du ménage était présent dans le logement au moment des faits dont 17 % déclarent avoir vu ou entendu un des auteurs.

Nature et emplacement des objets volés

« Que vous a-t-on volé ? » Plusieurs réponses possibles



« Où se trouvaient les objets volés ? » Plusieurs réponses possibles



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

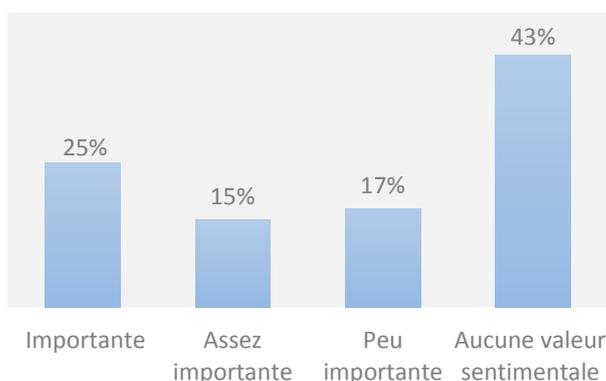
Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 17 % des ménages victimes de vol sans effraction déclarent un vol de matériel de bricolage ou de jardinage. Par ailleurs, 41 % des ménages victimes de vol sans effraction rapportent que des objets ont été volés dans le jardin ou le terrain autour du logement.

Note : dans le premier graphique, seuls les objets volés cités par plus de 10 % des ménages sont reportés.

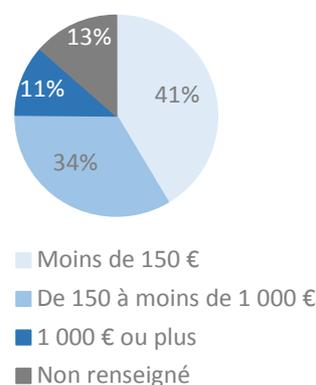
Les ménages victimes de vol sans effraction rapportent fréquemment que des objets ont été volés dans le jardin ou le terrain autour du logement (41 % des cas en moyenne entre 2014 et 2016) et un peu moins souvent dans le logement lui-même (34 %) ou dans des dépendances attenantes (16 %) ou non attenantes (10 %). En conséquence, il n'est pas étonnant de retrouver le matériel de bricolage ou de jardinage en tête des objets le plus souvent volés au cours des vols sans effraction, avec 17 % de ménages victimes concernés en moyenne entre 2014 et 2016. Il y a ensuite l'argent liquide, les chèques ou cartes bancaires qui sont volés dans 15 % des cas, puis les bijoux dans 10 % des cas. Contrairement aux cambriolages, les objets volés dans les vols sans effraction sont beaucoup plus hétéroclites. D'autres types d'objets sont donc volés mais à des fréquences plus faibles qui ne sont pas reportées ici.

Valeur sentimentale et monétaire du préjudice

« Comment estimez-vous la valeur sentimentale des objets volés ? »



« A combien estimez-vous la valeur des objets volés ? »



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

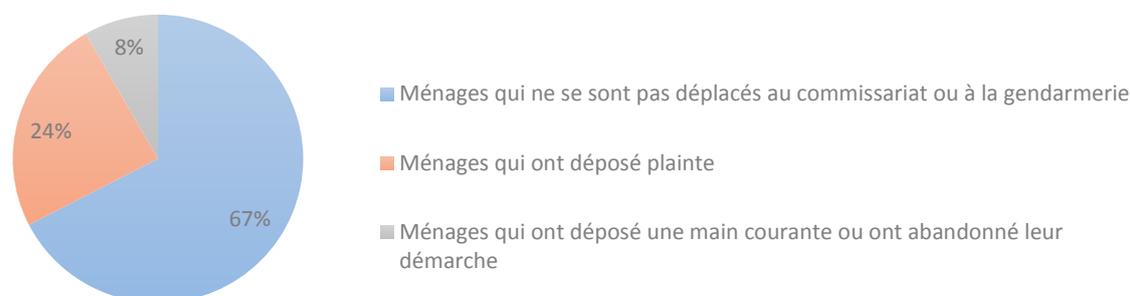
Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 43 % des ménages victimes de vol sans effraction déclarent que les objets volés n'avaient aucune valeur sentimentale. Par ailleurs, 41 % des ménages victimes de vol sans effraction estiment que la valeur du préjudice est inférieure à 150 euros.

Le montant du préjudice est plus faible que dans les cambriolages : en moyenne entre 2014 et 2016, 41 % des ménages victimes de vol sans effraction ont déclaré un préjudice inférieur à 150 euros, 34 % entre 150 et 1 000 euros et 11 % supérieur ou égal à 1 000 euros. Enfin, 13 % des ménages victimes de vol sans effraction n'ont pas souhaité ou n'étaient pas en mesure de répondre à la question. En moyenne entre 2014 et 2016, le montant moyen du préjudice est, pour les ménages qui réussissent à l'évaluer, de 650 euros.

En moyenne entre 2014 et 2016, 43 % des ménages victimes de vol sans effraction déclarent que les objets volés n'avaient aucune valeur sentimentale et 17 % une valeur sentimentale jugée «peu importante». À la date de l'enquête, soit au plus 15 mois après les faits, 11 % des ménages victimes de vol sans effraction déclarent avoir récupéré certains des objets volés.

Les recours

Déclaration à la police ou la gendarmerie



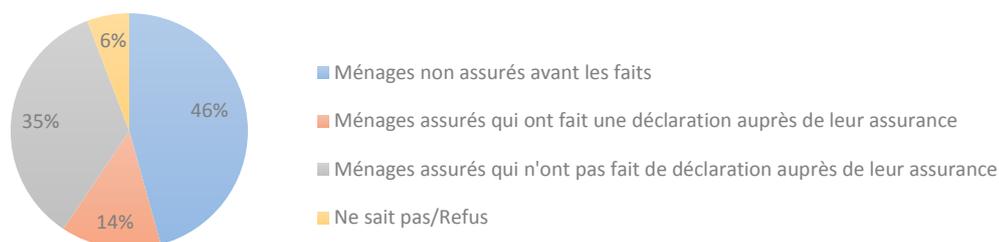
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, parmi les victimes de vol sans effraction, 67 % ne se sont pas déplacés au commissariat ou à la gendarmerie, 24 % ont déposé plainte et 8 % ont déposé une main courante ou ont abandonné leur démarche de dépôt de plainte sur place.

En moyenne entre 2014 et 2016, deux tiers des ménages victimes de vols sans effraction dans leur résidence principale ne se sont pas déplacés au commissariat ou en gendarmerie pour faire un signalement. Seuls 24 % des ménages victimes déclarent avoir déposé plainte.

Déclaration à l'assurance



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

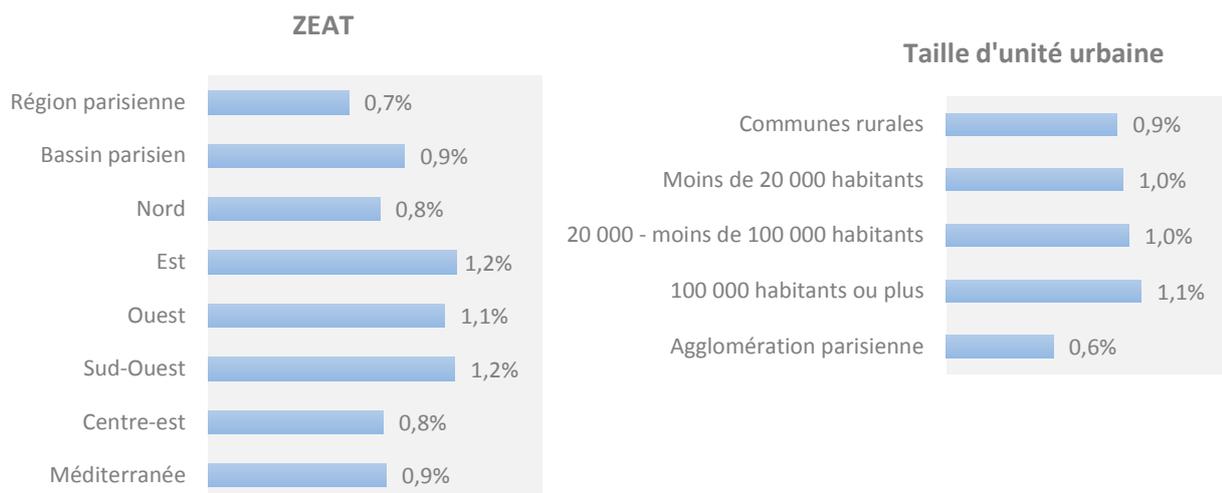
Lecture : En moyenne entre 2014 et 2016, parmi les victimes de vol sans effraction, 46 % déclarent qu'ils n'étaient pas assurés contre ce risque avant les faits, 14 % étaient assurés et ont fait une déclaration auprès de leur assurance, 35 % étaient assurés mais n'ont pas fait de déclaration.

Dans les cas de vol sans effraction, la déclaration de sinistre auprès des assurances est encore moins fréquente que le dépôt de plainte. En moyenne entre 2014 et 2016, seuls 46 % des ménages victimes de vol sans effraction déclarent qu'ils étaient assurés contre ce risque avant les faits. Au total, 14 % seulement des ménages victimes de vol sans effraction ont déclaré le vol à leur assurance.

Profil des victimes

En moyenne entre 2014 et 2016, 0,9 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un vol sans effraction de leur résidence principale dans l'année précédant l'enquête. Ce taux de victimation moyen présente peu de disparités quand on le détaille selon les caractéristiques des logements ou des ménages eux-mêmes. On peut toutefois dresser quelques constats intéressants.

Proportion de ménages victimes de vols sans effraction selon les caractéristiques du lieu de résidence



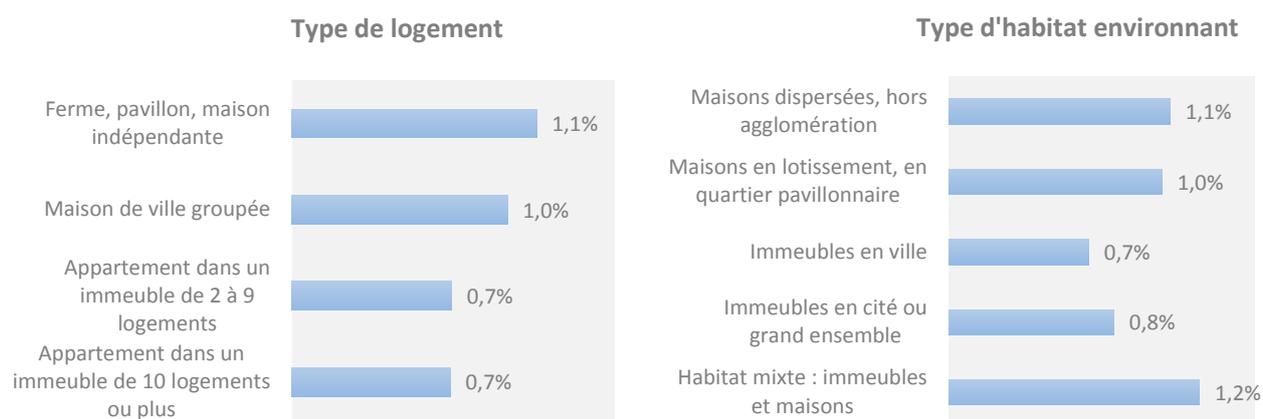
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, 1,2 % des ménages résidant dans la ZEAT « Est » ont été victimes d'un vol sans effraction de leur résidence principale.

C'est en région parisienne que la proportion de ménages victimes de vol sans effraction est la plus faible : 0,7 % en moyenne entre 2014 et 2016. A l'opposé dans l'Est, le Sud-Ouest et l'Ouest, le taux de victimation est supérieur à la moyenne. Selon le critère de la taille de l'agglomération de résidence, Paris s'oppose aux autres types d'agglomérations grandes ou petites avec un taux plus faible (0,6 % contre 1,0 % ou plus en moyenne entre 2014 et 2016), les communes rurales présentant elles un taux de victimation dans la moyenne.

Proportion de ménages victimes de vol sans effraction selon les caractéristiques du logement



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

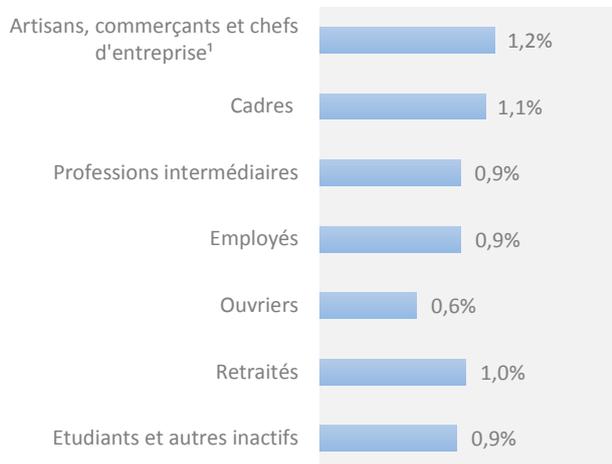
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, 1,1 % des ménages résidant dans une ferme, un pavillon ou une maison indépendante ont été victimes d'un vol sans effraction, contre 0,7 % des ménages résidant en appartement au sein d'un immeuble de 10 logements ou plus.

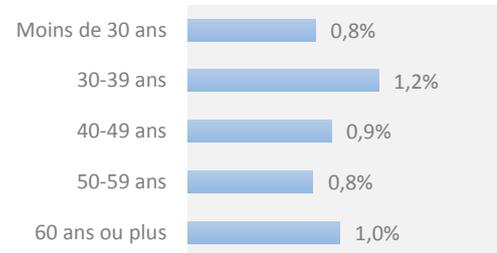
Ces résultats sont en lien avec ceux observés selon le type de logement et d'habitat. En effet, en matière de vol sans effraction, les ménages résidant en maison présentent des taux de victimation plus élevés que les ménages résidant en appartement (1,1 % contre 0,7 % en moyenne entre 2014 et 2016). De même, les ménages dont l'habitat environnant est constitué d'immeubles en ville ou en cité sont moins touchés que les ménages résidant dans des zones d'habitat mixte ou principalement composé de maisons.

Proportion de ménages victimes de vol sans effraction selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage

Catégorie socio-professionnelle de la personne de référence

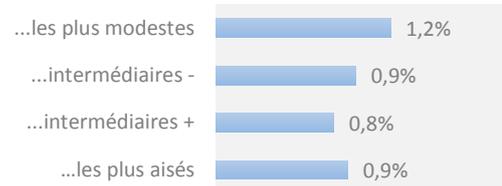


Âge de la personne de référence



Niveau de vie

25% de ménages aux revenus ...



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année,

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI,

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, parmi les ménages dont la personne de référence est artisan, commerçant ou chef d'entreprise (y compris agriculteurs exploitants), 1,2 % ont été victimes d'un vol sans effraction.

L'analyse des taux de victimation selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage ne fait pas apparaître de profil type de victimes de vol sans effraction. On remarque toutefois que le taux de victimation des ménages dans lesquels la personne de référence est artisan, commerçant ou chef d'entreprise (y compris agriculteurs exploitants) est supérieur à la moyenne (1,2 % en moyenne entre 2014 et 2016). Ceci est probablement en lien encore avec le type de logement : ces ménages vivent bien plus souvent que la moyenne en maison. Par ailleurs, la proportion de ménages victimes est plus élevée parmi les ménages les plus modestes (1,2 % en moyenne entre 2014 et 2016), possiblement en lien avec un niveau d'équipement de sécurité plus faible que les autres ménages.

Les actes de vandalisme contre le logement

Actes de vandalisme contre le logement

	2008	2010	2012	2014	2016
Ménages victimes	722 000	797 000	779 000	593 000	658 000
En % de l'ensemble des ménages	2,6	2,9	2,8	2,1	2,3
Faits	1 233 000	1 420 000	1 241 000	1 273 000	1 117 000
Nombre moyen par ménage victime	1,7	1,8	1,6	2,1	1,7
Nombre pour 1 000 ménages	45	52	45	45	39

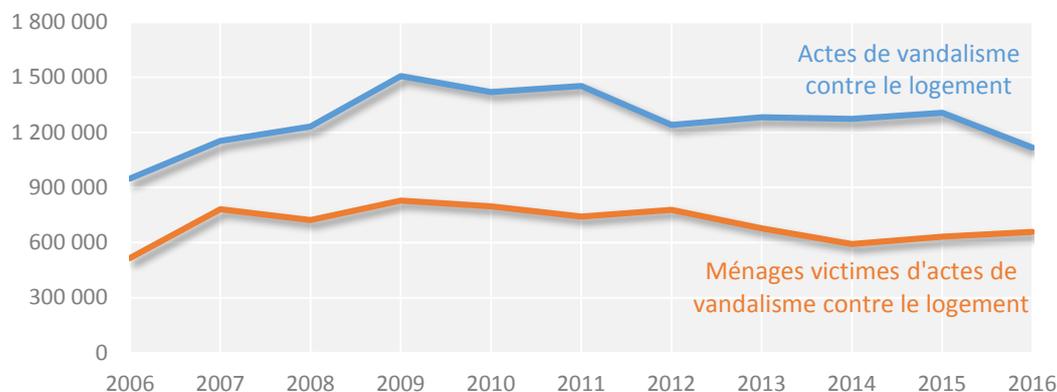
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2009, 2011, 2013, 2015 et 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, environ 658 000 ménages - soit 2,3 % de l'ensemble des ménages - déclarent avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement.

En 2016, 658 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement au cours de l'année, soit 2,3 % de l'ensemble des ménages. Chaque année, de nombreux ménages – environ 144 000 en 2016 – subissent plusieurs actes de vandalisme contre leur logement, ce qui explique l'écart entre le nombre annuel de ménages victimes et celui de faits subis. Pour l'année 2016, on estime à près de 1 117 000 le nombre total d'actes de vandalisme contre le logement, ce qui représente 1,7 fait par ménage victime en moyenne, et, dans l'ensemble de la population, 39 faits pour 1 000 ménages.

Évolution du nombre annuel d'actes de vandalisme contre le logement



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

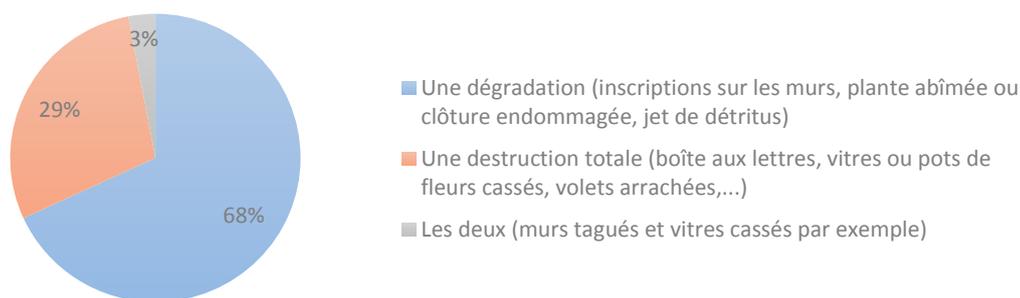
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, on estime à 1 117 000 le nombre d'actes de vandalisme contre le logement déclarés par les ménages.

En 2006, le nombre d'actes de vandalisme contre le logement était estimé à environ 900 000. Il a augmenté entre 2006 et 2009 pour se fixer autour de 1 500 000 faits pendant trois ans. Entre 2012 et 2015, le nombre d'actes de vandalisme contre le logement s'est stabilisé autour de 1 250 000 faits.

Description des faits

Type d'acte de vandalisme contre le logement



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

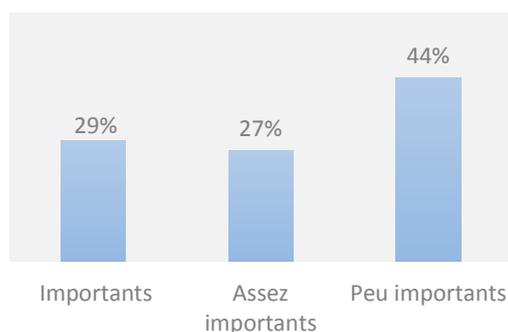
Lecture : en 2016, 68 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre le logement déclarent qu'ils ont subi un acte de dégradation.

En 2016, les actes de vandalisme contre le logement correspondent dans près de sept cas sur dix (68 %) à des actes de dégradations seuls, comme par exemple des inscriptions sur les murs, une clôture endommagée ou encore un jet de débris. Dans trois cas sur dix, il s'agit de destructions totales comme des vitres ou des pots de fleurs cassés, des volets arrachés ou la destruction d'une boîte aux lettres. Rarement les ménages subissent les deux types d'actes à la fois (3 %).

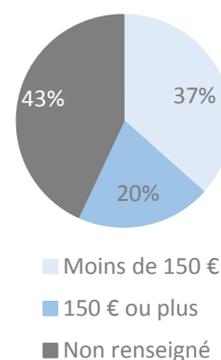
En 2016, près d'une fois sur quatre, les ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement savent qui sont les auteurs : soit parce qu'ils les ont vus (15 % des cas) soit parce qu'ils ont su par la suite qui les avait commis (8 %). Dans l'ensemble, 15 % des ménages victimes déclarent qu'ils connaissaient de vue ou personnellement l'auteur (ou au moins un des auteurs s'ils étaient plusieurs).

Ampleur et coût des dégâts

« Comment qualifieriez-vous ces dégâts ? »



« A combien estimez-vous le coût des dégâts ? »



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

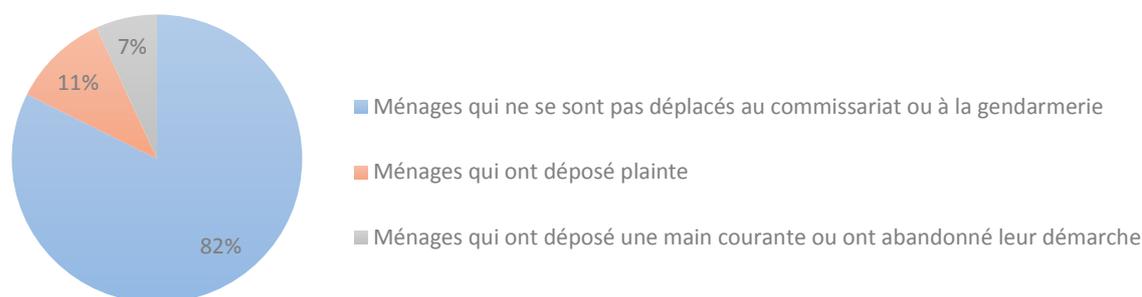
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 29 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement déclarent que les dégâts qu'ils ont subis sont importants.

Interrogés sur l'ampleur des dégâts, les ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement déclarent le plus souvent qu'ils sont « peu importants » (44 % des ménages victimes en 2016). A contrario, 29 % les jugent « importants » et 27 % « assez importants ». En 2016, 43 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement n'ont pas pu ou n'ont pas souhaité estimer le montant des dégâts, 37 % estiment qu'ils sont inférieurs à 150 euros et 20 % qu'ils sont supérieurs à 150 euros.

Les recours

Déclaration à la police ou la gendarmerie



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, parmi les ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement, 82 % ne se sont pas déplacés en commissariat ou à la gendarmerie, 11 % ont déposé plainte et 7 % ont déposé une main courante ou ont abandonné leur démarche de dépôt de plainte sur place.

Le signalement des actes de vandalisme contre le logement auprès des services de police et de gendarmerie est peu fréquent. En 2016, 18 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement se sont déplacés au commissariat ou à la gendarmerie, et 11 % déclarent avoir déposé plainte. Cette proportion varie significativement selon le préjudice subi par les ménages. Ainsi, en 2016, quand le préjudice est inférieur à 150 euros, 7 % des ménages victimes déclarent avoir déposé plainte contre 30 % quand il est supérieur à 150 euros.

Déclaration à l'assurance



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

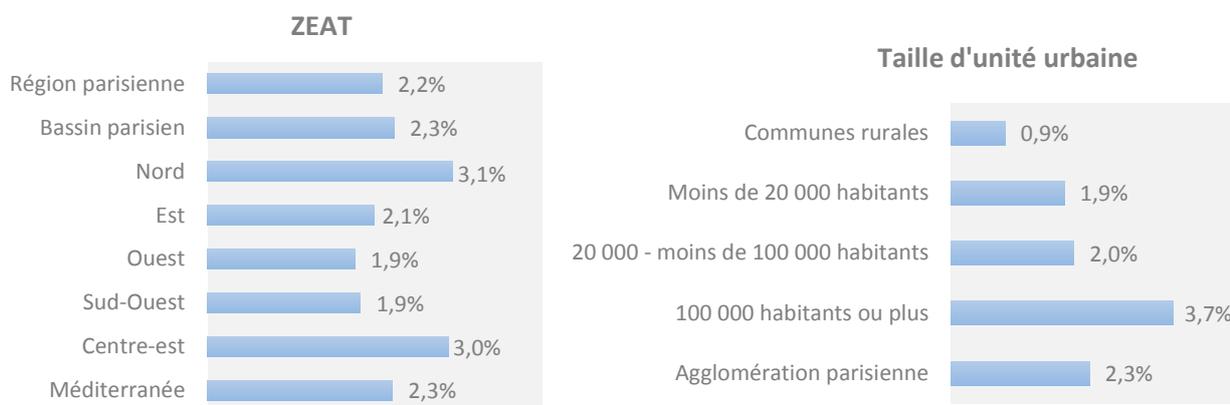
Lecture : en 2016, parmi les ménages victimes d'actes de vandalisme contre le logement, 8 % ont fait une déclaration auprès de leur assurance.

En 2016, seuls 8 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement ont fait une déclaration de sinistre auprès de leur assurance. De même que pour le signalement auprès des forces de sécurité, la déclaration auprès de l'assurance dépend fortement du préjudice subi. Ainsi, en 2016, 3 % des ménages victimes estimant leur préjudice à moins de 150 euros déclarent avoir eu recours à leur assurance contre 28 % des ménages ayant subi un préjudice supérieur ou égal à 150 euros.

Profil des victimes

En 2016, 2,3 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement. Ce taux de victimation moyen présente quelques disparités selon plusieurs caractéristiques propres aux logements ou aux ménages eux-mêmes que l'enquête permet de préciser.

Proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement selon les caractéristiques du lieu de résidence



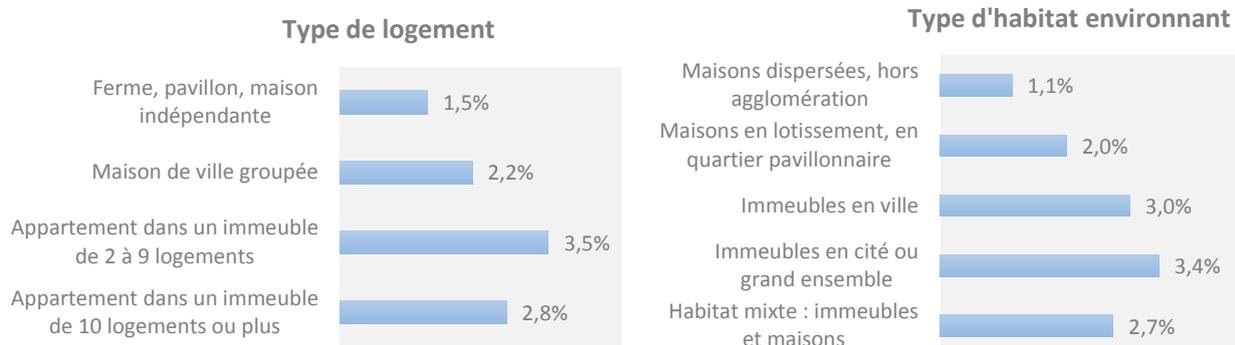
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 3,1 % des ménages résidant dans les ZEAT « Nord » ont été victimes d'actes de vandalisme contre leur logement.

En matière d'actes de vandalisme contre le logement, on distingue trois groupes de territoires : d'abord les grandes régions Nord et Centre-Est où la proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre le logement est élevée (3,1 % et 3,0 % de ménages victimes en 2016), puis les régions parisienne, Méditerranée, Bassin Parisien et Est où la proportion de ménages victimes est dans la moyenne (entre 2,1 % et 2,3 %) et enfin les régions Ouest et Sud-Ouest où la proportion de ménages victimes est plus faible que la moyenne (1,9 %). Les grandes agglomérations hors Paris affichent un taux de victimation très élevé : 3,7 % des ménages déclarent avoir été victimes d'actes de vandalisme en 2016. A contrario, les communes rurales sont peu exposées (0,9 % en 2016).

Proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement selon les caractéristiques du logement



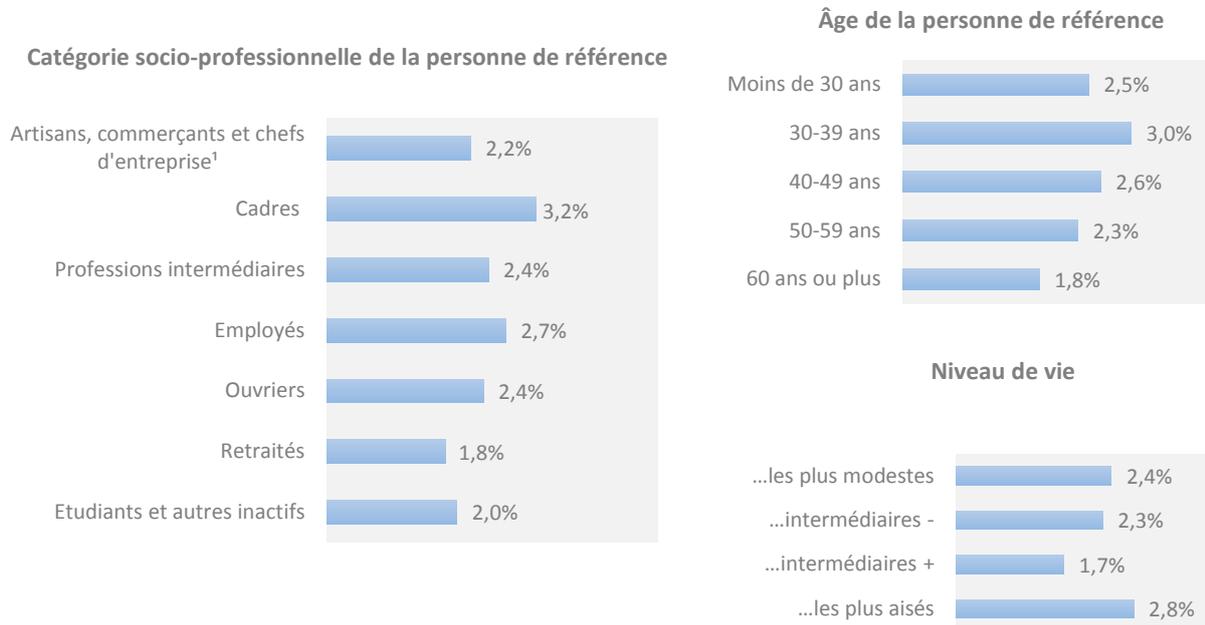
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 2,8 % des ménages résidant en appartement au sein d'un immeuble de 10 logements ou plus ont été victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement.

Compte tenu des résultats précédents, on retrouve logiquement un taux de victimation élevé pour les ménages vivant en appartement (2,8 % et 3,5 % en 2016 selon que l'immeuble compte plus ou moins de 10 logements) ainsi que parmi les ménages vivant dans des cités ou des grands ensembles (3,4 %) ou dans des quartiers d'immeubles en ville (3,0 %).

Proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre le logement selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 3,2 % des ménages dont la personne de référence est cadre (ou exerce une profession intellectuelle supérieure) déclarent avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement.

Contrairement à d'autres victimations, l'âge ou la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence du ménage ainsi que le niveau de vie du ménage apportent des éléments difficiles à interpréter sur l'incidence des actes de vandalisme contre le logement. Pour ce type d'atteinte, les caractéristiques géographiques apparaissent plus discriminantes que les caractéristiques personnelles des ménages. On peut signaler une proportion de ménages victimes plus élevée que la moyenne parmi les ménages dont la personne de référence est cadre (3,2 % en 2016) ou employé (2,7 %), âgée de 30 à 39 ans (3,0 %) ou enfin parmi les ménages les plus aisés (2,8 %).

Les vols et tentatives de vol de voiture

Vols et tentatives de vol de voiture

	2008	2010	2012	2014	2016
Vols de voiture					
Ménages victimes	107 000	85 000	65 000	68 000	49 000
En % de l'ensemble des ménages	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2
En % des ménages équipés	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2
Faits	109 000	87 000	67 000	74 000	49 000
Nombre moyen par ménage victime	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0
Nombre pour 1 000 ménages	4	3	2	3	2
Nombre pour 1 000 ménages équipés	5	4	3	3	2
Tentatives de vol de voiture					
Ménages victimes	312 000	272 000	173 000	145 000	190 000
En % de l'ensemble des ménages	1,1	1,0	0,6	0,5	0,7
En % des ménages équipés	1,4	1,2	0,8	0,6	0,8
Faits	347 000	308 000	203 000	168 000	215 000
Nombre pour 1 000 ménages	13	11	7	6	8
Nombre pour 1 000 ménages équipés	15	14	9	7	9
Ensemble des vols et tentatives de vol de voiture					
Ménages victimes	419 000	358 000	239 000	213 000	238 000
En % de l'ensemble des ménages	1,5	1,3	0,9	0,8	0,8
En % des ménages équipés	1,9	1,6	1,0	0,9	1,0
Faits	456 000	395 000	270 000	242 000	263 000
Nombre moyen par ménage victime	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Nombre pour 1 000 ménages	17	14	10	9	9
Nombre pour 1 000 ménages équipés	20	18	12	10	11
Taux d'échec ²	76%	78%	75%	69%	81%

¹ On recense ici, une année donnée, les ménages victimes de tentative de vol de voiture parmi les ménages n'ayant pas subi de vol de voiture.

² Le « taux d'échec » correspond au nombre de tentatives rapporté au nombre total de vols et tentatives de vol de voiture.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

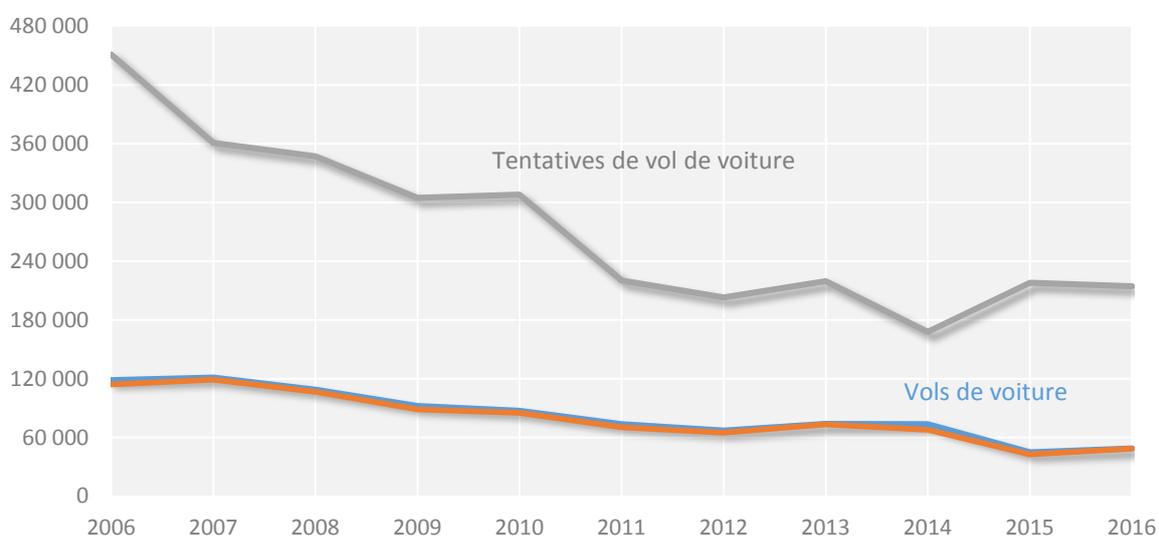
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2009, 2011, 2013, 2015 et 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 238 000 ménages - soit 0,8 % de l'ensemble des ménages et 1,0 % des ménages équipés d'une voiture - déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture.

Note : les « ménages équipés » désignent les ménages possédant au moins une voiture dans les 24 mois précédant l'enquête.

En 2016, 238 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture au cours de l'année, soit 0,8 % de l'ensemble des ménages. Tous les ménages ne possédant pas de voiture, cette proportion est un peu plus élevée si l'on compte les ménages victimes de vol ou tentative de vol de voiture parmi les ménages équipés (1,0 %). L'enquête permet de distinguer les vols des tentatives : ainsi, en 2016, 49 000 ménages (20 % des ménages victimes) ont effectivement subi un vol de voiture et 190 000 (80 % des ménages victimes) uniquement une (ou plusieurs) tentative(s) de vol de voiture. Le nombre de ménages victimes de vol ou tentatives de vol de voiture a diminué de moitié ces 10 dernières années.

Évolution du nombre annuel de vols et tentatives de vol de voiture



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, on estime à 49 000 le nombre de vols de voiture et 215 000 le nombre de tentatives de vol de voiture.

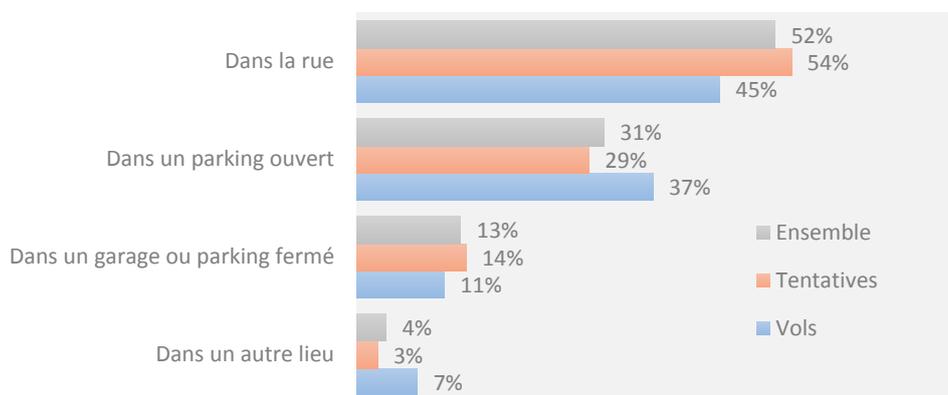
En 2006, le nombre de vols de voiture était estimé à près de 120 000 et le nombre de tentatives de vol de voitures atteignait 450 000¹. Entre 2007 et 2012, notamment du fait de l'amélioration des systèmes antidémarrage et anti-violation embarqués, les vols et tentatives de vol de voiture ont baissé d'environ 50 %, pour atteindre respectivement 67 000 et 203 000 en 2012. Entre 2012 et 2014, les vols de voiture se sont stabilisés autour de 70 000 faits par an, alors que sur la même période les tentatives de vol de voiture ont encore diminué. En 2015, le nombre de vols de voiture est de nouveau orienté à la baisse alors que les tentatives ont augmenté. Pour l'année 2016, on ne relève pas d'évolution significative : le nombre total de vols de voiture est estimé à 49 000 – soit 2 vols de voiture pour 1 000 ménages – et le nombre de tentatives à 215 000 – soit 8 tentatives de vol de voiture pour 1 000 ménages.

Le questionnaire détaillé de l'enquête CVS permet pour chaque victimation de dresser le portrait des victimes et de décrire les caractéristiques des faits subis. Pour permettre une exploitation statistique des réponses à ces questions, **les échantillons de répondants des cinq dernières années ont été regroupés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur ces cinq années.**

¹ Pour chaque victimation, le nombre de faits total est estimé à partir du nombre de faits subis déclarés par chaque ménage victime (cf. « Note méthodologique »).

Description des faits

Lieu des vols et tentatives de vol de voiture



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

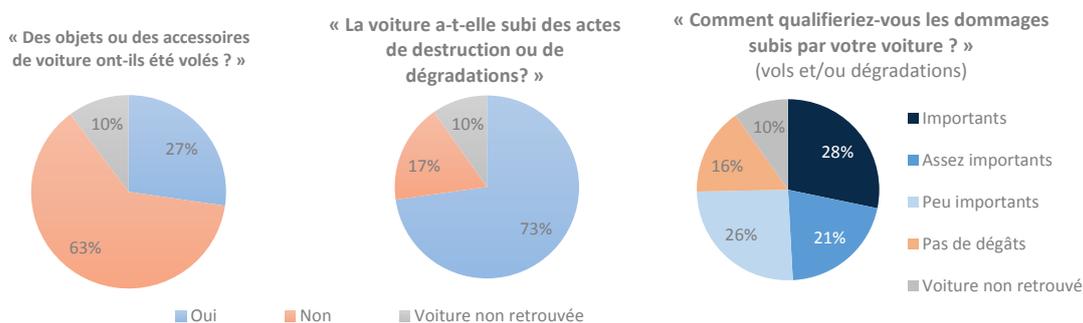
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 45 % des ménages victimes de vols de voiture déclarent que la voiture a été volée dans la rue.

Qu'il s'agisse d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture, les faits sont le plus souvent commis de nuit (trois cas sur quatre en moyenne entre 2012 et 2016) plutôt que de jour (1 cas sur 6)². De même, le plus souvent la voiture est volée ou forcée dans le quartier ou le village de résidence du ménage (environ trois cas sur quatre, en moyenne entre 2012 et 2016, vols et tentatives confondus). Interrogés plus précisément sur l'emplacement de la voiture au moment des faits, 52 % des ménages victimes d'un vol ou d'une tentative de vol répondent qu'elle était garée dans la rue, 31 % dans un parking ouvert et 13 % dans un garage ou un parking fermé. En distinguant les vols et les tentatives, on voit que la proportion de voitures garées dans la rue est plus élevée dans le cas des tentatives que des vols (54 % contre 45 % en moyenne entre 2012 et 2016). Dans la rue, les voleurs sont plus exposés et ce résultat peut donc suggérer que l'échec du vol est la conséquence d'un abandon de la part du voleur remarqué par un tiers plutôt qu'un échec à forcer la voiture. On peut imaginer aussi, sans que l'enquête puisse le confirmer, que les personnes garant leur voiture dans la rue ont davantage recours à des systèmes d'alarme qui occasionnent alors un taux d'échec plus grand.

² En moyenne entre 2012 et 2016, 9 % des ménages victimes de vol ou tentative de vol de voiture ne sont pas en mesure de préciser si les faits ont eu lieu de jour ou de nuit

Dommmages subis par la voiture



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

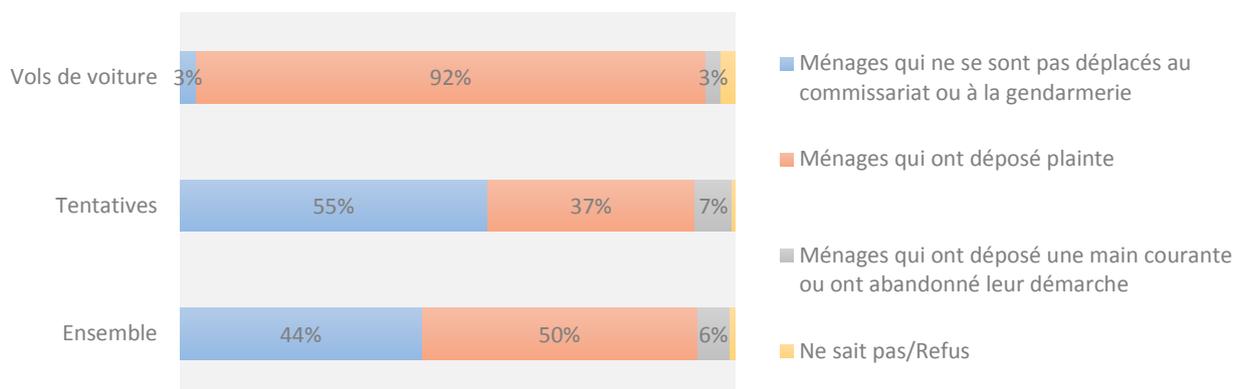
Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 28 % des ménages victimes de vols ou tentatives de vols de voiture ont après l'incident une voiture qui a subi des dommages qu'ils jugent importants.

En moyenne entre 2012 et 2016, seuls 22 % des ménages victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture ont effectivement subi un vol « réussi ». De plus, de nombreux ménages volés retrouvent leur véhicule (plus d'un vol sur deux). Dans l'ensemble, 90 % des ménages ayant subi un vol ou une tentative de vol de voiture ont donc encore leur véhicule, soit parce qu'ils l'ont retrouvé, soit parce que la tentative a échoué. En dehors des 10 % de ménages volés et définitivement privés de leur véhicule, 27 % de l'ensemble des ménages victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture ont retrouvé un véhicule qui a subi un vol d'objet ou d'accessoire et 73 % un acte de destruction ou de dégradation.

Au final, en moyenne entre 2012 et 2016, seulement 16 % des ménages victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture déclarent avoir retrouvé un véhicule qui n'a subi aucun dégât. Globalement, en tenant compte des vols d'objets et/ou des dégradations subis par la voiture, les ménages victimes de vol ou tentatives de vol de voiture jugent fréquemment que ces dommages sont « importants » (28 % en moyenne entre 2012 et 2016). Ils sont « assez importants » pour 21 % des ménages victimes et « peu importants » pour 26 %.

Les recours

Déclaration à la police ou à la gendarmerie



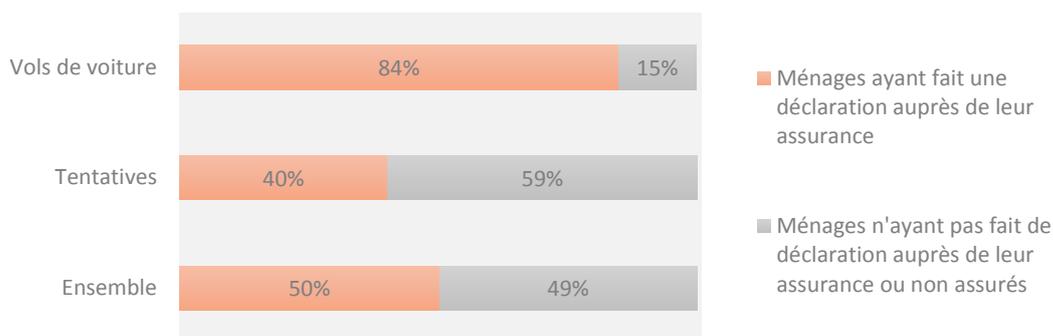
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, parmi les victimes de tentatives de vol de voiture, 55 % ne se sont pas déplacés au commissariat ou à la gendarmerie, 37 % ont déposé plainte et 7 % ont déposé une main courante ou ont abandonné leur démarche de dépôt de plainte sur place.

La très grande majorité des ménages victimes d'un vol de voiture réussi se déplace et porte plainte au commissariat ou à la gendarmerie (92 % en moyenne entre 2012 et 2016). En ce qui concerne les tentatives de vol de voiture, malgré les vols d'objet ou d'accessoire et les dégradations fréquemment rapportées par les ménages victimes, le dépôt de plainte n'est pas systématique. En moyenne entre 2012 et 2016, 37 % des ménages victimes d'une tentative de vol de voiture ont porté plainte.

Déclaration à l'assurance



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

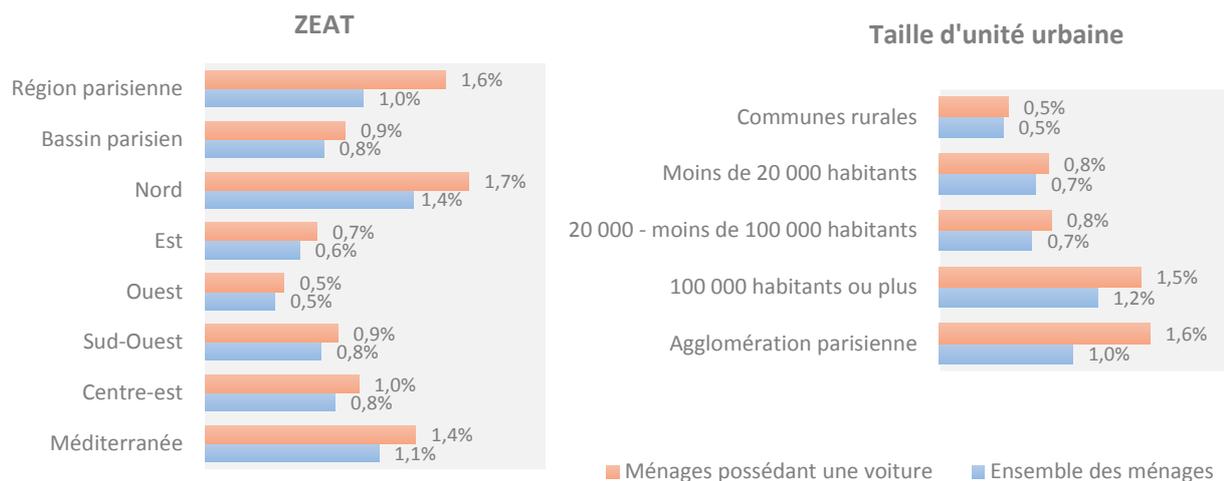
Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 84 % des ménages victimes de vols de voiture ont fait une déclaration auprès de leur assurance.

En moyenne entre 2012 et 2016, 84 % des ménages victimes d'un vol de voiture et 40 % des ménages victimes d'une tentative de vol de voiture ont fait une déclaration auprès de leur assurance. Dans l'enquête CVS, il n'est pas demandé aux ménages victimes de vol ou tentatives de vol de voiture s'ils étaient assurés contre ce risque avant les faits. On ne peut donc pas distinguer les ménages non assurés des ménages assurés qui n'ont pas fait de signalement auprès de leur assurance.

Profil des victimes

En moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 0,8 % de l'ensemble des ménages et 1,0 % des ménages possédant une voiture déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture. Ce taux de victimation moyen présente quelques disparités selon plusieurs caractéristiques propres aux logements ou aux ménages eux-mêmes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de ménages victimes de vols ou tentatives de vol de voiture selon les caractéristiques du lieu de résidence



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

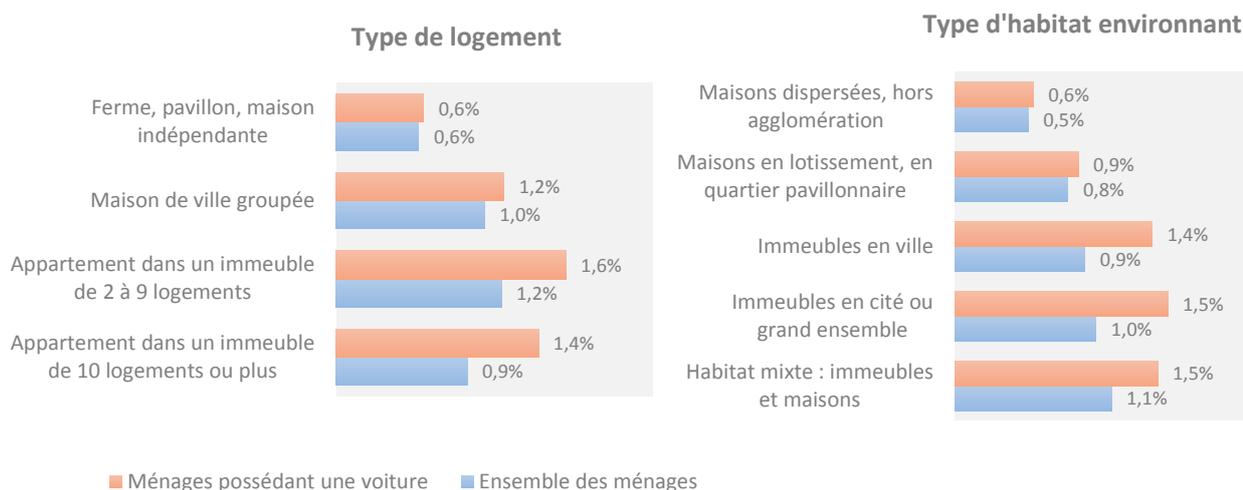
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, dans la Zeat « Nord », 1,4 % de l'ensemble des ménages (1,7 % des ménages possédant une voiture) déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture.

La proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol de voiture est plus élevée que la moyenne dans la grande région Nord, en région parisienne et en Méditerranée (entre 1,0 % et 1,4 % en moyenne entre 2012 et 2016) et a contrario plus faible dans les grandes zones Ouest et Est (0,5 % et 0,6 % en moyenne entre 2012 et 2016). Si l'on tient compte du taux d'équipement des ménages en voiture, les différences entre les territoires sont encore plus marquées, car là où le taux de victimation est élevé le taux d'équipement des ménages est dans la moyenne - voire nettement inférieur à la moyenne en région parisienne - alors que là où le taux de victimation est faible le niveau d'équipement est élevé. Ainsi, en moyenne entre 2012 et 2016, la proportion de ménages victimes de vols de voiture parmi les ménages équipés est 3 fois plus élevée en région parisienne et dans le Nord que dans l'Ouest.

Dans les grandes villes, dans les zones particulièrement denses, les ménages disposent moins souvent d'un garage ou d'une place de parking dans un endroit fermé et garent plus souvent qu'ailleurs leur voiture dans la rue, où il est alors plus facile de la voler ou de la forcer. Les vols et tentatives de vol de voiture apparaissent donc comme des phénomènes plutôt urbains ; ils touchent davantage de ménages dans les grandes agglomérations qu'à la campagne (1,2 % dans les agglomérations de 100 000 habitants ou plus contre 0,5 % dans les communes rurales, en moyenne entre 2012 et 2016). Si l'on prend en compte le taux d'équipement en véhicule des ménages, ces différences sont accentuées car les ménages possèdent moins souvent une voiture dans les grandes villes que dans les villes petites ou moyennes ou à la campagne.

Proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol de voiture selon les caractéristiques du logement



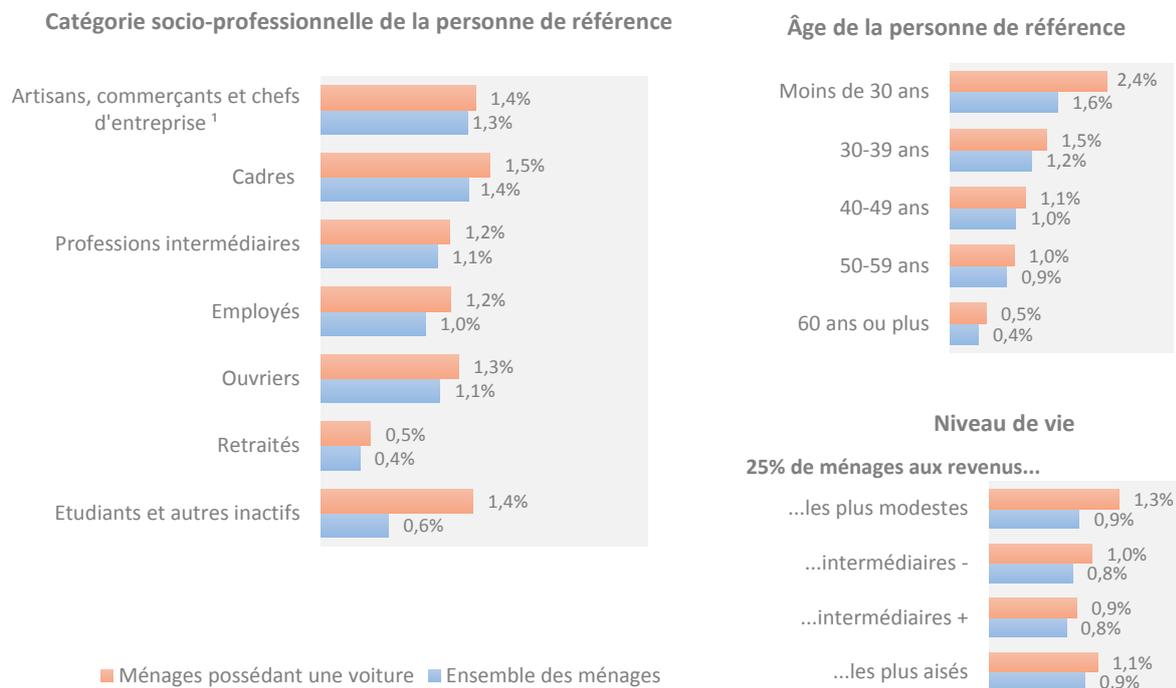
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 1,2 % de l'ensemble des ménages (1,6 % des ménages possédant une voiture) vivant en appartement au sein d'un immeuble de 2 à 9 logements ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture.

Sans surprise compte tenu des constats précédents, la proportion de ménages victimes d'un vol de voiture ou d'une tentative est plus élevée parmi les ménages vivant en appartement ou entourés d'immeubles que parmi ceux vivant en maison et/ou dans des quartiers pavillonnaires. Là encore, les différences sont accentuées quand on regarde les taux de victimation des ménages équipés de voiture.

Proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol de voiture selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 1,6 % de l'ensemble des ménages (2,4 % des ménages possédant une voiture) dont la personne de référence a moins de 30 ans déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture.

La proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol de voiture décroît fortement avec l'âge de la personne de référence du ménage, que l'on prenne en compte ou non le taux d'équipement en voiture des ménages. Ce résultat est peut-être lié à la forte présence de jeunes et trentenaires dans les grandes villes, en particulier l'agglomération parisienne, où l'incidence des vols de voiture est élevée. En matière de vol ou tentative de vol de voiture, les 25 % de ménages aux revenus les plus modestes équipés de voiture apparaissent les plus exposés (1,3 % en moyenne entre 2012 et 2016). Les différences ne sont pas très marquées entre les différentes catégories socio-professionnelles. Les retraités se distinguent du reste des autres ménages avec un taux de victimation bien plus faible que la moyenne (0,5 % en moyenne entre 2012 et 2016 parmi les ménages équipés). A contrario, le taux de victimation des cadres est le plus élevé : 1,4 % dans l'ensemble et 1,5 % parmi les ménages équipés.

Les vols et tentatives de vol de deux-roues motorisés

Vols et tentatives de vols de deux-roues à moteur

	Moyennes annuelles				
	2007/2008	2009/2010	2011/2012	2013/2014	2015/2016
Ménages victimes	100 000	103 000	80 000	88 000	96 000
En % de l'ensemble des ménages	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
En % des ménages équipés	2,9	2,9	2,4	2,6	2,7
Part des ménages victimes concernés par un vol réussi (%)	62	61	57	55	61
Faits	109 000	130 000	109 000	109 000	109 000
Nombre moyen par ménage victime	1,1	1,3	1,4	1,2	1,1
Nombre pour 1 000 ménages	4,1	4,7	3,9	3,9	3,8
Nombre pour 1 000 ménages équipés	32	37	33	32	31
Part de vols effectivement réussis (%)	59	51	43	45	56

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

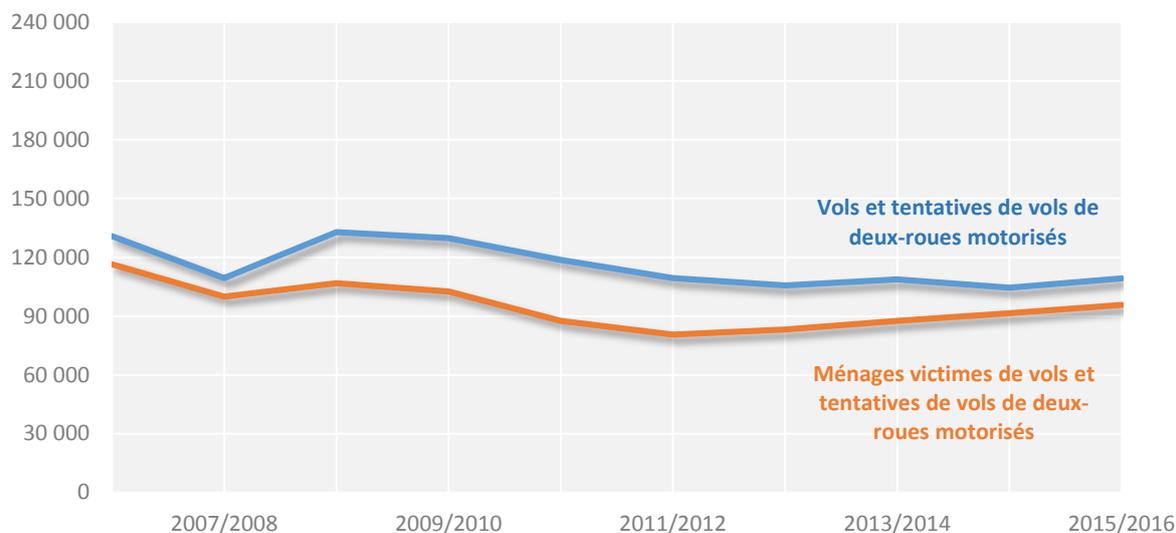
Lecture : en moyenne en 2015 et en 2016, environ 0,3 % de l'ensemble des ménages et 2,7 % des ménages possédant un deux-roues motorisé (soit environ 96 000 ménages) ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol d'un deux-roues motorisés. Parmi ces ménages victimes, 61 % ont effectivement subi un vol.

Note : les « ménages équipés » désignent les ménages possédant au moins un deux-roues motorisé dans les 24 mois précédant l'enquête.

Les vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur concernent chaque année un effectif assez faible de ménages dans l'enquête CVS. Afin de présenter des résultats plus fiables et des évolutions moins erratiques, les données présentées dans cette section « Repères » sont moyennées sur deux années. En moyenne en 2015 comme en 2016, 96 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol d'un deux-roues motorisé (scooter, moto, etc.) soit 0,3 % de l'ensemble des ménages et 2,7 % des ménages équipés d'un deux-roues motorisé. En moyenne en 2015 comme en 2016, 61 % des ménages victimes ont effectivement subi un vol de deux-roues à moteur ; pour les autres, la tentative de vol s'est soldée par un échec. Un certain nombre de ménages subissent plusieurs faits de vols ou tentatives de vol de deux-roues à moteur au cours d'une même année, ce qui explique l'écart entre le nombre de ménages victimes et le nombre de faits subis. En moyenne en 2015 et en 2016, on estime à près de 109 000 le nombre annuel total de vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur¹, ce qui représente 31 faits pour 1 000 ménages équipés d'un deux-roues à moteur. En moyenne en 2015 et 2016, plus de la moitié de ces faits (56 %) correspondent à un vol effectif.

¹ Pour chaque victimation, le nombre de faits total est estimé à partir du nombre de faits subis déclarés par chaque ménage victime (cf. « Note méthodologique »).

Évolution du nombre annuel moyenné sur deux ans de vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

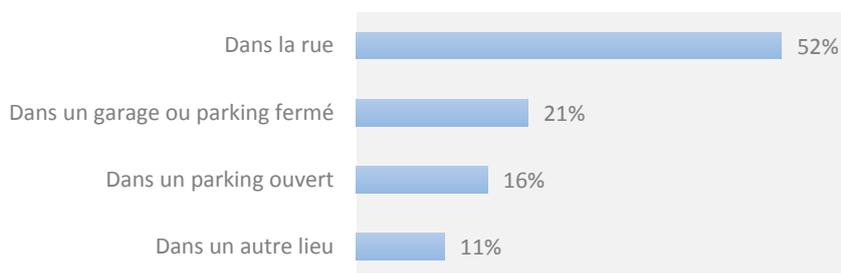
Lecture : en moyenne en 2015 et 2016, on estime à 109 000 le nombre annuel de vols et tentatives de vol de deux-roues motorisés contre 130 000 en moyenne en 2006 et 2007.

En moyenne sur la période 2006-2010, le nombre annuel de vols et tentatives de vol de deux-roues-motorisés était supérieur à 120 000 faits, avec un maximum en 2008/2009 à 133 000. Il a ensuite baissé et se situe depuis 2012 entre 105 000 et 110 000 faits.

Le questionnaire détaillé de l'enquête CVS permet pour chaque victimation de dresser le portrait des victimes et de décrire les caractéristiques des faits subis. Pour permettre une exploitation statistique des réponses à ces questions, **les échantillons de répondants des cinq dernières années ont été regroupés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur ces cinq années.**

Description des faits

Lieu des faits



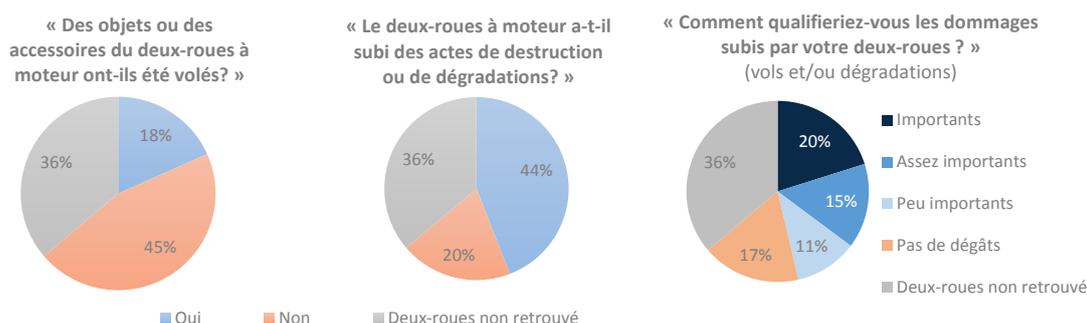
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 52 % des ménages victimes de vols ou tentatives de vol de deux-roues à moteur déclarent que le deux-roues à moteur a été volé dans la rue.

Qu'il s'agisse d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues à moteur, les faits sont le plus souvent commis de nuit (six cas sur dix en moyenne entre 2012 et 2016) plutôt que de jour (un cas sur trois)². De même, le plus souvent le deux-roues motorisé est volé ou tenté d'être volé dans le quartier ou le village de résidence du ménage (environ trois cas sur quatre, en moyenne entre 2012 et 2016, vols et tentatives confondus), dont une fois sur quatre dans la résidence principale du ménage (garage, parking fermé ou local,...). Interrogés plus précisément sur l'emplacement du deux-roues motorisé au moment des faits, la moitié des ménages victimes d'un vol ou d'une tentative de vol répondent qu'il était garé dans la rue, un sur cinq dans un garage ou un parking fermé, un sur six dans un parking ouvert et environ un sur dix dans un autre lieu.

Domages subis par le deux-roues à moteur



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 20 % des ménages victimes de vols ou tentatives de vols de deux-roues motorisés ont après l'incident un deux-roues qui a subi des dommages qu'ils jugent importants.

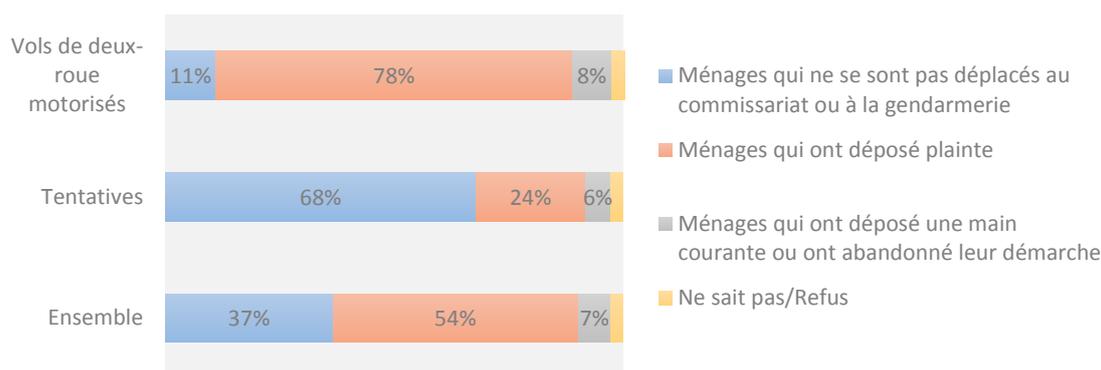
² Un certain nombre de ménages victimes de vol ou tentative de vol de deux-roues motorisés ne sont pas en mesure de préciser si les faits ont eu lieu de jour ou de nuit.

En moyenne entre 2012 et 2016, 55 % des ménages victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues à moteur ont effectivement subi un vol. Néanmoins, de nombreux ménages volés retrouvent leur véhicule (un vol sur trois). Dans l'ensemble, 64 % des ménages ayant subi un vol ou une tentative de vol de deux-roues ont donc encore leur véhicule, soit parce qu'ils l'ont retrouvé, soit parce que la tentative a échoué. En dehors des 36 % de ménages volés et définitivement privés de leur véhicule, 18 % de l'ensemble des ménages victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues à moteur ont subi un vol d'objet ou d'accessoire et 44 % un acte de destruction ou de dégradation.

Globalement, en tenant compte des vols d'objets et/ou des dégradations subis par le deux-roues à moteur, les ménages victimes de vol ou tentatives de vol de deux-roues à moteur jugent fréquemment que ces dommages sont « importants » (20 % en moyenne entre 2012 et 2016). Ils sont « assez importants » pour 15 % des ménages victimes et « peu importants » pour 11 %. Enfin, en moyenne entre 2012 et 2016, seulement 17 % des ménages victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues motorisé déclarent avoir retrouvé un véhicule qui n'a subi aucun dégât.

Recours

Déclaration à la police ou à la gendarmerie



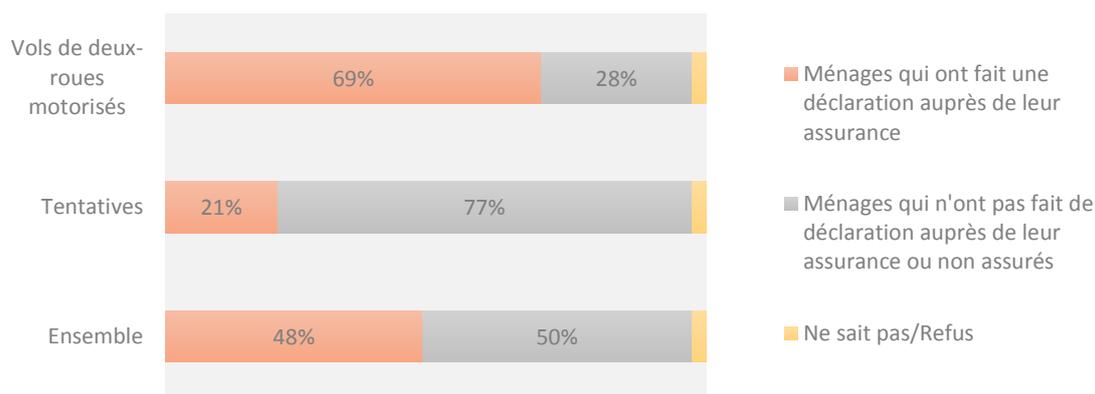
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, parmi les ménages victimes de vol de deux-roues motorisés, 78 % ont déposé plainte au commissariat ou à la gendarmerie.

En moyenne entre 2012 et 2016, 78 % des ménages victimes de vol réussi de deux-roues motorisés se sont déplacés au commissariat de police ou à la gendarmerie et ont déposé plainte. S'agissant des tentatives de vol, seuls 24 % des ménages victimes ont déposé plainte.

Déclaration à l'assurance



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

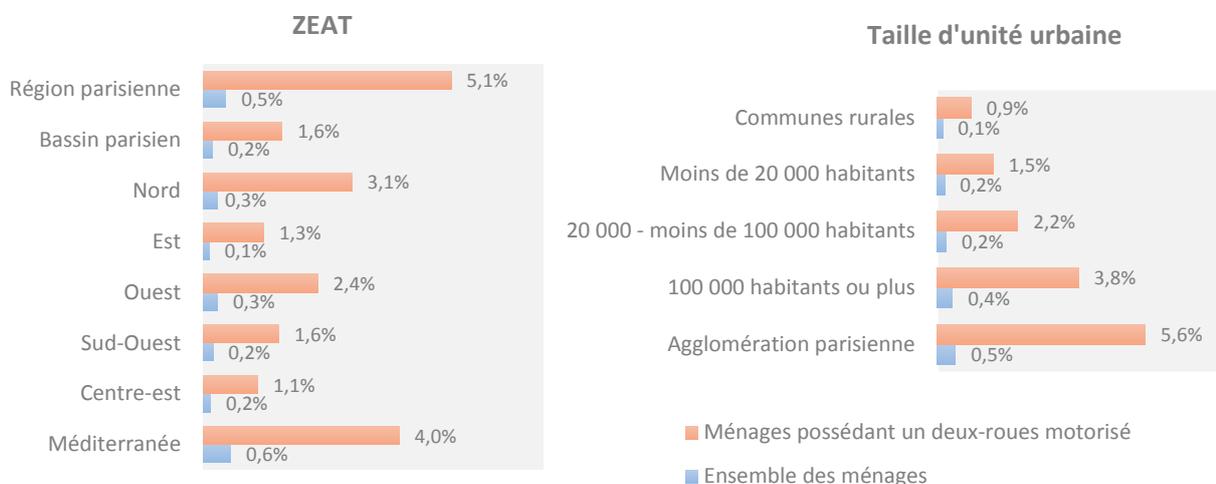
Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, parmi les ménages victimes de vol de deux-roues motorisés, 69 % ont fait une déclaration de sinistre auprès de leur assurance.

En moyenne entre 2012 et 2016, 69 % des ménages victimes d'un vol de deux-roues à moteur déclarent avoir fait une déclaration auprès de leur assurance contre 21 % des ménages victimes d'une simple tentative de vol. Dans l'enquête CVS, il n'est pas demandé aux ménages victimes de vol ou tentatives de vol de deux-roues à moteur s'ils étaient assurés contre ce risque avant les faits, ce qui ne permet pas de les distinguer les ménages non assurés des ménages n'ayant pas fait de déclaration à leur assurance.

Profil des victimes

En moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 0,3% de l'ensemble des ménages et 2,5 % des ménages possédant un deux-roues motorisé ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues motorisé. Ce taux de victimation moyen présente quelques disparités selon plusieurs caractéristiques propres aux logements ou aux ménages eux-mêmes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de ménages victimes de vols ou tentatives de vol de deux-roues motorisé selon les caractéristiques du lieu de résidence



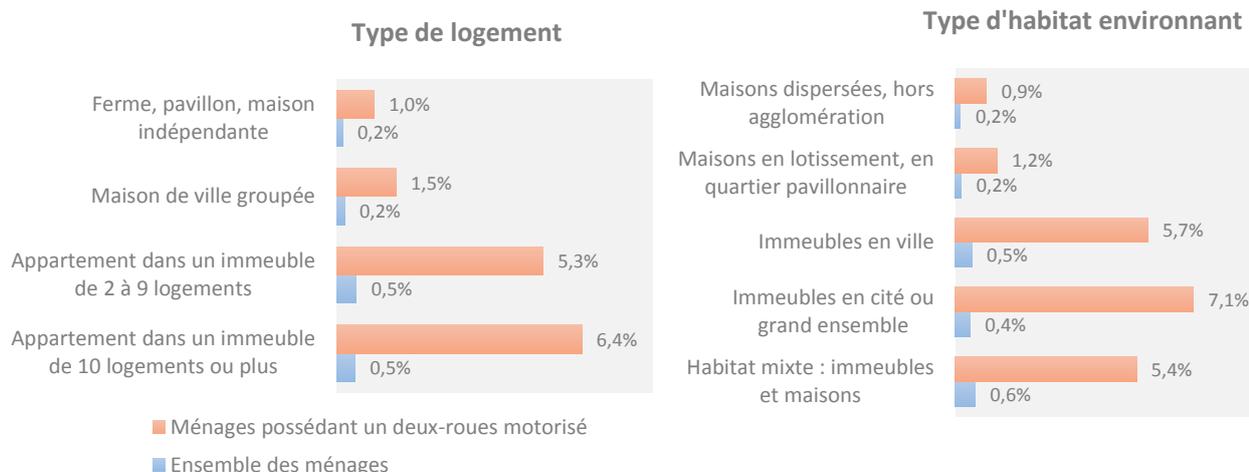
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 0,5 % de l'ensemble des ménages (5,1 % des ménages possédant un deux-roues motorisé) résidant en région parisienne déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues à moteur.

En matière de vols ou tentatives de vol de deux-roues motorisés, si l'on mesure la victimation dans l'ensemble des ménages, seule la région parisienne et la grande région Méditerranée se distinguent par une valeur supérieure à la moyenne (0,6 % et 0,5 % en moyenne entre 2012 et 2016) et les communes rurales, a contrario, par une valeur inférieure à la moyenne (0,1 %). En revanche, si l'on mesure la victimation parmi les seuls ménages équipés d'un deux-roues à moteurs, les contrastes sur le territoire apparaissent nettement plus marqués. En région parisienne et en Méditerranée, la proportion de ménages équipés victimes chaque année d'un vol ou d'une tentative de vol de leur deux-roues motorisé atteint 5,1 % et 4,0 % en moyenne entre 2012 et 2016. Dans de nombreuses grandes régions, elle est, à l'inverse, plus faible que la moyenne : dans le Centre-Est (1,1 %), dans l'Est (1,3 %), le Sud-Ouest et le bassin parisien (1,6 %). Par ailleurs, les ménages équipés apparaissent très exposés au vol ou tentative de vol de leur deux-roues à moteur à Paris et en général dans les grandes agglomérations (5,6 % et 3,8 %) et beaucoup moins dans les communes rurales (0,9 %) et les petites agglomérations (1,5 %). De manière intéressante et plutôt contre-intuitive, les données de l'enquête CVS suggèrent que plus la proportion de ménages équipés d'un deux-roues à moteur est faible sur un territoire, plus le risque de se le faire voler est élevé.

Proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol de deux-roues motorisé selon les caractéristiques du logement



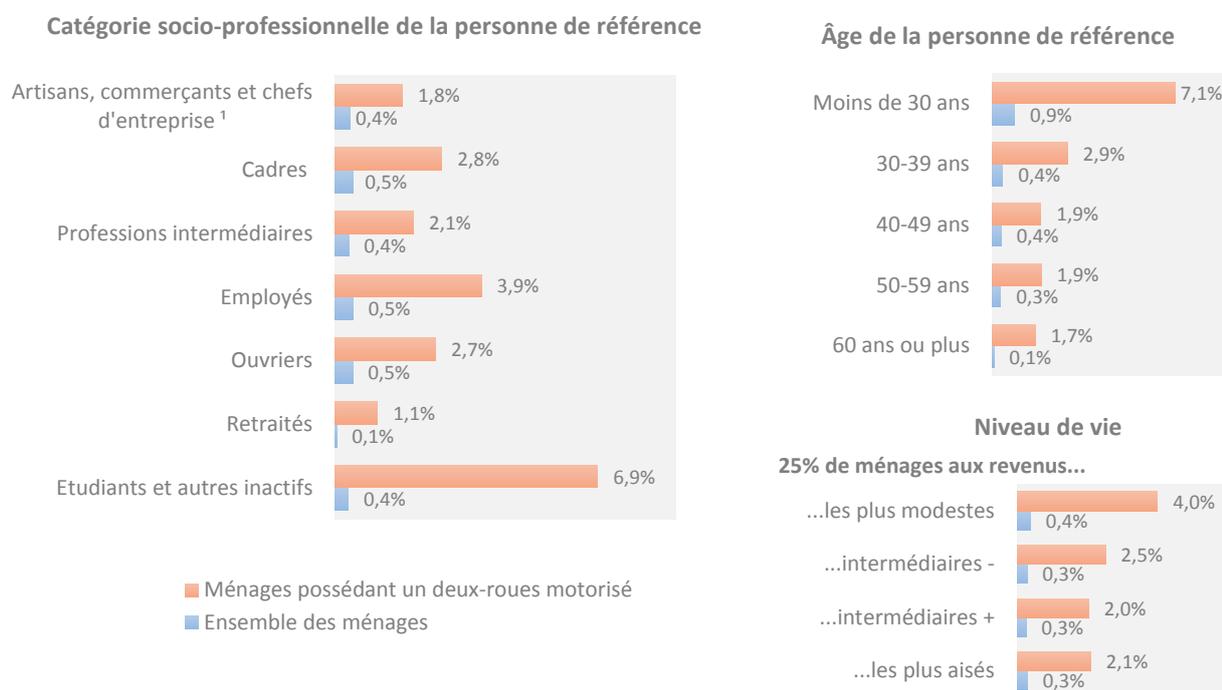
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 0,5 % de l'ensemble des ménages (6,4 % des ménages possédant un deux-roues motorisé) vivant en appartement au sein d'un immeuble de 10 logements ou plus ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues motorisé.

Pour les vols et les tentatives de vol de deux-roues motorisés, les taux de victimation selon les caractéristiques du logement des victimes font clairement apparaître une opposition entre maisons et appartements, en lien sans doute avec la possibilité moins fréquente en appartement de garer son deux-roues ailleurs que dans la rue. La proportion de ménages équipés victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues motorisé est ainsi très élevée parmi les ménages vivant en appartement que ce soit au sein d'un immeuble de 10 logements ou plus (6,4 % en moyenne entre 2012 et 2016) ou de 2 à 9 logements (5,3 %) et beaucoup plus faible parmi les ménages équipés vivant en maison de ville ou groupée (1,5 %) ou en pavillon ou autre maison indépendante (1,0 %). Le voisinage immédiat du logement est également très discriminant : les ménages possédant un deux-roues et vivant dans un quartier d'habitat mixte ou composé d'immeubles en cité, de grands ensemble ou d'immeubles en ville sont particulièrement exposés (5,4 %, 7,1 % et 5,7 % respectivement en moyenne entre 2012 et 2016).

Proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol de deux-roues motorisé selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 0,9 % de l'ensemble des ménages (7,1 % des ménages possédant un deux-roues motorisé) dont la personne de référence a moins de 30 ans ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues motorisé.

Dans l'enquête CVS, le ménage indique s'il possède ou non un deux-roues motorisé mais il ne lui est pas demandé de préciser par quel membre de la famille il est utilisé. Ce fait limite un peu la pertinence de l'analyse des taux de victimation selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage ; cette personne n'étant possiblement pas du tout l'utilisateur et donc pas la victime directe du vol ou de la tentative de vol du deux-roues motorisé. Toutefois, il apparaît que les ménages les plus touchés par le vol ou la tentative de vol d'un deux-roues motorisé sont ceux dont la personne de référence a moins de 30 ans (0,9 % dans l'ensemble et 7,1 % parmi les ménages équipés, en moyenne entre 2012 et 2016) ou qui exerce une profession d'employé (0,5 % et 3,9 %). Les ménages dont la personne de référence est étudiante ou inactive (hors retraités) affichent un taux de victimation très élevé quand il est mesuré parmi les ménages équipés (6,9 %) mais dans la moyenne sinon (0,4 %). Enfin, la proportion de ménages victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues motorisé est deux fois plus élevée parmi les ménages équipés les plus modestes que parmi les ménages équipés les plus aisés (4,0 % contre 2,1 % en moyenne entre 2012 et 2016). Ce résultat est en partie lié à la forte victimation des jeunes, lesquels sont nombreux - parce qu'ils sont encore en études ou en début de carrière - parmi les ménages les plus modestes.

Les vols et tentatives de vol de vélos

Vols et tentatives de vols de vélos

	2008	2010	2012	2014	2016
Vols					
Ménages victimes	248 000	254 000	251 000	301 000	308 000
En % de l'ensemble des ménages	0,9	0,9	0,9	1,1	1,1
En % des ménages équipés	1,6	1,7	1,7	2,0	2,0
Faits	275 000	272 000	280 000	316 000	321 000
Nombre moyen par ménage victime	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0
Nombre pour 1000 ménages	10	10	10	11	11
Nombre pour 1000 ménages équipés	18	18	19	21	21
Ensemble Vols et Tentatives de vol					
Ménages victimes	280 000	282 000	281 000	352 000	354 000
En % de l'ensemble des ménages	1,0	1,0	1,0	1,2	1,2
En % des ménages équipés	1,8	1,9	1,9	2,3	2,3
Faits	333 000	318 000	314 000	405 000	387 000
Nombre moyen par ménage victime	1,2	1,1	1,1	1,2	1,1
Nombre pour 1000 ménages	12	12	11	14	14
Nombre pour 1000 ménages équipés	22	21	21	27	25

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

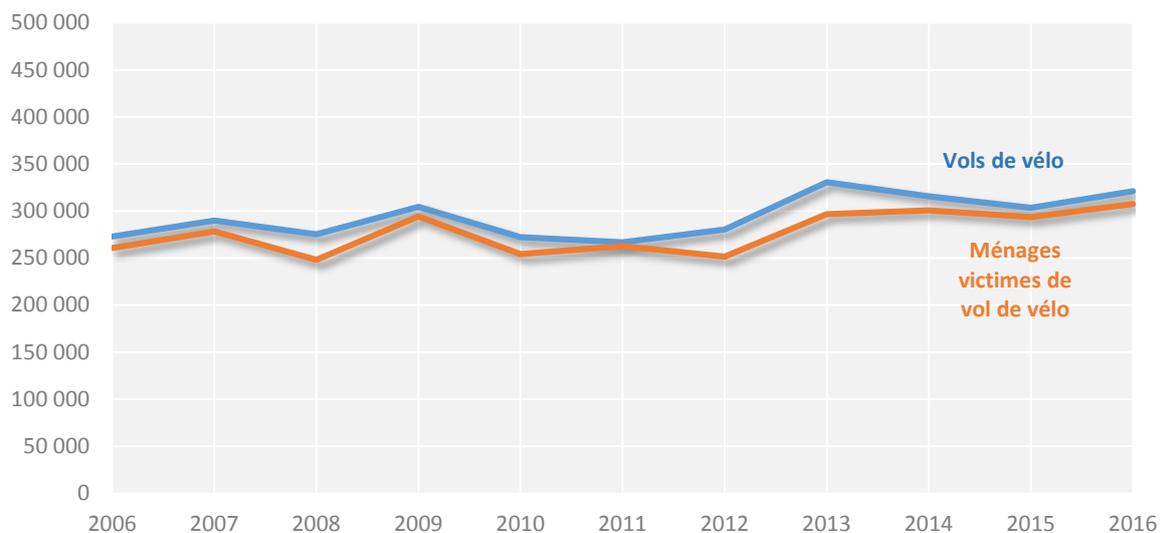
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2009, 2011, 2013, 2015 et 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 308 000 ménages - soit 1,1 % de l'ensemble des ménages et 2,0 % des ménages possédant un vélo - ont déclaré avoir été victimes d'un vol de vélo.

Note : i. Les effectifs relatifs aux seules tentatives de vol de vélos sont trop faibles pour afficher des résultats annuels; ii. Les « ménages équipés » désignent les ménages possédant au moins un vélo dans les 24 mois précédant l'enquête.

En 2016, 308 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un vol de vélo, soit 1,1 % de l'ensemble des ménages. En 2016, d'après l'enquête CVS, 53 % des ménages possèdent au moins un vélo ; la proportion de victimes d'un vol de vélo parmi ces ménages équipés atteint 2,0 %. Probablement parce qu'il est assez aisé de voler un vélo, les tentatives de vol de vélo qui n'aboutissent pas effectivement à un vol sont nettement moins fréquentes que les vols de vélo « réussis » : on en recense environ 65 000 en 2016. Pour des raisons de fiabilité, les résultats relatifs aux seules tentatives ne sont pas présentés dans le tableau. La suite de ce chapitre porte uniquement sur les vols de vélo.

Évolution du nombre annuel de vols de vélo



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, on estime à 321 000 le nombre de vols de vélo.

En 2006, le nombre de vols de vélo était estimé à 273 000. Entre 2006 et 2012, aucune tendance nette ne se dégage. Un pic est atteint en 2013 à 330 000 faits. Sur la période qui suit (2013-2016) le nombre annuel moyen de vols de vélos est plus élevé que sur la période précédente. En 2016, le nombre de vols de vélos s'établit à 321 000 faits.

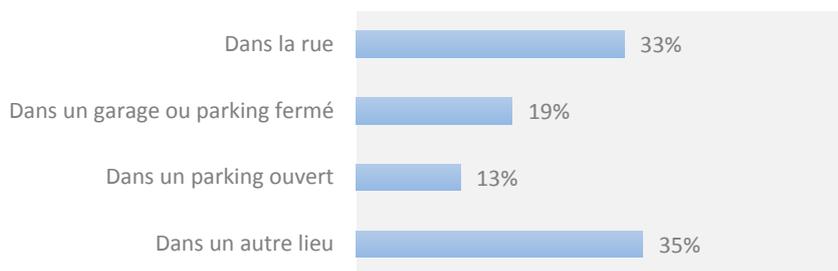
Le questionnaire détaillé de l'enquête CVS permet pour chaque victimation de dresser le portrait des victimes et de décrire les caractéristiques des faits subis. Pour permettre une exploitation statistique des réponses à ces questions, **les échantillons de répondants des trois dernières années ont été regroupés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur ces trois années.**

Descriptions des faits

Les vols de vélo sont plus fréquemment commis de jour (49 % en moyenne entre 2014 et 2016) que de nuit (32 %)¹. Très majoritairement, le vélo est volé alors qu'il se trouvait dans le quartier ou le village de résidence du ménage (73 % en moyenne entre 2014 et 2016) dont une fois sur deux dans la résidence principale du ménage (garage, parking fermé ou local,...). Interrogés plus précisément sur l'emplacement du vélo au moment des faits, un tiers des ménages victimes répondent qu'il était dans la rue, un sur cinq dans un garage ou un parking fermé, un sur huit dans un parking ouvert. Une proportion importante de ménages victimes (35 %) répondent que le vélo se trouvait dans un autre lieu que ceux listés dans l'enquête.

¹ Un certain nombre de ménages victimes ne sont pas en mesure de préciser si les faits ont eu lieu de jour ou de nuit.

Lieu des faits



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

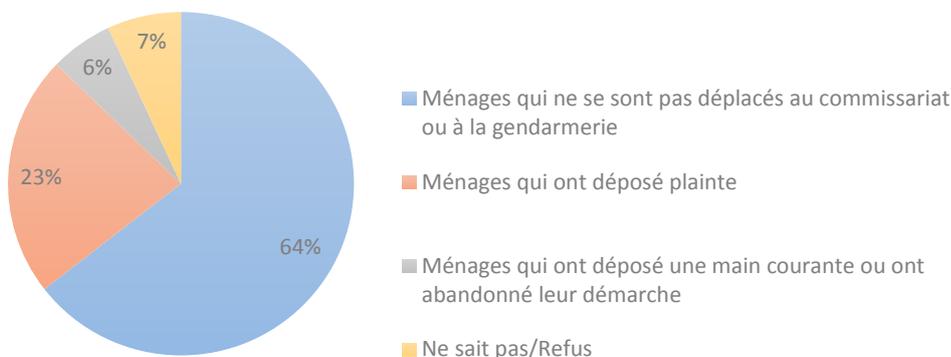
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 33 % des ménages victimes de vol de vélo déclarent que le vélo a été volé dans la rue.

Les ménages victimes retrouvent très rarement le vélo volé : cela concerne en moyenne entre 2014 et 2016 seulement 7 % des ménages victimes.

Recours

Déclaration à la police ou à la gendarmerie



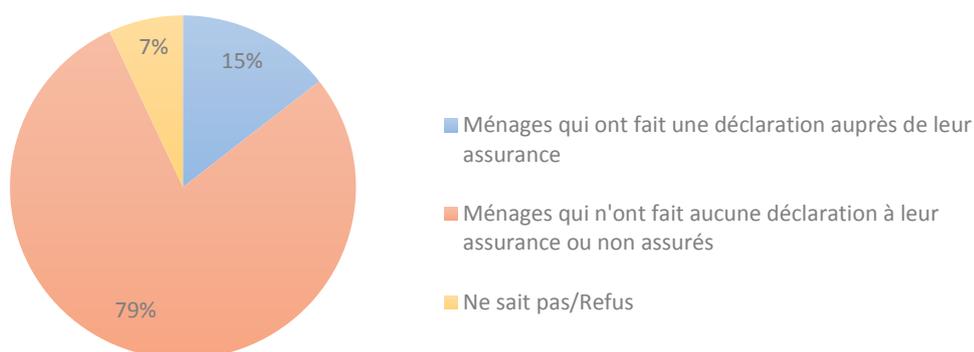
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 23 % des ménages victimes de vol de vélo ont déposé plainte au commissariat ou à la gendarmerie.

En moyenne entre 2014 et 2016, 23 % des ménages victimes de vol de vélo se sont déplacés au commissariat de police ou à la gendarmerie et ont déposé plainte, 6 % ont déposé une main courante ou abandonné leur démarche de dépôt de plainte sur place.

Déclaration à l'assurance



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

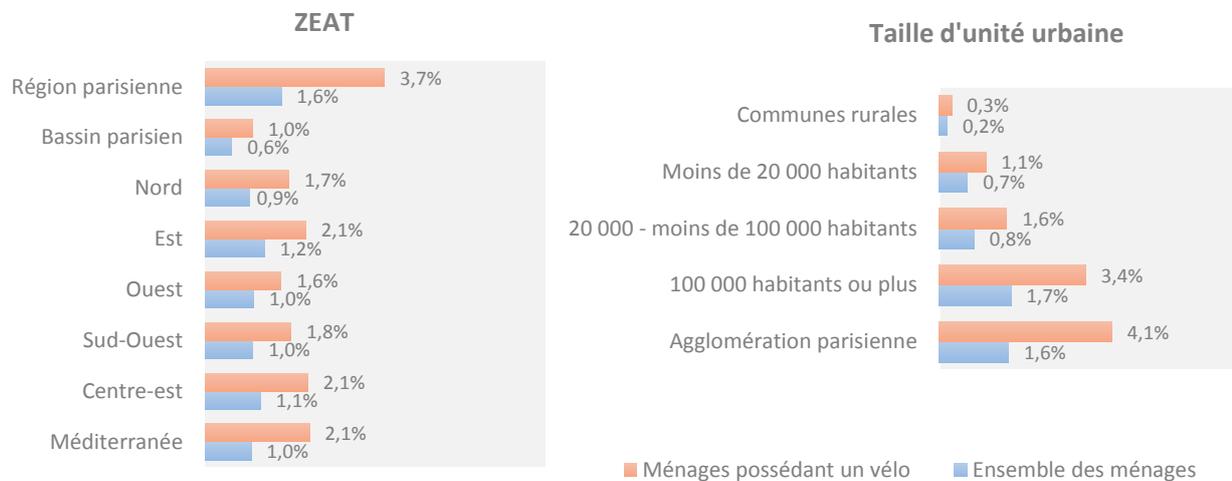
Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 15 % des ménages victimes d'un vol de vélo ont fait une déclaration de sinistre auprès de leur assurance.

En moyenne entre 2014 et 2016, 15 % des ménages victimes d'un vol de vélo déclarent avoir fait une déclaration auprès de leur assurance. Dans l'enquête CVS, il n'est pas demandé aux ménages victimes de vol de vélo s'ils étaient assurés contre ce risque avant les faits et il n'est donc pas possible de distinguer les ménages non assurés des ménages qui ont choisi de ne pas faire de déclaration auprès de leur assurance.

Profil des victimes

En moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, 1,1 % de l'ensemble des ménages et 2,0 % des ménages possédant un vélo ont déclaré avoir été victimes d'un vol de vélo. Ce taux de victimation moyen présente quelques disparités selon plusieurs caractéristiques propres aux logements ou aux ménages eux-mêmes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de ménages victimes de vols de vélo selon les caractéristiques du lieu de résidence



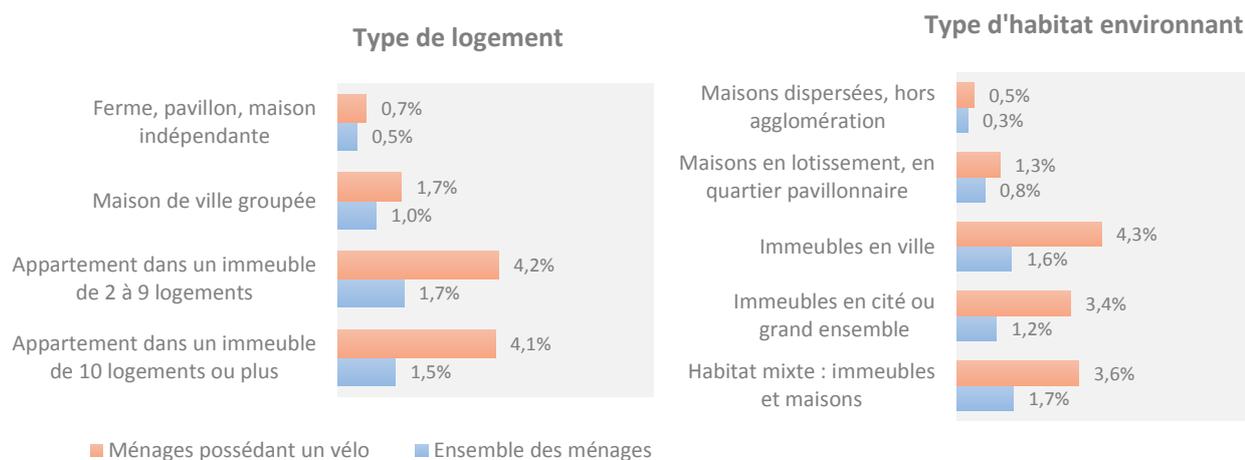
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, 1,6 % de l'ensemble des ménages (3,7 % des ménages possédant un vélo) résidant en région parisienne ont déclaré avoir été victimes d'un vol de vélo.

En matière de vols de vélo, que la victimation soit mesurée dans l'ensemble des ménages ou bien parmi les ménages équipés d'un vélo, les constats sont à peu près équivalents : la région parisienne est le territoire où la proportion de victimes est la plus élevée. Dans l'agglomération parisienne et les agglomérations de 100 000 habitants ou plus, les taux de victimation, global et parmi les ménages équipés, sont supérieurs à la moyenne, tandis qu'ils sont inférieurs dans les petites et moyennes agglomérations et dans les communes rurales.

Proportion de ménages victimes de vol de vélo selon les caractéristiques du logement



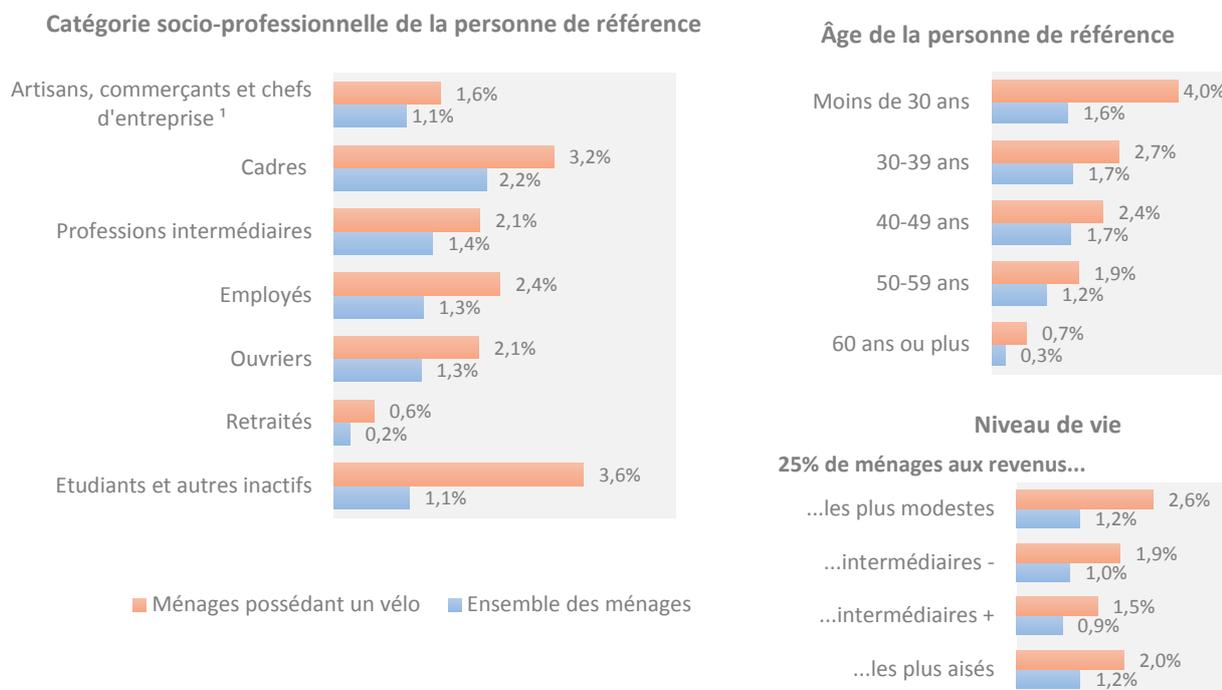
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, 1,5 % de l'ensemble des ménages (4,1 % des ménages possédant un vélo) vivant en appartement au sein d'un immeuble de 10 logements ou plus ont déclaré avoir été victimes d'un vol de vélo.

Pour les vols de vélo comme pour les vols et tentatives de vol de deux-roues motorisés, les taux de victimation selon les caractéristiques du logement des victimes font clairement apparaître une opposition entre maisons et appartements : la proportion de ménages équipés victimes d'un vol de vélo est très élevée parmi les ménages vivant en appartement que ce soit au sein d'un immeuble de 10 logements ou plus (4,1 %) ou de 2 à 9 logements (4,2 %) et plus faible parmi les ménages équipés vivant en maison de ville ou groupée (1,7 %) ou en pavillon ou autre maison indépendante (0,7 %). Le voisinage immédiat du logement est également très discriminant : les ménages possédant un vélo et vivant dans un quartier d'habitat mixte ou composé d'immeubles en cité, de grands ensemble ou d'immeubles en ville sont particulièrement exposés (3,6 %, 3,4 % et 4,3 % respectivement en moyenne entre 2014 et 2016).

Proportion de ménages victimes de vol de vélo selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne chaque année entre 2014 et 2016, 1,6 % de l'ensemble des ménages (4,0 % des ménages possédant un vélo) dont la personne de référence a moins de 30 ans ont déclaré avoir été victimes d'un vol de vélo.

Dans l'enquête CVS, le ménage indique s'il possède ou non un vélo mais il ne lui est pas demandé de préciser par quel membre de la famille il est utilisé. Ce fait limite un peu la pertinence de l'analyse des taux de victimation selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage, cette personne n'étant possiblement pas du tout l'utilisateur et donc pas la victime directe du vol de vélo. Toutefois, il apparaît, en mesurant la victimation parmi les ménages équipés, que les ménages les plus touchés par le vol de vélo sont ceux dont la personne de référence : a moins de 30 ans (4,0 % en moyenne entre 2014 et 2016), est étudiant ou inactif non retraité (3,6 %) ou exerce comme cadre ou profession intellectuelle supérieure (3,2 %). Enfin, la proportion de ménages victimes d'un vol de vélo est particulièrement élevée parmi les ménages modestes équipés (2,6 % en moyenne entre 2014 et 2016). Ce résultat est en partie lié à la forte victimation des jeunes, lesquels sont nombreux - parce qu'ils sont encore en études ou en début de carrière - parmi les ménages les plus modestes.

Les vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture

Vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture

	2008	2010	2012	2014	2016
Vols d'objets dans ou sur la voiture					
Ménages victimes	692 000	703 000	659 000	636 000	517 000
En % de l'ensemble des ménages	2,5	2,6	2,4	2,2	1,8
En % des ménages équipés	3,1	3,1	2,9	2,7	2,2
Faits	785 000	756 000	699 000	701 000	567 000
Nombre moyen par ménage victime	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Nombre pour 1 000 ménages	29	27	25	25	20
Nombre pour 1 000 ménages équipés	35	34	31	30	24
Tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture					
Ménages victimes	137 000	71 000	99 000	53 000	46 000
En % de l'ensemble des ménages	0,5	0,3	0,4	0,2	0,2
En % des ménages équipés	0,6	0,3	0,4	0,2	0,2
Faits	185 000	118 000	155 000	112 000	83 000
Nombre pour 1 000 ménages	7	4	6	4	3
Nombre pour 1 000 ménages équipés	8	5	7	5	4
Ensemble des vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture					
Ménages victimes	830 000	774 000	758 000	689 000	563 000
En % de l'ensemble des ménages	3,0	2,8	2,7	2,4	2,0
En % des ménages équipés	3,7	3,5	3,3	3,0	2,4
Faits	971 000	874 000	854 000	813 000	650 000
Nombre moyen par ménage victime	1,2	1,1	1,1	1,2	1,2
Nombre pour 1 000 ménages	36	32	31	29	23
Nombre pour 1 000 ménages équipés	43	39	37	35	28
Taux d'échec²	19%	13%	18%	14%	13%

¹ On recense ici, une année donnée, les ménages victimes de tentative de vol dans ou sur la voiture parmi les ménages n'ayant pas subi de vol d'objets dans ou sur la voiture.

² Le « taux d'échec » correspond au nombre de tentatives rapporté au nombre total de vols et tentatives.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

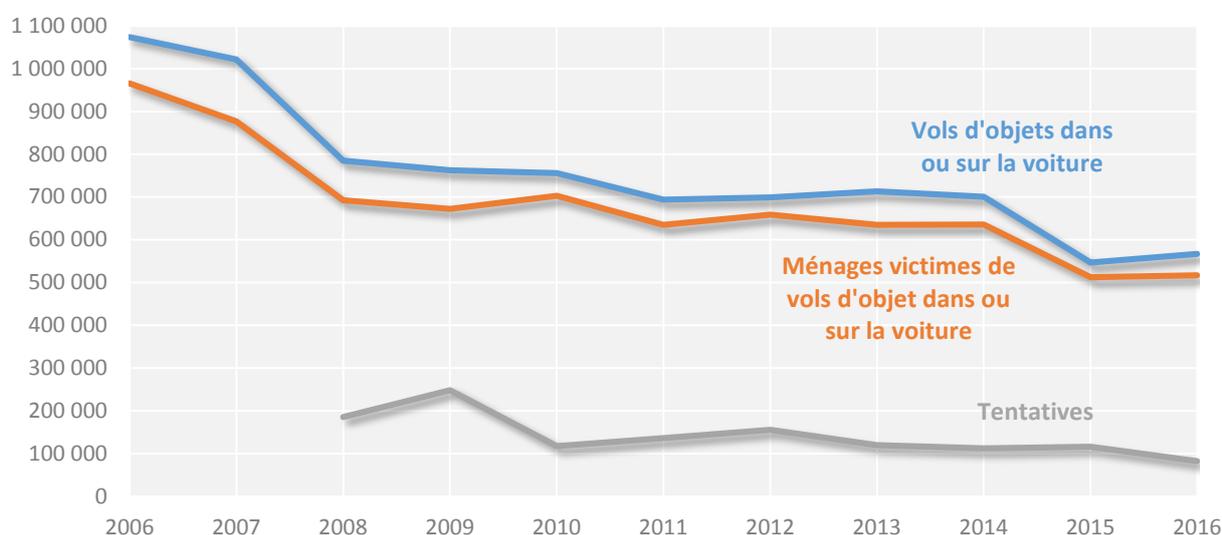
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2009, 2011, 2013, 2015 et 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 517 000 ménages - soit 1,8 % de l'ensemble des ménages et 2,2 % des ménages équipés de voiture - déclarent avoir été victimes d'un vol d'objet dans ou sur leur voiture.

En 2016, 563 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol d'objets ou d'accessoires dans ou sur leur voiture au cours de l'année, soit 2,0 % de l'ensemble des ménages. Tous les ménages ne possédant pas de voiture, cette proportion est un peu plus élevée (2,4 %) si l'on compte les ménages victimes parmi les ménages équipés. En matière de vols d'objets dans ou sur la voiture, les vols « réalisés » sont beaucoup plus fréquents que les tentatives. Ce faible taux d'échec apparent s'explique sans doute par le fait que les victimes de simples tentatives ne s'en sont pas rendu compte, dans le cas où la voiture n'a pas été endommagée. Ainsi, en 2016, 517 000 ménages (87 % des ménages victimes) ont effectivement subi un vol et 46 000 (13 %) uniquement une (ou plusieurs) tentative(s). Le nombre de ménages victimes de vol ou tentative de vol d'objets dans ou sur la voiture a très fortement diminué ces 10 dernières années.

Chaque année, un certain nombre de ménages déclarent avoir subi plusieurs faits de vols ou tentatives de vol d'objets dans ou sur leur voiture dans les 12 mois précédant l'enquête, ce qui explique l'écart entre le nombre de ménages victimes et le nombre de faits subis.

Évolution des vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, on estime à 567 000 le nombre de vols d'objets dans ou sur la voiture contre 1,07 million en 2006.

Note : les tentatives de vol d'objets dans et sur la voiture ont été recensées à partir de l'édition 2009 de l'enquête CVS.

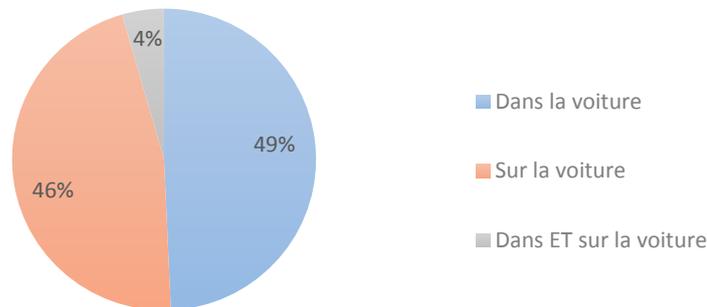
En 2006, le nombre de vols d'objets dans ou sur les voitures était estimé à près de 1 070 000. Entre 2006 et 2008, il a chuté de presque 40 % à 785 000. Entre 2008 et 2011, la tendance à la baisse s'est poursuivie mais de manière plus modérée. À partir de 2011 et jusqu'en 2014, le nombre de vols d'objets dans ou sur les voitures s'est stabilisé à environ 700 000. En 2015, il est de nouveau orienté à la baisse. Pour l'année 2016, on estime à près de 567 000 le nombre total de vols¹ – soit 20 vols d'objets dans ou sur la voiture pour 1 000 ménages – et à 83 000 le nombre de tentatives – soit 3 tentatives pour 1000 ménages.

Le questionnaire détaillé de l'enquête CVS permet pour chaque victimation de dresser le portrait des victimes et de décrire les caractéristiques des faits subis. Pour permettre une exploitation statistique des réponses à ces questions, **les échantillons de répondants des trois dernières années ont été regroupés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur ces trois années.**

¹ Pour chaque victimation, le nombre de faits total est estimé à partir du nombre de faits subis déclarés par chaque ménage victime (cf. « Note méthodologique »).

Description des faits

Emplacement des objets volés dans les vols d'objets dans ou sur la voiture



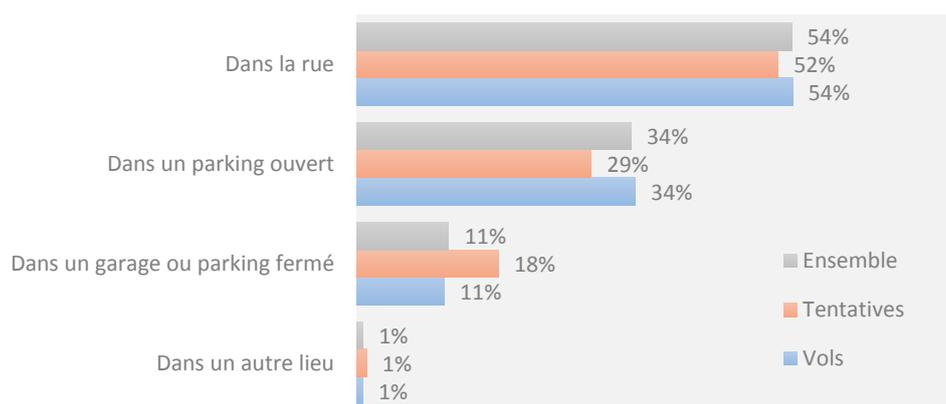
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 49 % des ménages victimes rapportent que les objets volés se trouvaient dans leur voiture.

Les vols d'objets dans ou sur la voiture regroupent les vols d'accessoires ou pièces automobiles situés à l'extérieur du véhicule (enjoliveurs, rétroviseurs,...) ainsi que ce qu'on appelle « les vols à la roulotte » qui correspondent aux vols d'objets ou d'accessoires à l'intérieur de la voiture (téléphone portable, autoradio,...). En moyenne entre 2014 et 2016, dans près de la moitié des cas de vol les objets ont été volés dans la voiture, dans 46 % ils ont été volés sur la voiture. Enfin, dans 4 % des objets ont été volés à la fois dans et sur la voiture. Les voleurs pratiquent donc rarement le « doublet » sur une voiture, ce qui suggère que ces deux types de vol correspondent à des « pratiques » distinctes.

Lieu des vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture



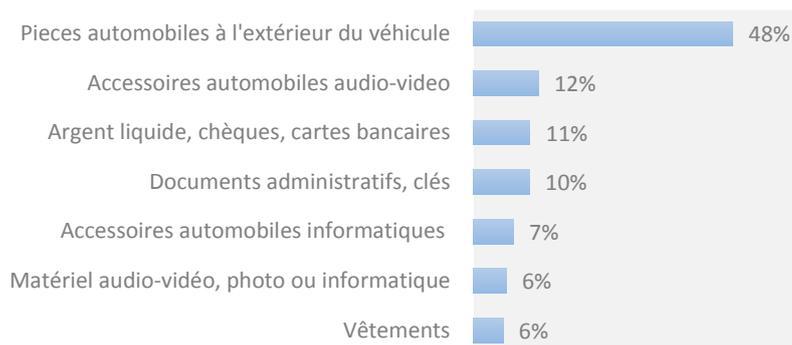
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 54% des ménages victimes de vols d'objets dans ou sur leur voiture déclarent que les faits ont eu lieu dans la rue.

Qu'il s'agisse d'un vol ou d'une tentative de vol d'objets dans ou sur la voiture, les faits sont le plus souvent commis dans le quartier ou le village de résidence des ménages victimes (7 cas sur 10 en moyenne entre 2014 et 2016). De même, le plus souvent les voleurs agissent de nuit (6 cas sur 10) plutôt que le jour (1 cas sur 4)². Interrogés plus précisément sur l'emplacement de la voiture au moment des faits, 54 % des ménages victimes d'un vol ou d'une tentative de vol d'objets dans ou sur leur voiture répondent que celle-ci était garée dans la rue, 34 % dans un parking ouvert et 11 % dans un garage ou un parking fermé.

Objets ou accessoires le plus fréquemment volés



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

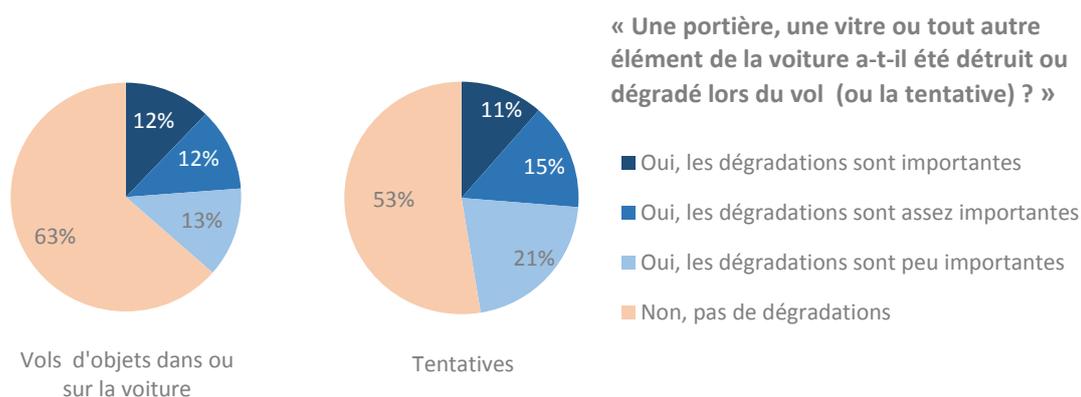
Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 48 % des ménages victimes de vols d'objets dans ou sur leur voiture déclarent que des pièces automobiles à l'extérieur du véhicule ont été volées.

Note : d'autres objets peuvent être volés, seuls ceux cités par au moins 5 % des ménages victimes sont présentés.

En moyenne entre 2014 et 2016, les objets ou accessoires les plus fréquemment volés sont les pièces automobiles à l'extérieur du véhicule (comme par exemple les rétroviseurs, les logos de marque ou les enjoliveurs – 48 % des ménages victimes signalent ce type de vol), des accessoires automobiles audio-vidéo (comme par exemple les autoradios, radios-cd -12 %), de l'argent liquide, des chèques ou cartes bancaires (11 %), des documents administratifs ou des clés (10 %), des accessoires automobiles informatiques (comme par exemple les GPS ou ordinateur de bord – 7 %), matériel audio-vidéo, photo ou informatique (6 %) et enfin des vêtements (6 %). En moyenne entre 2014 et 2016, environ 14 % des ménages victimes de vol d'objets dans ou sur la voiture ne souhaitent pas ou ne sont pas en mesure de donner une estimation du préjudice qu'ils ont subi. Pour les autres, le montant moyen du préjudice s'élève à 350 euros. Au-delà de cette valeur moyenne, 37 % des ménages victimes déclarent un préjudice inférieur à 150 euros, 33 % un préjudice compris entre 150 et moins de 500 euros et 16 % un préjudice supérieur ou égal à 500 euros.

² En moyenne entre 2013 et 2015, 12 % des ménages victimes de vol ou tentative de vol d'objets dans ou sur leur voiture n'étaient pas en mesure de renseigner la période de la journée pendant laquelle les faits ont été commis.

Fréquence et ampleur des dégradations



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

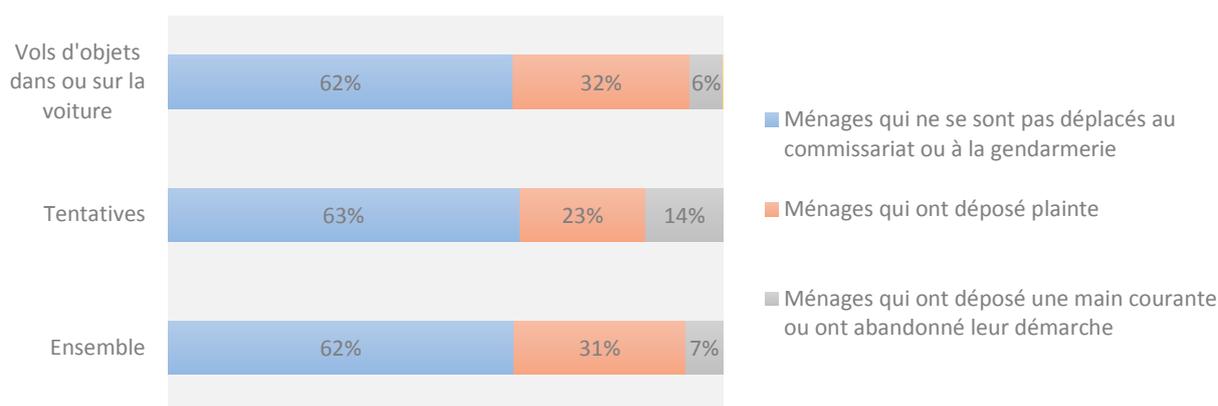
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 12 % des ménages victimes de vols d'objets dans ou sur la voiture déclarent que leur voiture a subi des dégradations qu'ils jugent importantes.

Les ménages victimes de vols d'objets dans ou sur leur voiture déclarent majoritairement que leur voiture n'a pas subi de dégradations (63 % en moyenne entre 2014 et 2016). C'est moins souvent le cas pour les ménages victimes de tentatives (53 %). Cette différence suggère qu'une part importante des auteurs de tentatives visaient des objets situés dans la voiture plutôt que sur la voiture. Les dégradations sont en effet plus fréquentes dans le cas des vols d'objets dans la voiture (60 %) que sur la voiture (20 %). En outre, il est certain que les tentatives de vols d'objets sur la voiture sans dégradation sont plus susceptibles que les autres situations de passer inaperçues et d'être donc sous déclarées dans l'enquête.

Les recours

Déclaration à la police ou à la gendarmerie



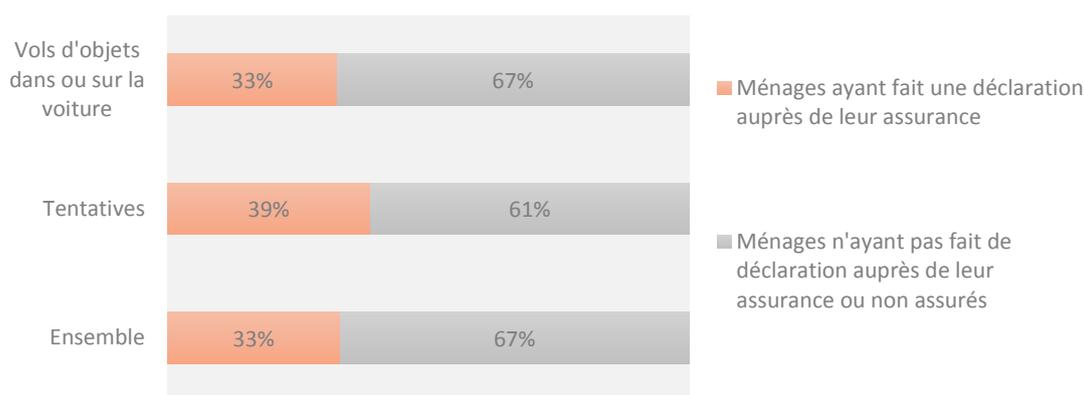
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 32 % des ménages victimes d'un vol d'objet dans ou sur leur voiture se sont déplacés au commissariat de police ou à la gendarmerie et ont déposé plainte.

Dans le cas des vols d'objets dans ou sur la voiture, le dépôt de plainte est assez peu fréquent : en moyenne entre 2014 et 2016, seul un ménage victime sur trois quand il s'agit d'un vol et un sur cinq quand il s'agit d'une tentative a formellement déposé plainte.

Déclaration à l'assurance



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

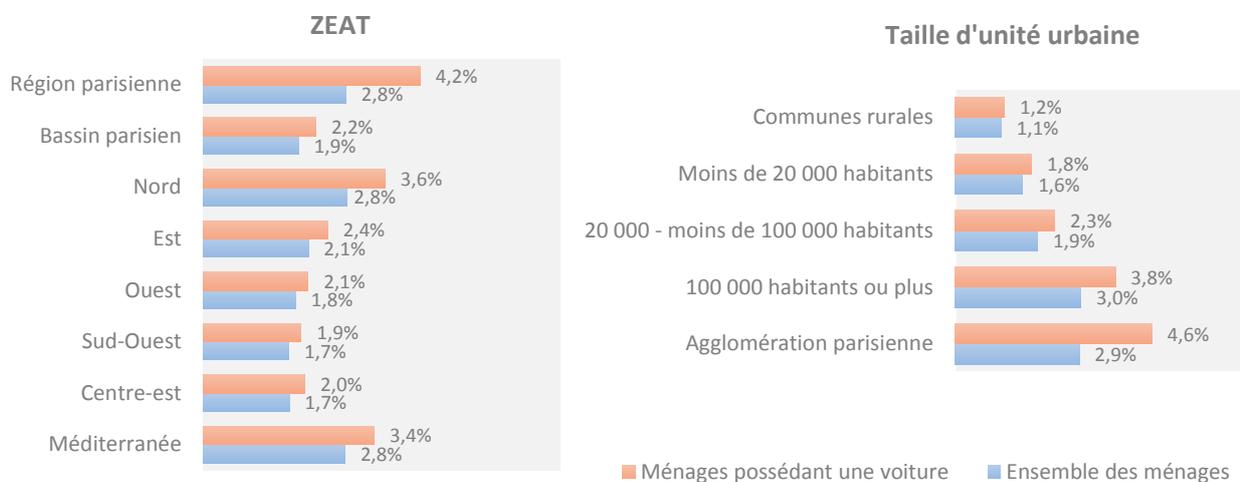
Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 33 % des ménages victimes de vols d'objets dans ou sur la voiture ont fait une déclaration auprès de leur assurance.

Dans l'enquête CVS, il n'est pas demandé aux ménages victimes de vol ou tentative de vol d'objets dans ou sur leur voiture s'ils étaient assurés contre ce risque avant les faits. On ne peut donc pas distinguer les ménages non assurés des ménages assurés parmi ceux qui déclarent n'avoir pas fait de signalement auprès de leur assurance. En matière de vols d'objets ou d'accessoires sur la voiture, les assurances proposent rarement des garanties intéressantes (pas de couverture ou bien des franchises plus élevées que les coûts de remplacement des accessoires) ce qui explique sans doute en partie pourquoi les déclarations de sinistre sont peu fréquentes : en moyenne entre 2014 et 2016, 33 % des ménages victimes d'un vol d'objets dans ou sur leur voiture ont fait une déclaration auprès de leur assurance. En ce qui concerne les tentatives, le taux de déclaration à l'assurance est un peu plus élevé (39 % en moyenne entre 2014 et 2016), en lien possiblement avec la fréquence plus importante de dégradations du véhicule.

Profil des victimes

En moyenne entre 2014 et 2016, 2,2 % de l'ensemble des ménages et 2,7 % des ménages possédant une voiture déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol d'objets dans ou sur la voiture dans l'année précédant l'enquête. Ce taux de victimation moyen présente de fortes disparités selon plusieurs caractéristiques propres aux logements ou aux ménages eux-mêmes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de ménages victimes de vols ou tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture selon les caractéristiques du lieu de résidence



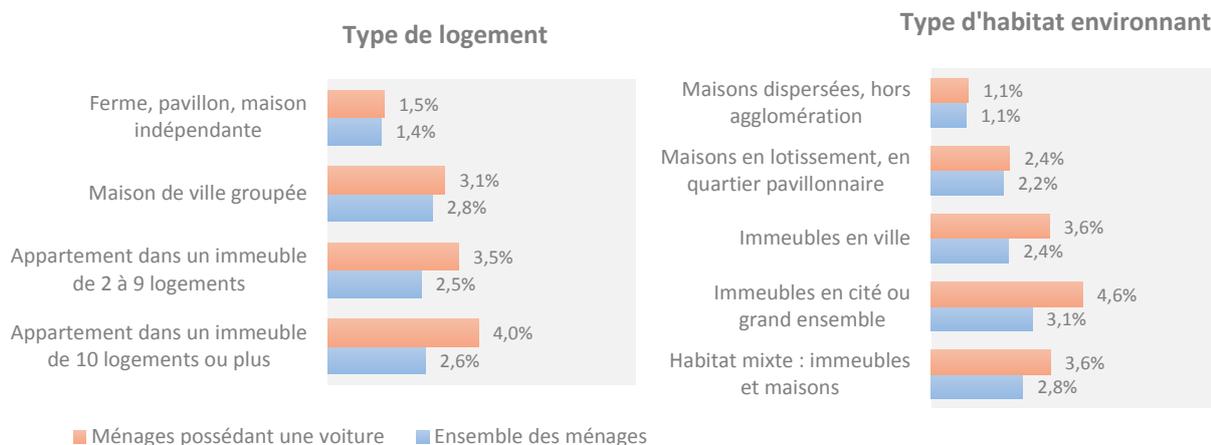
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, 2,8 % de l'ensemble des ménages (4,2 % des ménages possédant une voiture) résidant en région parisienne déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol d'objets dans ou sur leur voiture.

Comme pour les vols de voiture, les vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture sont plus fréquents que la moyenne en région parisienne (2,8 % en moyenne entre 2014 et 2016), dans les grandes régions Méditerranée (2,8 %) et Nord (2,8 %). Quand on mesure la proportion de ménages victimes parmi les ménages équipés de voiture, les différences entre territoires sont encore plus marquées. Plus encore que les vols de voiture, les vols d'objets dans ou sur la voiture sont des phénomènes urbains : en moyenne entre 2014 et 2016, 3,0 % des ménages sont victimes chaque année de tels vols dans les agglomérations de 100 000 habitants ou plus (hors Paris) et 2,9 % dans l'agglomération parisienne, contre seulement 1,1 % des ménages vivant dans des communes rurales. Là encore, rapporter le nombre de ménages victimes au nombre de ménages équipés d'une voiture accentue les écarts : en moyenne entre 2014 et 2016, la proportion de ménages victimes parmi les ménages équipés atteint 4,6 % dans l'agglomération parisienne.

Proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol d'objets dans ou sur la voiture selon les caractéristiques du logement



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

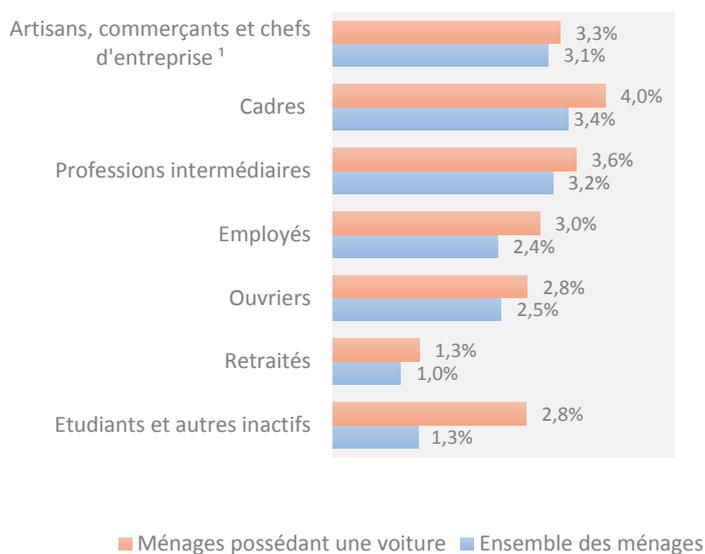
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, 3,1 % de l'ensemble des ménages (4,6 % des ménages possédant une voiture) résidant dans un quartier majoritairement composé d'immeubles en cité ou de grands ensembles déclarent avoir été victimes d'un vol d'objet dans ou sur leur voiture.

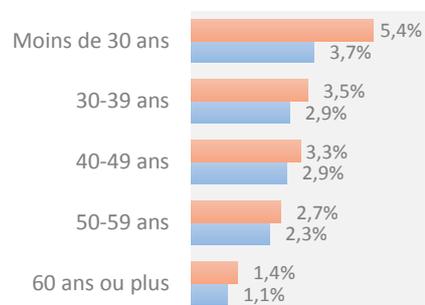
L'analyse des taux de victimation selon le type de logement et le type de voisinage des ménages recoupe parfaitement ces résultats. La proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol d'objet dans ou sur la voiture est élevée parmi les ménages résidant en ville, que ce soit en appartement ou en maison, particulièrement parmi les ménages résidant dans des quartiers composés principalement d'immeubles en cité ou de grands ensembles urbains (3,1 % dans l'ensemble et 4,6 % parmi les ménages équipés).

Proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol d'objets dans ou sur la voiture selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage

Catégorie socio-professionnelle de la personne de référence

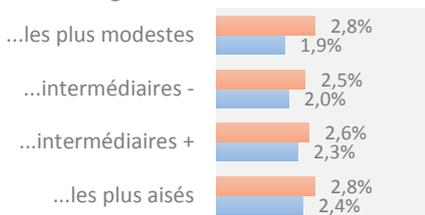


Âge de la personne de référence



Niveau de vie

25% de ménages aux revenus...



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, 1,9 % de l'ensemble des ménages (2,8 % des ménages possédant une voiture) appartenant à la catégorie des 25% de ménages aux revenus les plus modestes déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol d'objets dans ou sur leur voiture.

Comme dans le cas des vols de voiture, la proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol d'objet dans ou sur la voiture décroît avec l'âge de la personne de référence du ménage, de 3,7 % pour les moins de 30 ans à 1,1 % pour les 60 ans ou plus en moyenne entre 2014 et 2016. Dans les très grandes villes, les jeunes et trentenaires sont surreprésentés ce qui explique au moins en partie ce lien.

La proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol d'objets dans ou sur la voiture est plus grande parmi les catégories socio-professionnelles les plus élevées dans l'échelle sociale : de 3,1 % à 3,4 % en moyenne entre 2014 et 2016 parmi les ménages dont la personne de référence est artisan, commerçant ou chef d'entreprise, profession intermédiaire ou cadre contre 2,4 % pour les employés et 2,5 % pour les ouvriers. L'analyse du taux de victimation selon l'échelle des niveaux de vie des ménages ne fait pas apparaître de différence nette.

Les actes de vandalisme contre la voiture

Actes de vandalisme contre les voitures

	2008	2010	2012	2014	2016
Ménages victimes	1 601 000	1 476 000	1 345 977	1 342 000	1 188 000
En % de l'ensemble des ménages	5,9	5,4	4,8	4,7	4,2
En % des ménages équipés	7,1	6,6	5,9	5,8	5,1
Faits	1 971 000	1 935 000	1 731 000	1 672 000	1 458 000
Nombre moyen par ménage victime	1,2	1,3	1,3	1,2	1,2
Nombre pour 1 000 ménages	72	70	62	59	51
Nombre pour 1 000 ménages équipés	88	86	76	72	63

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

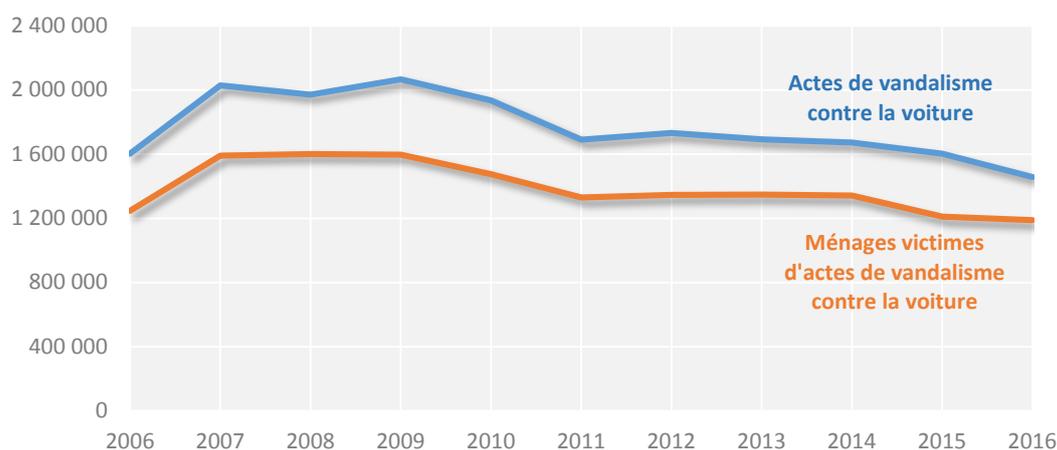
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2009, 2011, 2013, 2015 et 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, environ 1 188 000 ménages - soit 4,2 % de l'ensemble des ménages - déclarent avoir subi un acte de vandalisme contre leur voiture.

Note : les « ménages équipés » désignent les ménages possédant au moins une voiture dans les 24 mois précédant l'enquête.

En 2016, 1 188 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur voiture au cours de l'année (par exemple, un pneu crevé, des rayures sur la carrosserie, un tag, etc...), ce qui représente 4,2 % de l'ensemble des ménages et 5,1 % des ménages possédant une voiture. De nombreux ménages – environ 170 000 en 2016 – subissent plusieurs actes de vandalisme contre leur voiture au cours d'une même année, ce qui explique l'écart entre le nombre de ménages victimes et le nombre de faits subis. Pour l'année 2016, on estime à près de 1 458 000 le nombre total d'actes de vandalisme contre la voiture, ce qui représente 51 faits pour 1 000 ménages (63 pour 1 000 ménages possédant une voiture).

Évolution des actes de vandalisme contre la voiture



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

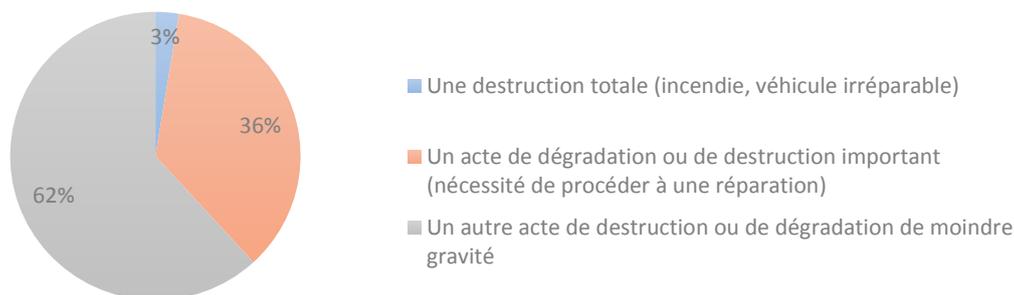
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, on estime à 1 458 000 le nombre d'actes de vandalisme visant les voitures.

De 2007 à 2010, le nombre d'actes de vandalisme contre la voiture était estimé à environ 2 millions par an. En 2011, il a baissé pour se stabiliser autour de 1,7 million jusqu'en 2014 et est orienté légèrement à la baisse en 2015 et 2016.

Description des faits

Type d'acte de vandalisme contre la voiture



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 36 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture déclarent qu'ils ont subi un acte de dégradation ou de destruction important.

En 2016, plus d'un tiers des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture déclarent que la voiture a subi une dégradation ou une destruction importante qui nécessite de procéder à une réparation. Six sur dix déclarent que l'acte subi est de moindre gravité. Les destructions totales (incendie, véhicule irréparable) représentent 3 % des cas.

Lieu des actes de vandalisme contre la voiture



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

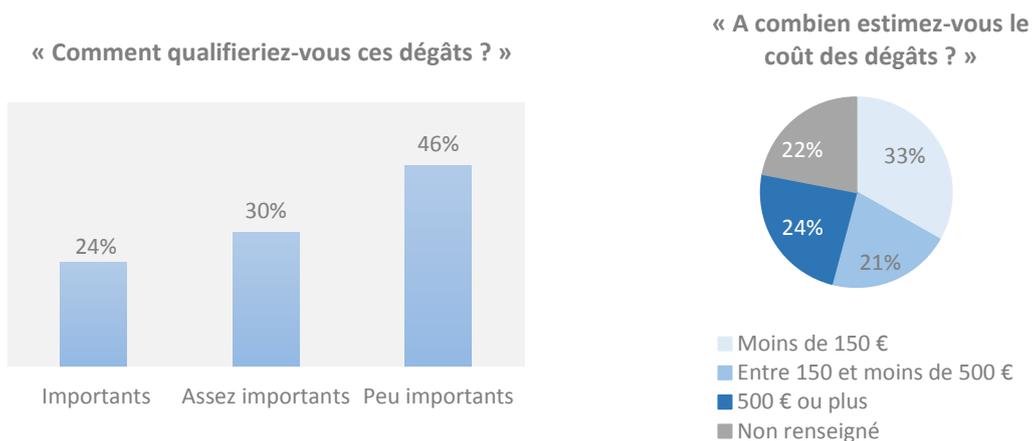
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 62 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture déclarent qu'elle était garée dans la rue au moment des faits.

Comme pour les vols de voiture ou vols d'objet dans ou sur la voiture, les ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture déclarent le plus souvent que les faits sont survenus dans le quartier ou le village où ils habitent (sept cas sur dix en 2016). De même, le plus souvent la voiture vandalisée était garée dans la rue (62 % des cas en 2016) ou dans un parking ouvert (31 %) et plus rarement dans un garage ou parking fermé (7 %). Environ 13 % des victimes ne sont pas en mesure de préciser si les faits se sont déroulés de jour ou de nuit. La moitié déclare qu'ils se sont déroulés de nuit et 37 % en pleine journée.

En 2016, une fois sur sept, les ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture ont vu l'auteur (7 % des cas) ou su par la suite (7 %) qui était l'auteur (ou les auteurs) des faits. Dans l'ensemble, 8 % des ménages victimes déclarent qu'ils connaissaient de vue ou personnellement l'auteur (ou au moins un des auteurs s'ils étaient plusieurs).

Ampleur et coût des dégâts



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

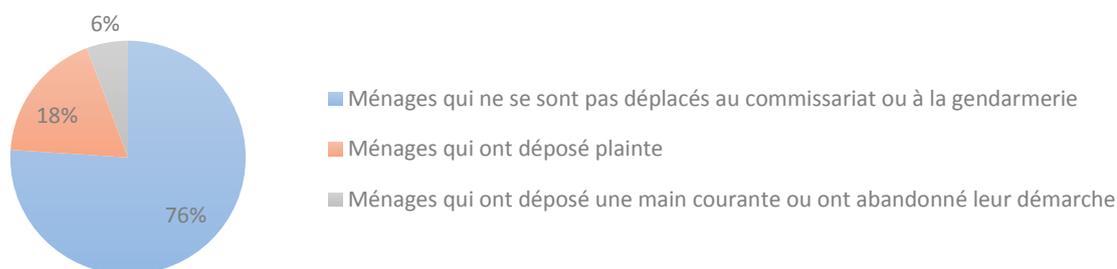
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017 Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 24 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture déclarent que les dégâts qu'ils ont subis sont importants. 24 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture estiment le coût des dégâts supérieur ou égal à 500 euros.

Interrogés sur l'ampleur des dégâts, les ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture déclarent le plus souvent qu'ils sont « peu importants » (46 % des cas en 2016). Néanmoins, 30 % les jugent « assez importants » et 24 % « importants ». En 2016, 22% des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture n'ont pas pu ou n'ont pas souhaité estimer le montant des dégâts, 33 % estiment qu'ils sont inférieurs à 150 euros, 21 % qu'ils sont compris entre 150 et 500 euros et 24 % qu'ils sont supérieurs à 500 euros.

Recours

Déclaration à la police ou la gendarmerie



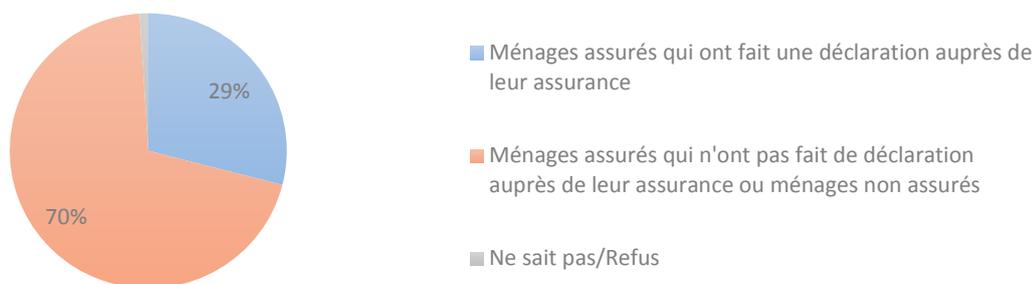
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 18 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture ont déposé plainte.

Le signalement des actes de vandalisme contre la voiture auprès des services de police et de gendarmerie est peu fréquent. En 2016, 24 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture se sont déplacés au commissariat ou à la gendarmerie, et 18% ont formellement déposé plainte. Cette proportion varie significativement selon le préjudice subi par les ménages. Ainsi, en 2016, quand le préjudice est inférieur à 150 euros, 8 % des ménages victimes déclarent avoir déposé plainte contre 38 % quand il est supérieur à 500 euros.

Déclaration à l'assurance



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

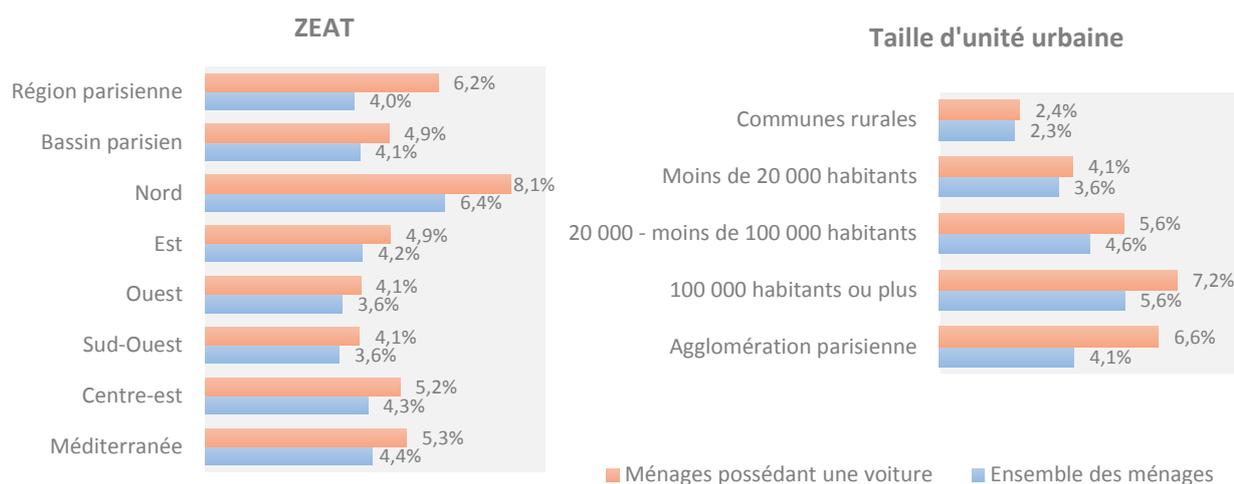
Lecture : en 2016, 29 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture ont fait une déclaration auprès de leur assurance.

En 2016, 29 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture ont fait une déclaration de sinistre auprès de leur assurance. De même que pour le signalement auprès des forces de sécurité, la déclaration auprès de l'assurance dépend fortement du préjudice subi. Ainsi, en 2016, 12 % des ménages victimes estimant leur préjudice à moins de 150 euros déclarent avoir eu recours à leur assurance contre 55 % des ménages ayant subi un préjudice supérieur ou égal à 500 euros.

Profil des victimes

En 2016, 4,2 % de l'ensemble des ménages et 5,1 % des ménages possédant une voiture déclarent avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur voiture. Ces taux de victimation moyens présentent de fortes disparités selon plusieurs caractéristiques propres aux logements ou aux ménages eux-mêmes, que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture selon les caractéristiques du lieu de résidence



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

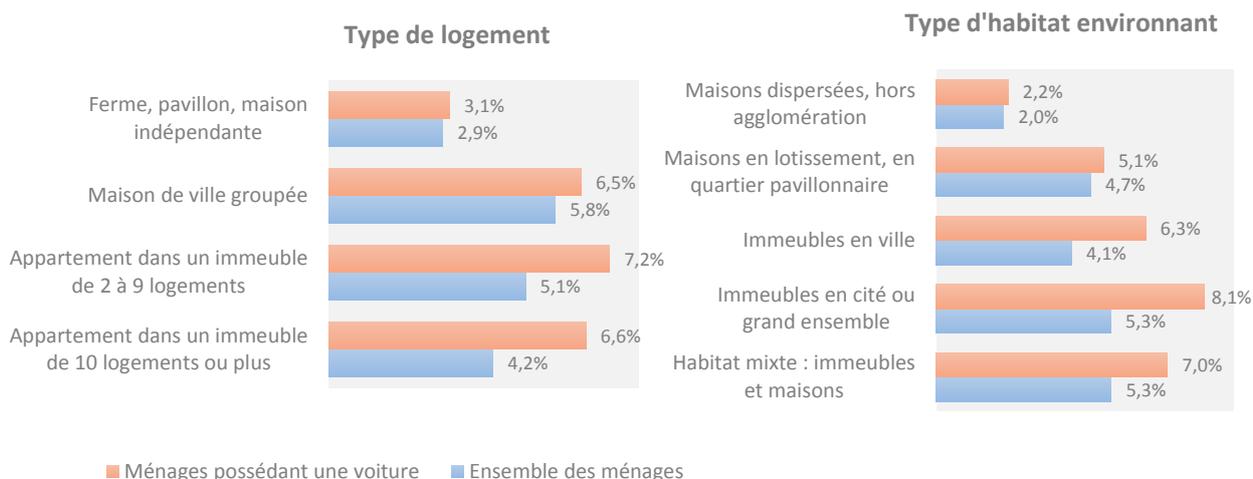
Lecture : en 2016, dans la grande région « Nord », 6,4 % de l'ensemble des ménages (8,1 % des ménages possédant une voiture) ont été victimes d'un acte de vandalisme contre leur voiture.

En matière d'actes de vandalisme contre la voiture, la grande région « Nord » se distingue très nettement des autres territoires métropolitains avec une proportion de ménages victimes élevée, atteignant 6,4 % en 2016 (8,1 % parmi les ménages équipés). Dans l'Ouest et le Sud-Ouest, à l'inverse, la proportion de ménages victimes est plus faible (3,6 % dans l'ensemble et 4,1 % parmi les ménages équipés). En région parisienne, la proportion de ménages victimes mesurée parmi l'ensemble des ménages est dans la moyenne (4,0 %) mais élevée quand elle est mesurée parmi les ménages équipés d'une voiture (6,2 %).

Les actes de vandalisme contre la voiture sont particulièrement fréquents dans les agglomérations de 100 000 habitants ou plus (hors agglomération parisienne) : la proportion de ménages victimes atteint 5,6 % en 2016 (7,2 % parmi les ménages équipés d'une voiture). Dans les communes rurales, la proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture est près de 2 fois moins élevée que la moyenne (2,3 % dans l'ensemble des ménages et 2,4 % parmi les ménages équipés d'une voiture).

De manière générale, la proportion de ménages victimes d'un acte de vandalisme contre la voiture est plus élevée parmi les ménages vivant en ville que ce soit en appartement ou en maison. Les différences sont, en outre, accentuées quand on mesure les taux de victimation parmi les ménages équipés de voiture.

Proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture selon les caractéristiques du logement



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

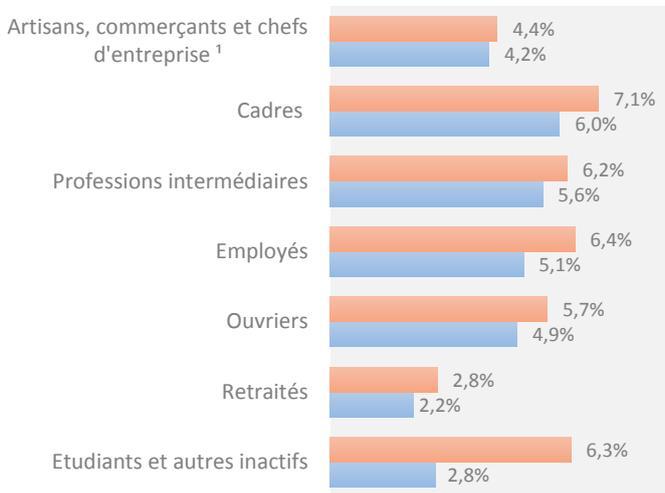
Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 5,1 % de l'ensemble des ménages (7,2 % des ménages possédant une voiture) vivant en appartement au sein d'un immeuble de 2 à 9 logements ont été victimes d'un acte de vandalisme contre leur voiture.

Comme ce qui est observé pour les vols de voiture, la proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture décroît fortement avec l'âge de la personne de référence du ménage, que l'on prenne en compte ou non le taux d'équipement en voiture. Ce résultat est probablement lié à la forte présence de jeunes et trentenaires dans les grandes villes et en particulier en appartement. En matière de vandalisme contre la voiture, si l'on mesure la proportion de victimes parmi les ménages équipés, les ménages les plus modestes apparaissent les plus exposés aux actes de vandalisme contre la voiture (6,0 % en 2016). Si l'on tient compte de l'équipement des ménages en voiture, quatre catégories socio-professionnelles présentent des taux de victimation supérieurs à la moyenne : les cadres (7,1 % en 2016), les employés (6,4 %), les professions intermédiaires (6,2 %) ainsi que les étudiants et autres inactifs hors retraités (6,3 %).

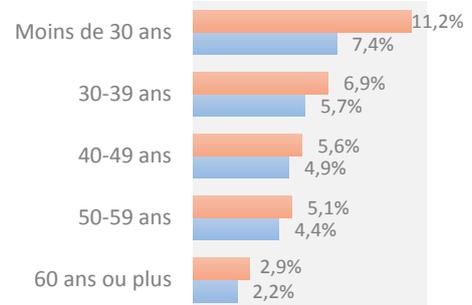
Proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage

Catégorie socio-professionnelle de la personne de référence



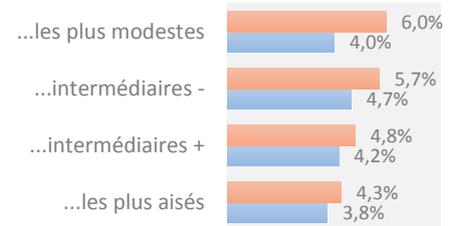
■ Ménages possédant une voiture ■ Ensemble des ménages

Âge de la personne de référence



Niveau de vie

25% de ménages aux revenus...



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 7,4 % de l'ensemble des ménages (11,2 % des ménages possédant une voiture) dont la personne de référence a moins de 30 ans ont été victimes d'un acte de vandalisme contre la voiture.

Les escroqueries bancaires

Escoqueries bancaires

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ménages victimes	500 000	632 000	743 000	851 000	883 000	1 102 000	1 210 000
En % de l'ensemble des ménages	1,8	2,3	2,7	3,0	3,1	3,9	4,2

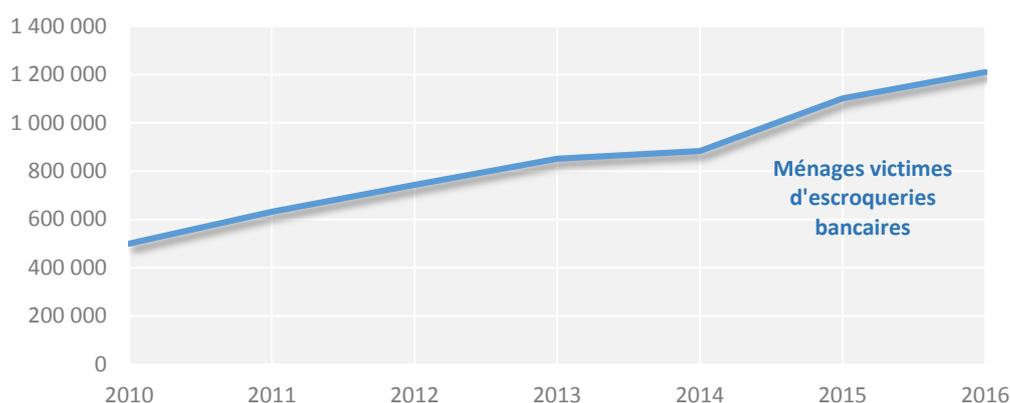
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2011 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, environ 1,2 million de ménages - soit 4,2 % de l'ensemble des ménages - déclarent avoir été victimes d'une escoquerie bancaire.

En 2016, 4,2 % des ménages – soit environ 1,2 million - ont déclaré avoir été victimes d'une escoquerie bancaire, définie ici comme un retrait d'argent sur un compte bancaire sans accord du titulaire du compte en utilisant des informations personnelles obtenues illégalement¹, comme un numéro de carte bancaire.

Évolution des escoqueries bancaires



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2011 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, on estime à 1,2 million le nombre de ménages victimes d'une escoquerie bancaire, contre 500 000 en 2010.

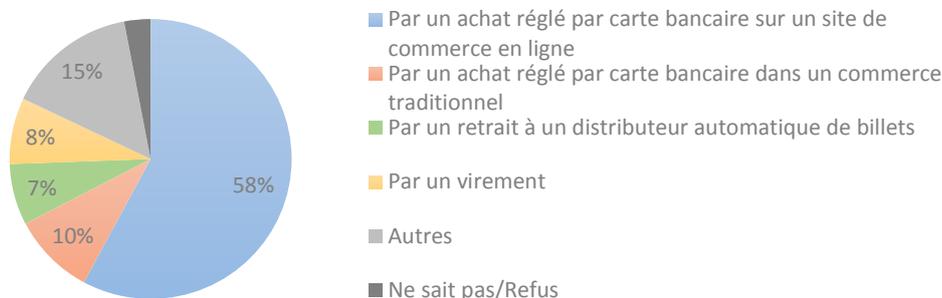
Le recensement des ménages victimes d'escoqueries bancaires a débuté lors de l'édition 2011 de l'enquête CVS. Cette année-là, 1,8 % des ménages – soit environ 500 000 ménages – ont déclaré avoir subi au moins une escoquerie bancaire. Depuis, ce nombre a régulièrement augmenté et a ainsi plus que doublé en 7 ans.

¹ Sont exclus du champ des escoqueries bancaires, les litiges avec les créanciers, les débits résultant d'un vol de chèque, d'un vol de carte ou d'une carte oubliée dans un distributeur ainsi que les cas d'extorsion de données confidentielles par la violence ou la menace.

Description des faits

Type d'escroqueries bancaires

« Sous quelle forme d'opérations bancaires ce débit frauduleux a-t-il été effectué ? »



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

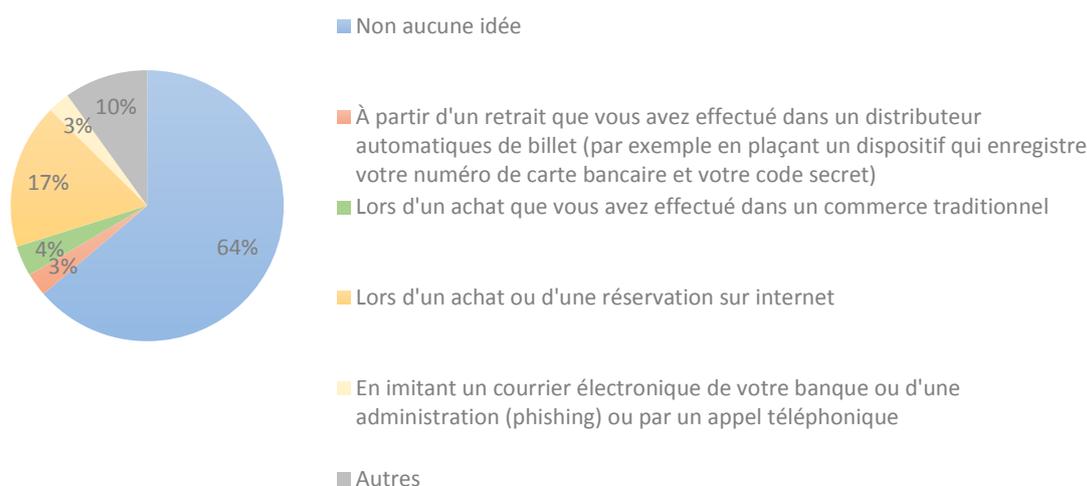
Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 58 % des ménages victimes d'escroquerie bancaire déclarent que le débit frauduleux a été effectué sous la forme d'un achat réglé par carte bancaire sur un site de commerce en ligne.

Le débit frauduleux peut être effectué de différentes manières : en 2016, près de six ménages sur dix victimes d'escroquerie bancaire (58 %) déclarent qu'il a été effectué sous la forme d'un achat réglé par carte bancaire sur un site de commerce en ligne, 10 % sous la forme d'un achat réglé par carte bancaire dans un commerce traditionnel, 7 % par un retrait à un distributeur automatique de billets, 8 % par un virement. Enfin 15 % des ménages victimes d'escroqueries bancaires déclarent que le débit frauduleux a été effectué d'une autre manière que celles citées précédemment et 3 % ne souhaitent pas ou ne savent pas répondre à la question.

Procédé d'obtention des données personnelles

« Savez-vous comment le ou les auteurs du débit frauduleux ont procédé pour obtenir des informations sur vos comptes bancaires (numéro de comptes, numéro de cartes, identifiants de connexion,...) ? »



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

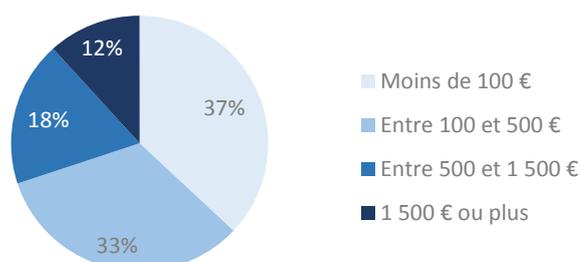
Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 17 % des ménages victimes d'escroquerie bancaire déclarent que leurs informations confidentielles ont été obtenues lors d'un achat ou d'une réservation sur internet.

En 2016, près de deux tiers des victimes d'escroquerie bancaire ignorent comment le ou les auteurs du débit frauduleux ont pu obtenir des informations confidentielles sur leur compte bancaire. Un ménage victime sur six déclare que ces informations ont été obtenues lors d'un achat ou d'une réservation sur internet et plus rarement lors d'un achat dans un commerce traditionnel (4 %). Le vol de données confidentielles lors d'un retrait d'argent à l'aide d'un dispositif installé sur un distributeur de billets (caméra ou autres) est très peu fréquemment reporté (3 %) tout comme le vol par phishing (imitation d'un courrier électronique d'une banque ou d'une administration, 3 %).

Montant du préjudice

« Quel a été le montant du débit frauduleux ? »



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.
 Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.
 Lecture : en 2016, 37 % des ménages victimes d'une escroquerie bancaire déclarent que le montant du débit frauduleux effectué sur leur compte était inférieur à 100 euros.

En 2016, 37 % des ménages victimes d'escroquerie bancaire ont déclaré un débit frauduleux d'un montant inférieur à 100 euros, 33 % entre 100 et moins de 500 euros, 18 % entre 500 et 1 500 euros et enfin, 12 % un montant supérieur ou égal à 1 500 euros. Le montant moyen du débit frauduleux s'établit à 780 euros en 2016.

Le plus souvent, les ménages victimes d'escroquerie bancaire déclarent avoir découvert ce débit frauduleux en consultant eux-mêmes un relevé d'opérations (69 % en 2016). Deux sur dix ont été informés par leur banque. Plus rarement, les ménages victimes l'ont appris par une administration (police, gendarmerie, impôt ou autre) ou après un rejet d'achat par carte bancaire.

Les recours

En 2016, 39 % des ménages victimes d'escroquerie bancaire se sont déplacés au commissariat ou à la gendarmerie : 28 % ont formellement déposé plainte et 11 % ont déposé une main courante ou abandonné leur démarche sur place.

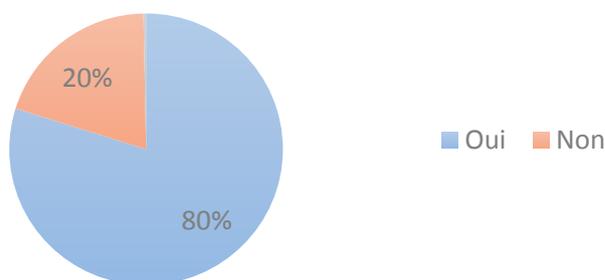
Déclaration à la police ou la gendarmerie



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.
 Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.
 Lecture : en 2016, 28 % des ménages victimes d'escroquerie bancaire ont déposé plainte.

En 2016, la très grande majorité des ménages victimes d'escroquerie bancaire (80 %) déclarent avoir été remboursés par leur banque de tout ou partie du montant du débit frauduleux effectué sur leur compte.

Remboursement par la banque

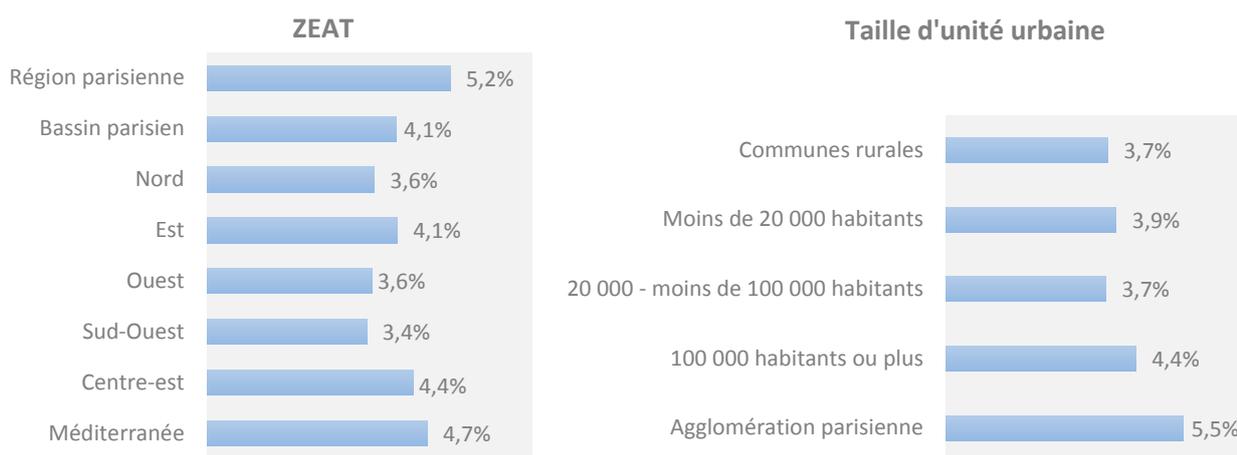


Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.
 Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.
 Lecture : en 2016, 80 % des ménages victimes d'escroqueries bancaires déclarent qu'ils ont été remboursés par leur banque du montant du débit frauduleux le plus récent qu'ils ont subi.

Profil des victimes

En 2016, 4,2 % des ménages déclarent avoir été victimes d'une escroquerie bancaire. Ce taux de victimation moyen présente quelques disparités selon plusieurs caractéristiques propres au lieu de résidence ou aux ménages eux-mêmes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de ménages victimes d'escroqueries bancaires selon les caractéristiques du lieu de résidence

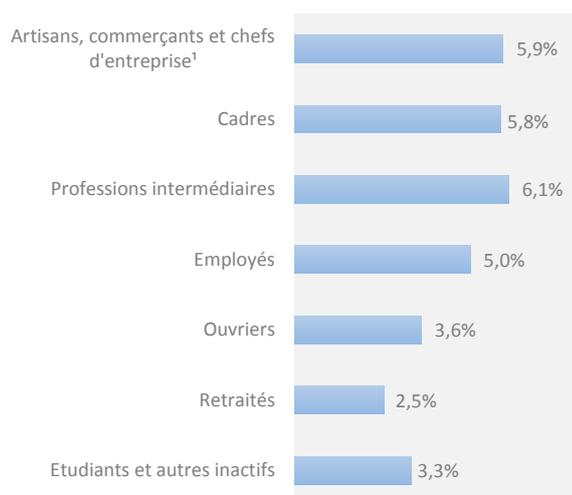


Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.
 Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.
 Lecture : en 2016, 5,2 % des ménages résidant en région parisienne ont été victimes d'une escroquerie bancaire.

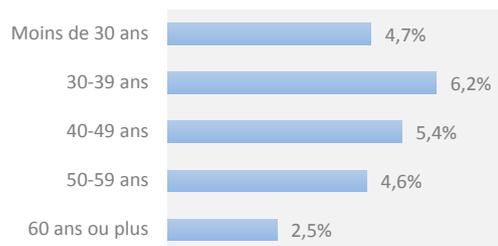
La proportion de ménages victimes d'escroquerie bancaire est plus élevée que la moyenne en région parisienne (5,2 % en 2016 et dans la grande région Méditerranée (4,7 %). A contrario, elle est plus faible dans les grandes régions Sud-Ouest (3,4 %), Ouest (3,6 %) et Nord (3,6 %). Les ménages résidant dans l'agglomération parisienne présentent un taux de victimation de 5,5 % en 2016.

Proportion de ménages victimes d'escroqueries bancaires selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage

Catégorie socio-professionnelle de la personne de référence

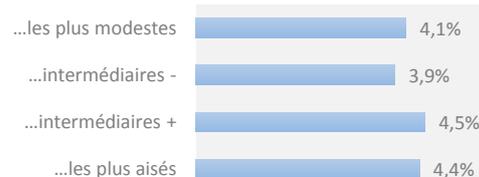


Âge de la personne de référence



Niveau de vie

25% des ménages aux revenus...



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 5,8 % des ménages dont la personne de référence est cadre déclarent avoir été victimes d'une escroquerie bancaire.

La catégorie sociale de la personne de référence du ménage fait apparaître des différences plus marquées. En 2016, le taux de victimation des cadres, des artisans, commerçants et chefs d'entreprise et des professions intermédiaires avoisine les 6 %. En matière d'escroquerie bancaire, seuls les seniors affichent un taux de victimation inférieur à la moyenne (2,5 %) ; les 30-49 ans présentent en revanche un taux de victimation supérieur à 5,0 %. Le niveau de vie des ménages n'apparaît pas discriminant : toutes les catégories de ménage, des plus modestes aux plus aisés affichent un taux de victimation dans la moyenne (de 3,9 % à 4,5 % en 2016).

Les vols et tentatives de vol avec violences physiques ou menaces

Vols ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces

	2008	2010	2012	2014	2016
Nombre de victimes	241 000	300 000	306 000	195 000	186 000
Proportion de victimes dans la population (%)	0,5	0,6	0,6	0,4	0,4
Part de victimes effectivement volées (%)	56	54	52	60	55

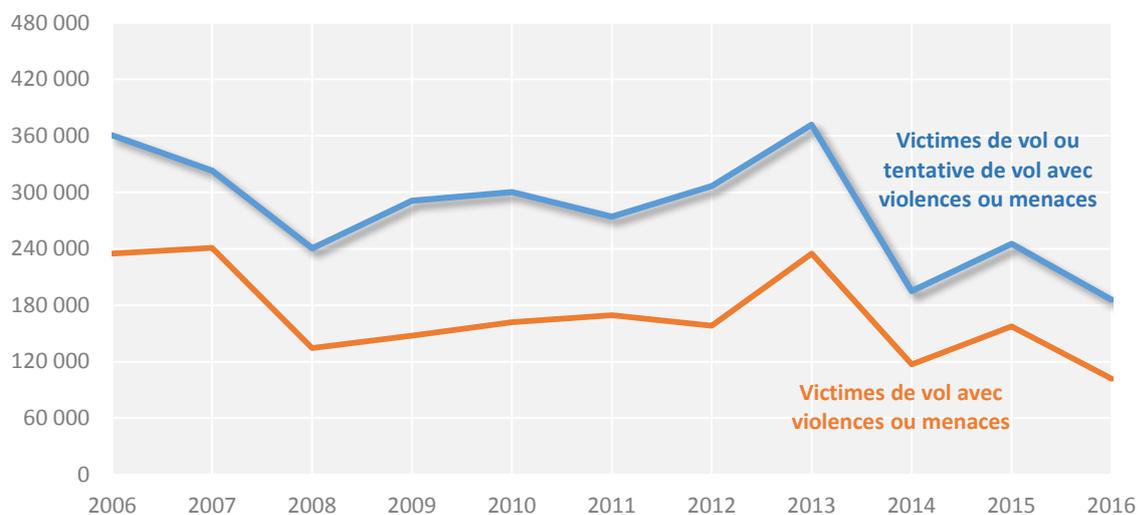
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2009, 2011, 2013, 2015 et 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, parmi les personnes de 14 ans ou plus, 186 000 déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces, soit 0,4 %. Parmi ces victimes, 55 % ont été effectivement volées.

En 2016, parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus, 186 000 déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou sous la menace de violences, soit 0,4 % de la population. Dans un peu plus de la moitié des cas (55 %), les victimes ont subi un vol « effectif », pour les autres la tentative de vol n'a pas abouti.

Évolution du nombre annuel de victimes de vols ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 102 000 personnes de 14 ans ou plus déclarent avoir subi un vol avec violences physiques ou menaces.

Sur la période 2006-2016, couverte par l'enquête CVS, il est difficile d'isoler des tendances nettes en matière de vols avec violences ou menaces. En 2006, on dénombrait 360 000 victimes, dont 235 000 victimes d'un vol effectif¹. En 2008, ces niveaux sont beaucoup plus bas (240 000 et 135 000 respectivement). Entre 2009 et 2012, le nombre de victimes de vols ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces affiche une relative stabilité autour de 300 000 victimes (dont 160 000 victimes de vol effectif).

Depuis 2012, il est difficile de dégager une tendance. Entre 2014 et 2016, cependant, le nombre de victimes est inférieur à la moyenne observée durant les années 2006 à 2012.

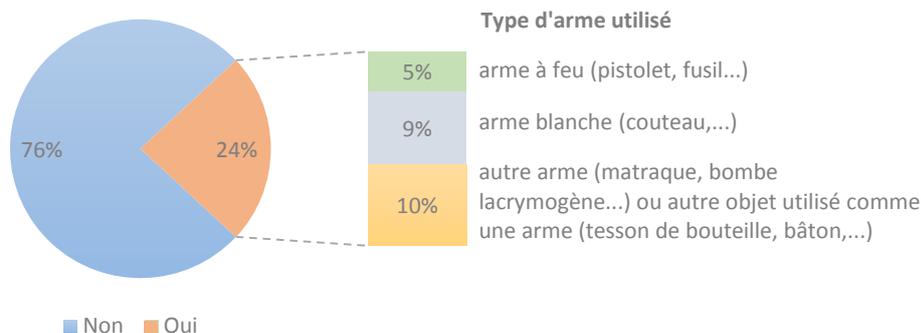
Le questionnaire détaillé de l'enquête CVS permet pour chaque victimation de dresser le portrait des victimes et de décrire les caractéristiques des faits subis. Pour permettre une exploitation statistique des réponses à ces questions, **les échantillons de répondants des cinq dernières années ont été regroupés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur cinq ans.**

Description des faits

Un vol (ou une tentative de vol) est qualifié de « violent » s'il présente l'une des quatre circonstances suivantes exercées par le ou les auteur(s) sur la victime : des violences physiques, des menaces de violence, l'usage d'une arme (ou d'un autre objet utilisé comme une arme) ou encore le fait que l'objet volé soit arraché de l'individu qui le possède (exemple : vol de bijou ou de sac-à-main). Bien sûr, ces circonstances ne sont pas exclusives les unes des autres.

Présence d'une arme au moment des faits

« Une arme ou un objet dangereux a-t-il été utilisé contre vous ou menacé d'être utilisé contre vous ? »



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

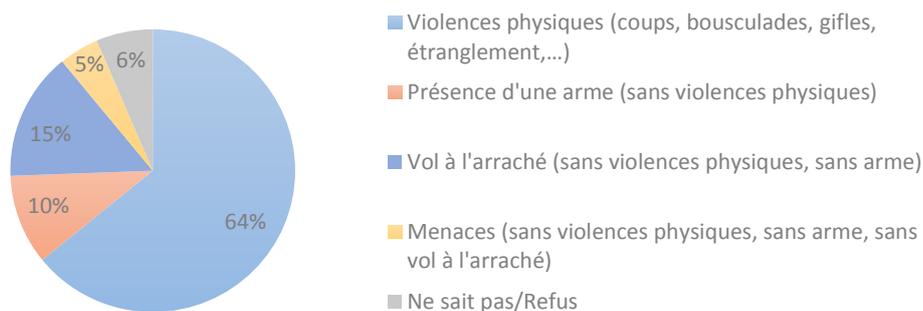
Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 24 % des victimes de vol ou tentative de vol avec violences physiques ou menaces déclarent qu'une arme a été utilisée ou menacée d'être utilisée au moment des faits : 5 % déclarent qu'il s'agissait d'une arme à feu, 9 % d'une arme blanche et 10 % d'une autre arme ou d'un autre objet utilisé comme une arme.

Note : plusieurs types d'armes peuvent être utilisés au cours d'un même fait ; les victimes sont comptées sur l'arme la plus dangereuse qui a été utilisée.

¹ Du fait de la taille de l'échantillon de l'enquête, la précision d'une estimation annuelle est de +/- 50 000 victimes. Ceci est de nature à expliquer en partie la volatilité de la série annuelle.

En moyenne entre 2012 et 2016, 64 % des victimes de vols ou tentatives de vol déclarent avoir subi des violences physiques, 47 % déclarent avoir subi un vol à l'arraché, 46 % déclarent avoir subi des menaces. S'agissant des armes, 24 % des victimes déclarent avoir été agressées ou menacées à l'aide d'une arme : 5 % par une arme à feu, 9 % par une arme blanche, 10 % par une autre arme ou objet dangereux utilisé comme une arme.

Nature des violences subies



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

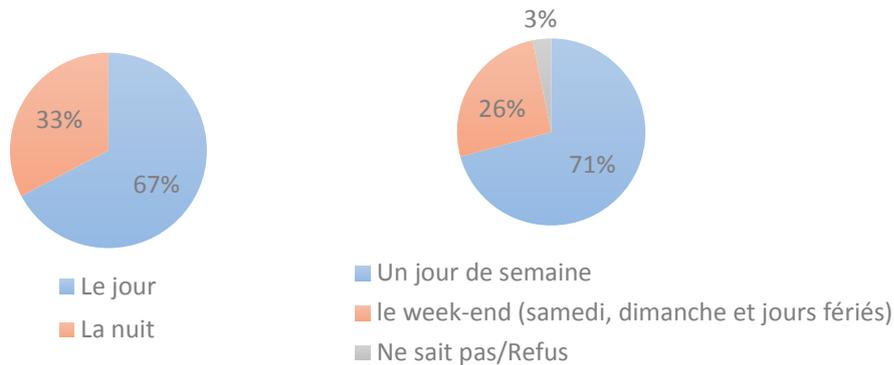
Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 64 % des victimes de vols ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces déclarent avoir subi des violences physiques, 10 % déclarent que l'auteur a utilisé ou menacé d'utiliser une arme sans violences physiques, 15 % déclarent avoir subi un vol à l'arraché sans autres violences physiques ni arme. Enfin, 5 % des victimes déclarent n'avoir subi que des menaces.

Si chaque victime est comptée dans la circonstance la plus grave qu'elle a subie², il apparaît que les faits peu graves sont rares : en moyenne entre 2012 et 2016, seuls 5 % des victimes de vols avec violences ou menaces déclarent n'avoir subi que de « simples » menaces de violences. 64 % ont effectivement subi des violences physiques (coups, gifles, bousculade,..), 10 % n'ont pas subi de violences physiques mais ont été menacées d'une arme, 15 % des victimes ont subi un vol à l'arraché sans autre violences ni usage d'une arme.

Dans l'ensemble, une victime sur trois déclare que cet incident a causé un dommage psychologique « plutôt important » ou « très important » (problème pour dormir, peur, perte de confiance en soi).

² On recense séquentiellement : les victimes de coups et blessures, puis les victimes menacées d'une arme parmi les victimes n'ayant pas subi de violences physiques, puis les victimes d'un vol à l'arraché parmi les victimes n'ayant pas subi de violences physiques ni de menaces avec l'usage d'une arme, puis enfin les victimes ayant uniquement subi des menaces.

Moment des faits

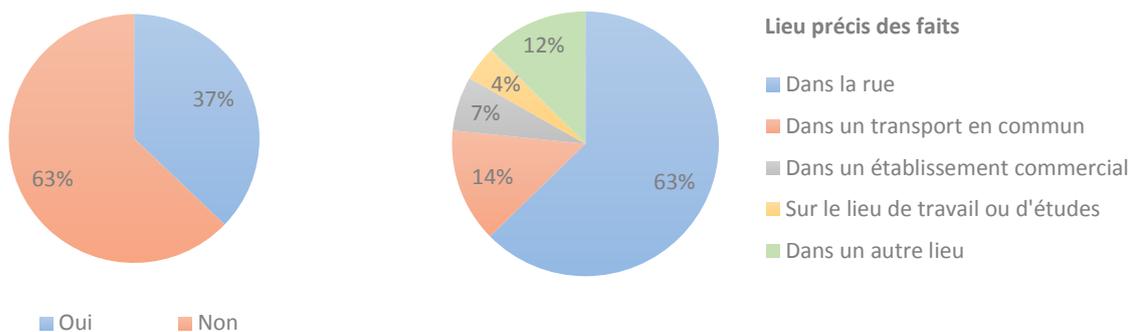


Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.
 Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.
 Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 67 % des victimes de vols ou tentatives de vol avec violences ou menaces déclarent que les faits se sont déroulés en pleine journée. Par ailleurs, 71 % déclarent qu'ils se sont déroulés un jour de semaine.

Les vols et tentatives de vols avec violences physiques ou menaces surviennent plus souvent de jour (67 % en moyenne entre 2012 et 2016) et un jour de semaine (71 %).

Lieu des faits

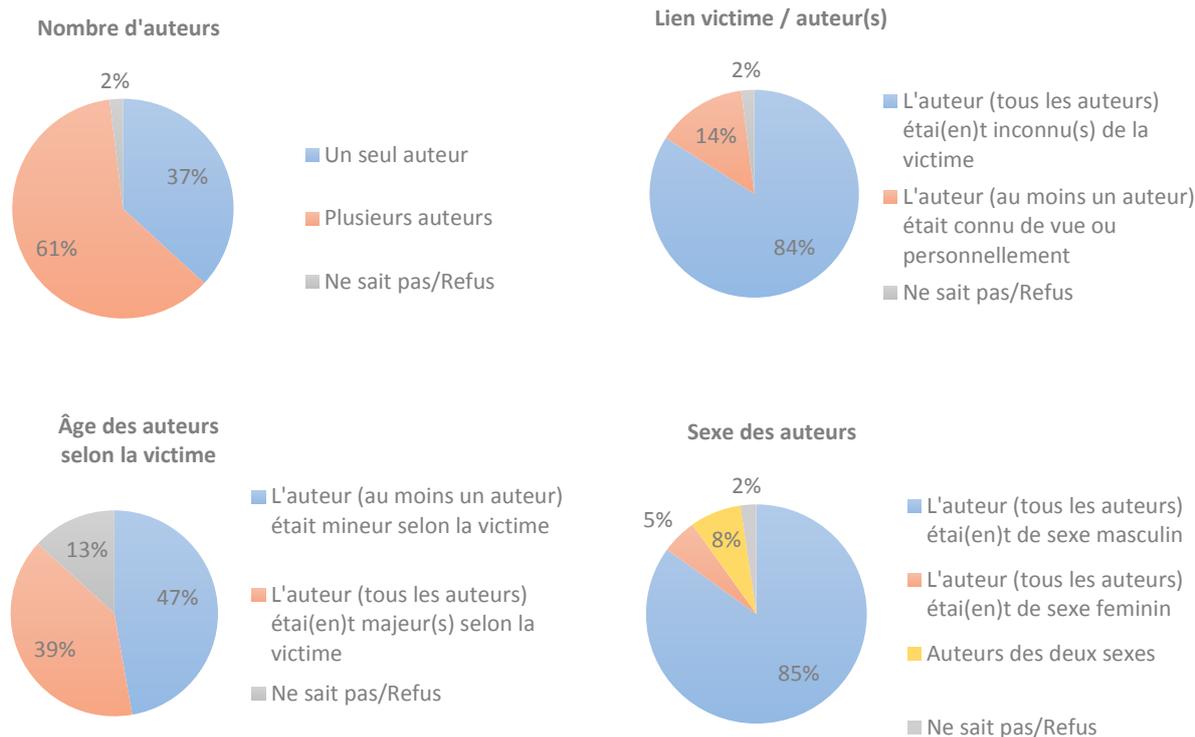
« Était-ce dans le quartier ou le village ? »



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.
 Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.
 Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 37 % des victimes de vols ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces déclarent que les faits se sont déroulés dans leur quartier ou village de résidence. Par ailleurs, 63 % des victimes déclarent que les faits se sont déroulés dans la rue.

Les victimes de vol ou tentative de vol avec violences physiques ou menaces déclarent majoritairement (63 % en moyenne entre 2012 et 2016) que les faits se sont déroulés hors du quartier ou du village de résidence. Pour la grande majorité des victimes, le vol (ou tentative de vol) violent a eu lieu dans la rue (63 % en moyenne entre 2012 et 2016). Les autres victimes déclarent qu'il a eu lieu dans un transport en commun (14 %), dans un centre commercial (7 %), sur leur lieu de travail ou d'études (5 %). Enfin, 13 % répondent que cela s'est passé dans un autre lieu que ceux précédemment cités (notamment - mais très rarement - dans leur immeuble ou au domicile d'une autre personne).

Information sur les auteurs



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

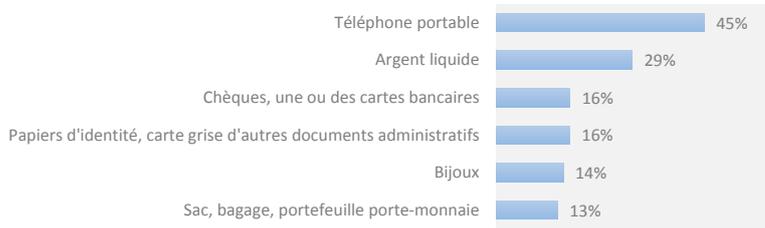
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 61 % des victimes de vols ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces déclarent qu'elles ont été agressées par plusieurs personnes. Par ailleurs, 84 % des victimes déclarent qu'elles ne connaissaient pas du tout l'auteur (ou les auteurs s'ils étaient plusieurs) des faits. Enfin, 47 % des victimes déclarent que l'auteur (ou au moins un des auteurs) étai(en)t mineur selon elles et 85 % que l'auteur (tous les auteurs) étai(en)t de sexe masculin.

L'écrasante majorité des victimes de vol ou tentative de vol avec violences physiques ou menaces déclarent avoir vu le ou les auteurs des faits (98 % en moyenne entre 2012 et 2016). Le plus souvent, le vol - ou la tentative de vol - a été commis par plusieurs personnes (61 % en moyenne entre 2012 et 2016). Qu'ils soient seul ou plusieurs, les auteurs sont le plus souvent inconnus des victimes (84 %). Néanmoins, une victime sur sept déclare qu'elle connaissait de vue, voire personnellement, l'auteur ou au moins un des auteurs. En moyenne entre 2012 et 2016, 85 % des victimes déclarent que le ou les auteurs étai(en)t exclusivement de sexe masculin et 5 % exclusivement de sexe féminin. Interrogées sur l'âge de leur(s) agresseur(s), 47 % des victimes pensent que l'auteur - ou au moins un des auteurs - étai(en)t mineur, 39 % estiment au contraire que l'auteur - tous les auteurs - étai(en)t majeur(s). Les autres regroupent les victimes qui n'ont pas vu leurs auteurs et celles qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas se prononcer sur l'âge de leur(s) agresseur(s).

Objets volés

« Que vous a-t-on volé ? » Plusieurs réponses possibles



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

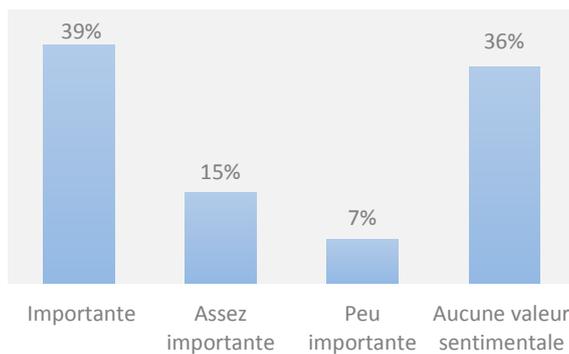
Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 45 % des victimes de vol avec violences physiques ou menaces déclarent qu'on leur a volé leur téléphone portable.

Note : d'autres objets sont volés, seuls les objets cités par 10 % ou plus des victimes sont représentés.

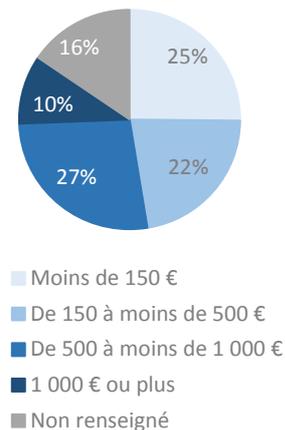
Parmi les objets volés le plus fréquemment cités par les victimes de vol avec violences physiques ou menaces, on trouve : le téléphone portable (cités par 45 % des victimes en moyenne entre 2012 et 2016), l'argent liquide (29 %), des chèques ou cartes bancaires (16 %), des papiers d'identité, carte grise ou autres documents administratifs (16 %), des bijoux (14 %), un sac, bagage, portefeuille ou porte-monnaie (13 %), pour ne mentionner que les objets cités par plus de 10 % des victimes.

Valeur sentimentale et monétaire du préjudice

« Comment estimez-vous la valeur sentimentale des objets volés ? »



« A combien estimez-vous la valeur des objets volés ? »



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

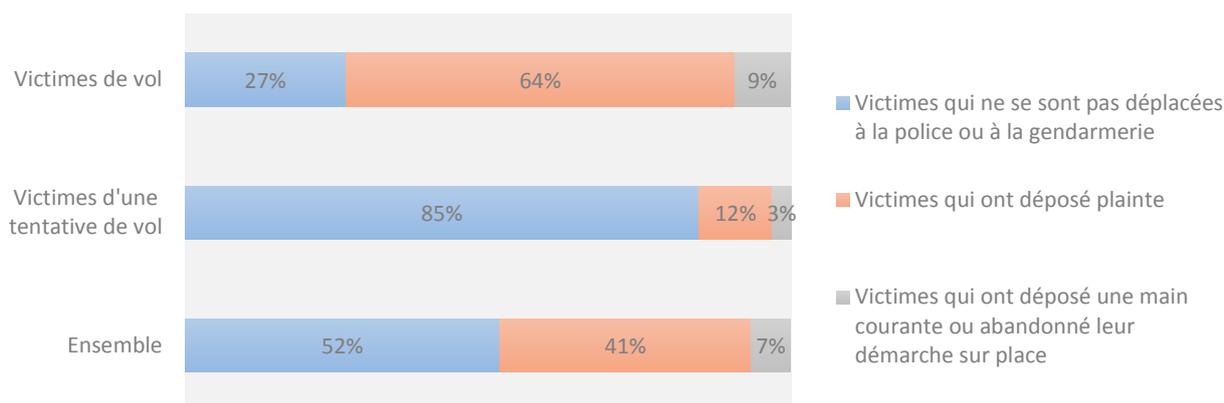
Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 39 % des victimes de vol avec violences physiques ou menaces déclarent que les objets volés avaient une importante valeur sentimentale. Par ailleurs, 25 % des victimes estiment que la valeur du préjudice est inférieure à 150 euros.

En moyenne entre 2012 et 2016, environ 16 % des victimes ne souhaitent pas ou ne sont pas en mesure de donner une estimation du préjudice qu'elles ont subi. Pour les autres, le montant moyen du préjudice s'élève à 450 euros. Au-delà de cette valeur moyenne, on peut préciser que 25 % des victimes de vol avec violences physiques ou menaces déclarent un préjudice inférieur à 150 euros, 22 % un préjudice compris entre 150 et moins de 500 euros, 27 % un préjudice compris entre 500 et 1000 euros et 10 % un préjudice supérieur ou égal à 1000 euros.

Recours

En moyenne entre 2012 et 2016, 15 % des victimes ont déclaré avoir été examinées par un médecin, dont 7 % dans le cadre d'une prise en charge par un service d'urgences. Dans un cas sur cinq, les violences ont causé des fractures ou des blessures visibles. L'octroi d'une incapacité totale de travail (ITT) est cependant assez rare (4 % en moyenne entre 2012 et 2016). Deux victimes sur cinq estiment que les violences subies ont entraîné des perturbations dans leur vie quotidienne, notamment professionnelle.

Déclaration à la police ou à la gendarmerie



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 64 % des victimes de vols avec violences physiques ou menaces ont déposé plainte au commissariat ou à la gendarmerie contre 12 % des victimes de tentatives de vol avec violences physiques ou menaces.

Selon que les victimes ont effectivement été volées ou non, le comportement de signalement à la police ou à la gendarmerie est sensiblement différent. Ainsi, en moyenne entre 2012 et 2016, 64 % des victimes de vol avec violences physiques ou menaces ont déposé plainte dans un commissariat ou une gendarmerie contre 12 % seulement des victimes de tentatives de vol avec violences physiques ou menaces. La gravité des violences subies influe également sur le dépôt de plainte mais moins que le niveau de réalisation du vol.

Profil des victimes

En moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 0,5 % des personnes âgées de 14 ans ou plus déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces. Ce taux de victimation moyen présente de fortes disparités géographiques et selon les caractéristiques personnelles des victimes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de victimes de vols ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces selon les caractéristiques du lieu de résidence



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

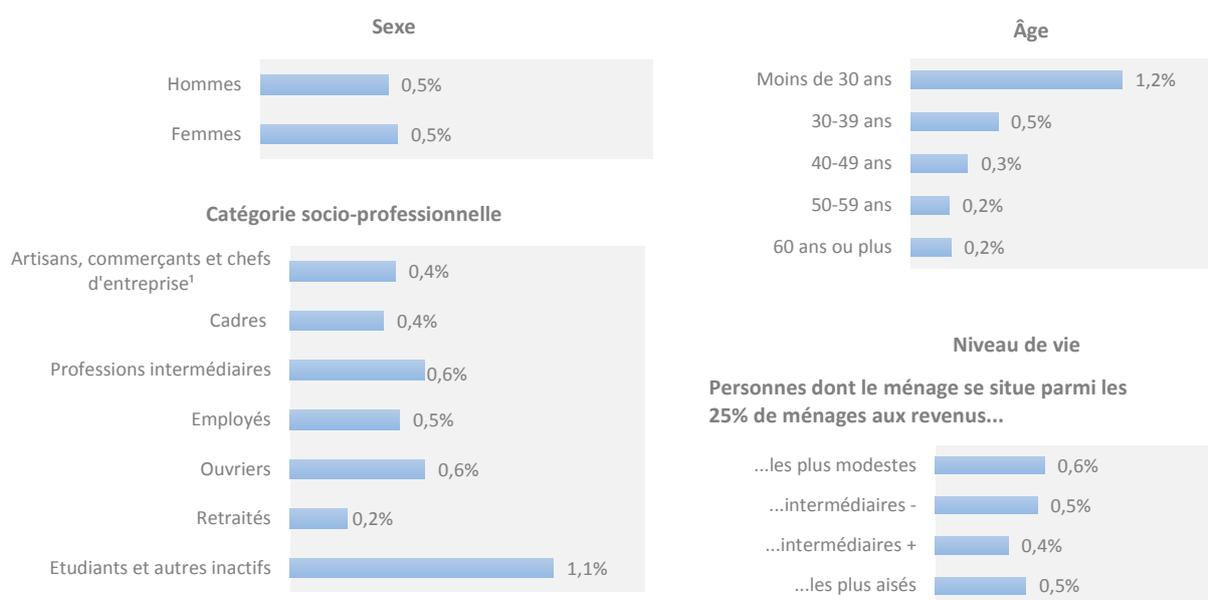
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 1,1 % des personnes de 14 ans ou plus résidant en région parisienne ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces.

La proportion de victimes de vol ou tentative de vol avec violences physiques ou menaces est supérieure à la moyenne en région parisienne (1,1 % en moyenne entre 2012 et 2016). Il est a contrario particulièrement faible dans la zone Ouest (0,1 %). Comme beaucoup d'autres atteintes, les vols avec violences sont des phénomènes urbains : l'agglomération parisienne et dans une moindre mesure les agglomérations de 100 000 habitants ou plus affichent des taux de victimation plus élevés que les communes rurales ou les petites et moyennes agglomérations.

La prise en compte des caractéristiques personnelles des victimes fait apparaître certaines différences marquées. Les jeunes sont de loin la catégorie d'âge la plus exposée : en moyenne entre 2012 et 2016, 1,2 % des jeunes âgés de 14 à 30 ans déclarent avoir été victimes de vol ou tentative de vol avec violences physiques ou menaces, contre 0,2 % à 0,5 % dans les autres classes d'âge. De même, les étudiants et autres inactifs hors retraités se distinguent nettement des autres catégories sociales (1,1 % en moyenne entre 2012 et 2016 contre 0,2 % à 0,6 % dans les autres catégories). À cela plusieurs explications : les jeunes passent davantage de temps hors de leur domicile ou de leur lieu de travail ou d'études, sont susceptibles d'être équipés d'objets davantage prisés des voleurs (smartphones notamment) et ont en outre potentiellement des comportements moins prudents que les personnes des autres classes d'âge. En matière de vols ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces, le sexe de la victime comme son niveau de vie n'apparaissent pas discriminants sur la période 2012-2016 (0,5 %).

Proportion de victimes de vols ou tentatives de vols avec violences physiques ou menaces selon les caractéristiques personnelles



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 1,2 % des jeunes de 14 à 30 ans déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces.

Les vols et tentatives de vol sans violences ni menaces

Vols ou tentatives de vol sans violences ni menaces

	2008	2010	2012	2014	2016
Nombre de victimes	993 000	940 000	858 000	969 000	753 000
Proportion de victimes dans la population (%)	2,0	1,8	1,7	1,9	1,5
Part de victimes effectivement volées (%)	85	81	79	83	81
Part de femmes parmi les victimes (%)	50	46	49	47	52

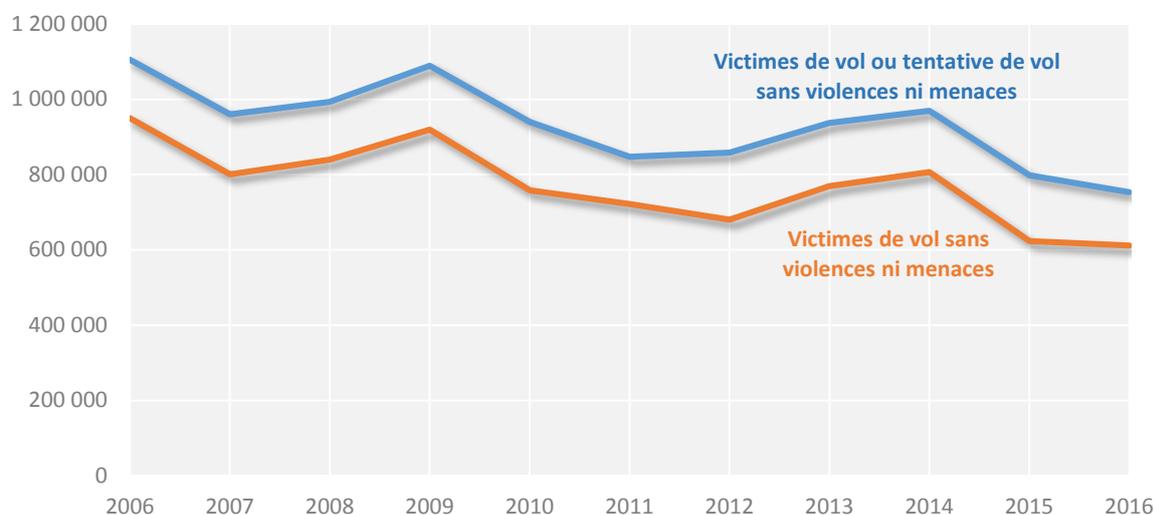
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2009, 2011, 2013, 2015 et 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, parmi les personnes de 14 ans ou plus, 753 000 déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences ni menaces, soit 1,5 %. Parmi ces victimes, 81 % ont effectivement subi un vol et 52 % sont des femmes.

En 2016, parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus, 753 000 – soit 1,5 % – déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences ni menaces – comme un vol par un pickpocket, le vol d'un téléphone portable posé sur une table à la terrasse d'un restaurant, le vol d'argent dans un vestiaire, etc. Parmi ces victimes, 81 % ont effectivement subi un vol et pas seulement une tentative. En 2016, les femmes représentent 52 % des victimes de vol ou tentatives de vol sans violence physique ni menaces.

Évolution du nombre annuel de victimes de vols ou tentatives de vol sans violences ni menaces



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

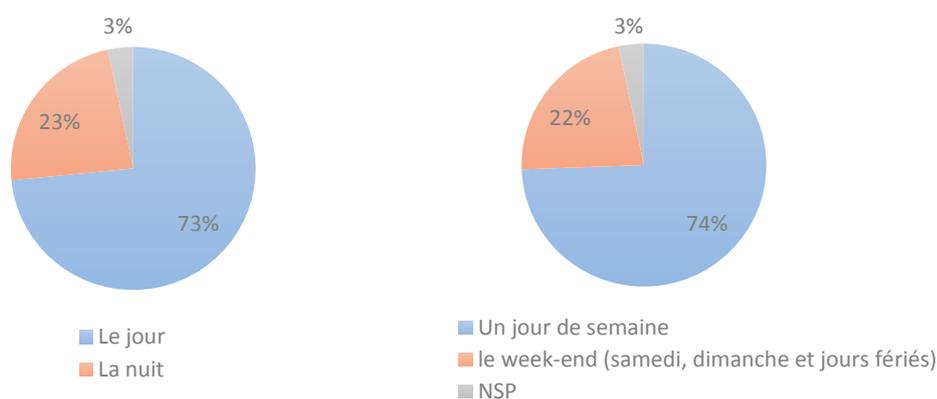
Lecture : en 2016, 611 000 personnes de 14 ans ou plus déclarent avoir subi un vol sans violences ni menaces.

En moyenne entre 2006 et 2009, le nombre annuel de victimes de vols ou tentatives de vol sans violences ni menaces dépassait ou frôlait le million, dont un peu moins de 900 000 victimes d'un vol effectif. Il a ensuite fortement baissé pour atteindre environ 860 000 (680 000 vols effectifs) en 2012. En 2015 et en 2016, le nombre de victimes de vol ou tentatives de vol sans violences ni menaces marque le pas par rapport aux niveaux observés en 2013 et 2014 mais n'est pas significativement différent du niveau enregistré en 2012.

Le questionnaire détaillé de l'enquête CVS permet pour chaque victimation de dresser le portrait des victimes et de décrire les caractéristiques des faits subis. Pour permettre une exploitation statistique des réponses à ces questions, **les échantillons de répondants des trois dernières années ont été regroupés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur trois ans.**

Description des faits

Période des faits dans la journée et dans la semaine



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

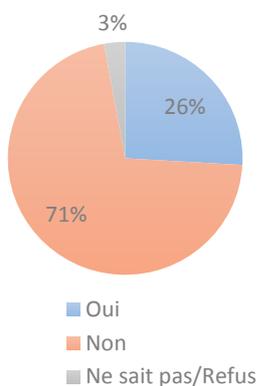
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 73 % des victimes de vols ou tentatives de vol sans violences ni menaces déclarent que les faits se sont déroulés en pleine journée. Par ailleurs, 74 % déclarent qu'ils se sont déroulés un jour de semaine.

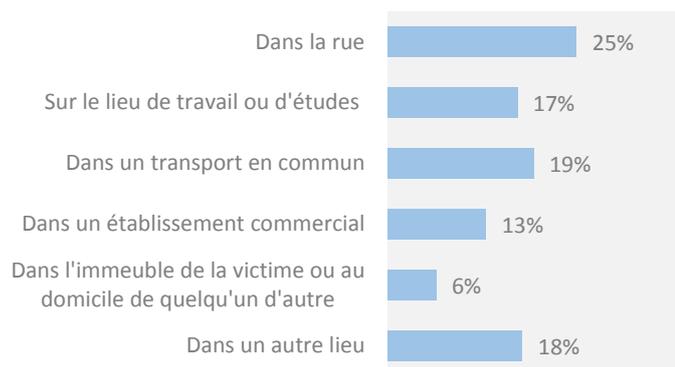
Les vols et tentatives de vols sans violences ni menaces surviennent plus souvent de jour (73 % en moyenne entre 2014 et 2016) et un jour de semaine (74 %).

Lieu des faits

« Était-ce dans le quartier ou le village ? »



Lieu des faits



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

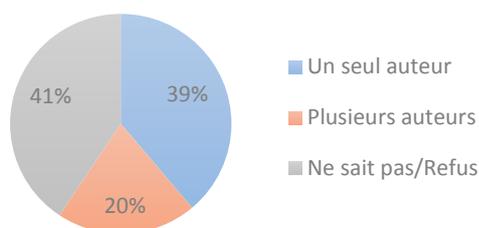
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 26 % des victimes de vols ou tentatives de vols sans violences ni menaces déclarent que les faits se sont déroulés dans leur quartier ou village de résidence. Par ailleurs, 25 % des victimes déclarent que les faits se sont déroulés dans la rue.

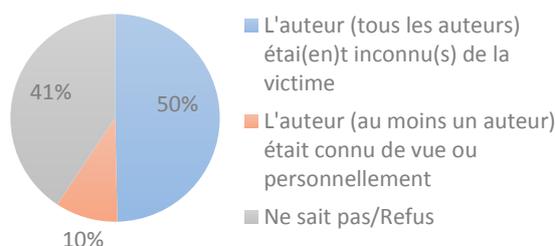
Les victimes de vol ou tentative de vol sans violences ni menaces déclarent majoritairement (71 % en moyenne entre 2014 et 2016) que les faits se sont déroulés hors du quartier ou du village de résidence. Même si la voie publique est le lieu le plus fréquemment cité par les victimes, seuls 25 % des vols (ou tentatives de vol) simples sont commis dans la rue. D'autres espaces publics et privés sont fréquemment cités : le lieu de travail ou d'études de la victime (17 % en moyenne entre 2014 et 2016), un transport en commun (19 %), et un peu moins souvent un établissement commercial (13 %) ou le domicile d'une autre personne ou dans l'immeuble de la victime (6 %). Enfin, 18 % des victimes déclarent que le vol s'est déroulé dans un autre lieu.

Information sur les auteurs

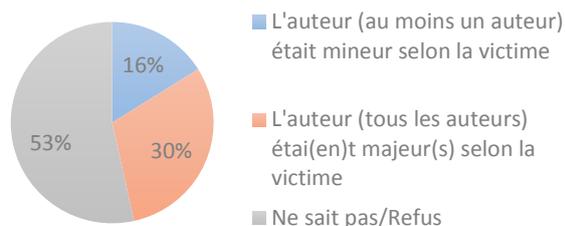
Nombre d'auteurs



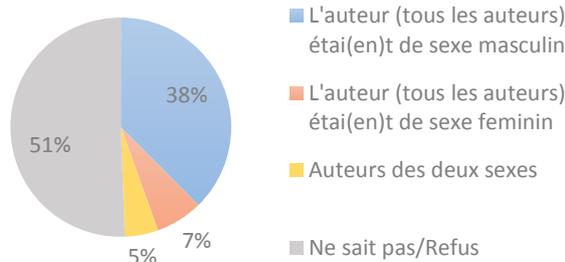
Lien victime / auteur(s)



Âge des auteurs selon la victime



Sexe des auteurs



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

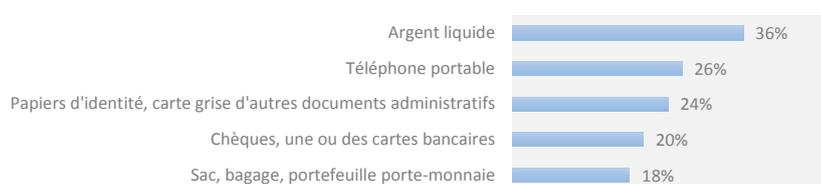
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 41 % des victimes de vol ou tentative de vol n'ont pas vu le ou les auteurs des faits.

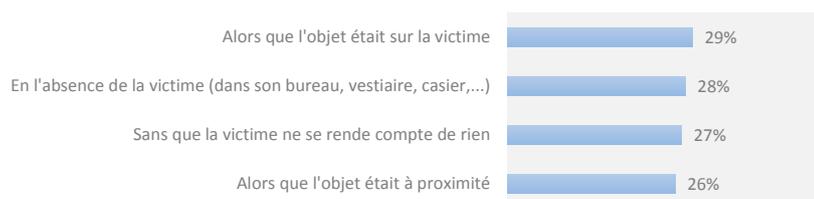
Lors des vols simples, la confrontation avec les auteurs n'est pas aussi systématique que lors des vols violents, néanmoins elle reste très fréquente : en moyenne entre 2014 et 2016, 59 % des victimes de vols simples ont vu le ou les voleurs. Dans l'ensemble, 39 % des victimes de vols sans violences ni menaces déclarent qu'il n'y avait qu'un seul auteur, 10 % seulement déclarent qu'elles connaissaient de vue ou personnellement l'auteur ou au moins un des auteurs. 16 % pensent que l'auteur (ou au moins un des auteurs) était mineur. Enfin, 38 % des victimes déclarent que l'auteur (tous les auteurs) étai(en)t de sexe masculin.

Objets volés et circonstances du vol

« Que vous a-t-on volé ? » Plusieurs réponses possibles



« Ce vol ou tentative de vol s'est déroulé ? » Plusieurs réponses possibles



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 36 % des victimes de vol sans violences ni menaces déclarent qu'on leur a volé de l'argent liquide. Par ailleurs, 29 % des victimes déclarent que l'objet volé était sur elle au moment du vol.

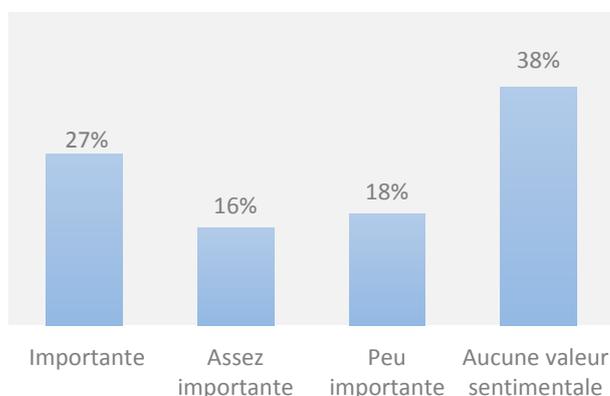
Interrogées sur les circonstances¹ du vol, 29 % des victimes de vol sans violences ni menaces déclarent que l'objet volé se situait sur elle au moment des faits (« vol à la tire »), 28 % déclarent que le vol s'est déroulé en leur absence, par exemple dans leur bureau, dans un vestiaire ou dans un casier, 27 % déclarent que l'objet était à proximité, enfin 26 % des victimes indiquent qu'elles ne sont rendu compte de rien.

Parmi les objets volés le plus fréquemment cités par les victimes de vol sans violences ni menaces, on trouve : l'argent liquide (cité par 36 % des victimes en moyenne entre 2014 et 2016), le téléphone portable (26 %), les papiers d'identité, carte grise ou autres documents administratifs (24 %), des chèques ou une ou des cartes bancaires (20 %) ou encore un sac, bagage, portefeuille ou porte-monnaie (18 %) pour ne mentionner que les objets cités par plus de 10 % des victimes.

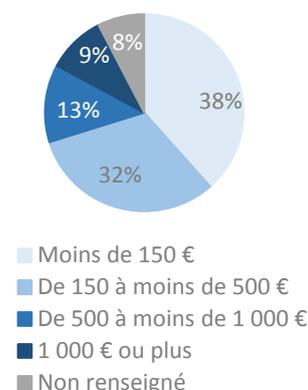
¹ Les circonstances listées dans l'enquête ne sont pas exclusives les unes des autres, les victimes peuvent en effet citer plusieurs circonstances parmi celles proposées, c'est pourquoi les proportions présentent un total supérieur à 100 %. Près de 90 % des victimes n'ont cité qu'une seule circonstance.

Valeur sentimentale et monétaire du préjudice

« Comment estimez-vous la valeur sentimentale des objets volés ? »



« A combien estimez-vous la valeur des objets volés ? »



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

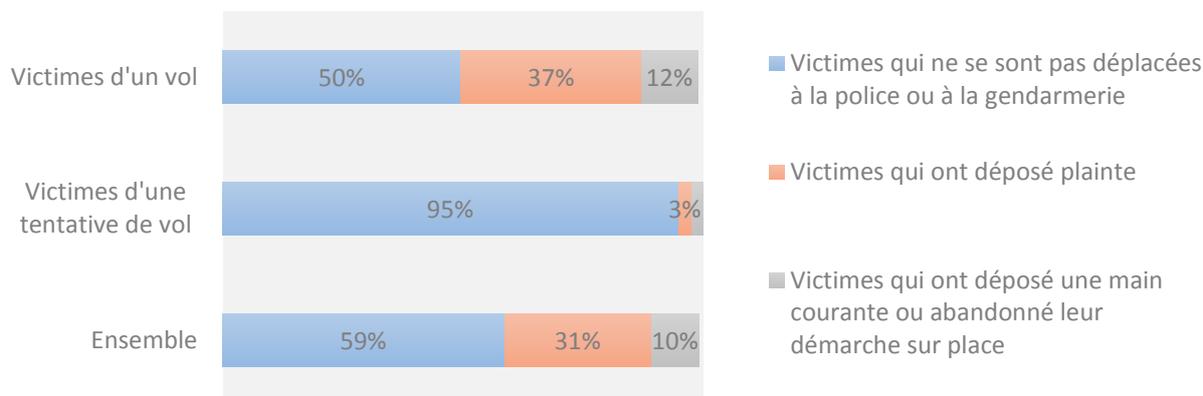
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 27 % des victimes de vol sans violences ni menaces déclarent que les objets volés avaient une importante valeur sentimentale. Par ailleurs, 38 % des victimes estiment que la valeur du préjudice est inférieure à 150 euros.

En moyenne entre 2014 et 2016, environ 8 % des victimes de vol sans violences ni menaces ne souhaitent pas ou ne sont pas en mesure de donner une estimation du préjudice qu'elles ont subi. Pour les autres, le montant moyen du préjudice s'élève à 480 euros. Au-delà de cette valeur moyenne, on peut préciser que 38 % des victimes de vol sans violences ni menaces déclarent un préjudice inférieur à 150 euros, 32 % un préjudice compris entre 150 et moins de 500 euros, 13 % un préjudice compris entre 500 et 1 000 euros et 9 % un préjudice supérieur ou égal à 1 000 euros.

Recours

Déclaration à la police ou à la gendarmerie



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

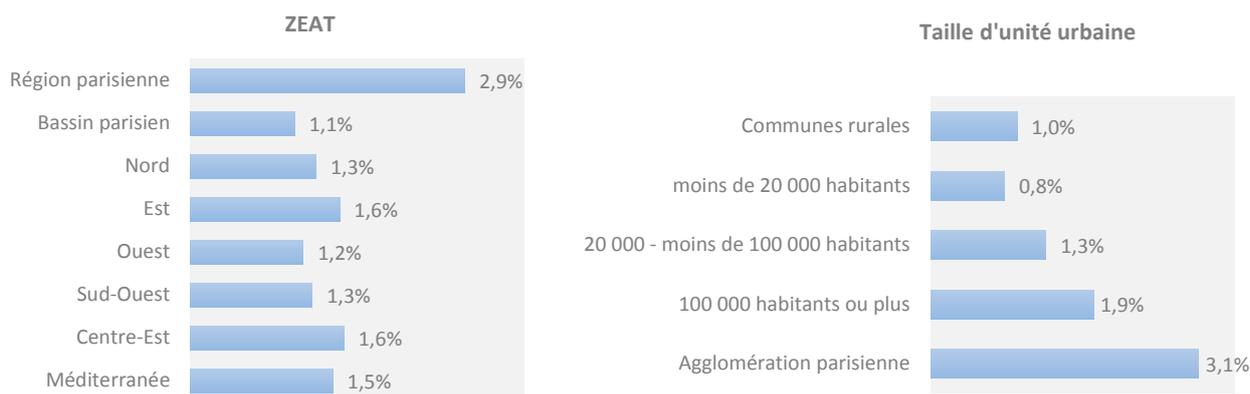
Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 37 % des victimes de vols sans violences ni menaces ont déposé plainte au commissariat ou à la gendarmerie contre 3 % des victimes de tentatives de vol sans violences ni menaces.

Selon que les victimes ont effectivement été volées ou non, le comportement de signalement à la police ou à la gendarmerie est sensiblement différent. Ainsi, en moyenne entre 2014 et 2015, 37 % des victimes de vol sans violences ni menaces ont déposé plainte dans un commissariat ou une gendarmerie contre 3 % des victimes de tentatives de vol.

Profil des victimes

En moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, 1,6 % des personnes âgées de 14 ans ou plus déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences ni menaces. Ce taux de victimation moyen présente de fortes disparités géographiques et selon les caractéristiques personnelles des victimes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de victimes de vols ou tentatives de vol sans violences physiques ni menaces selon les caractéristiques du lieu de résidence



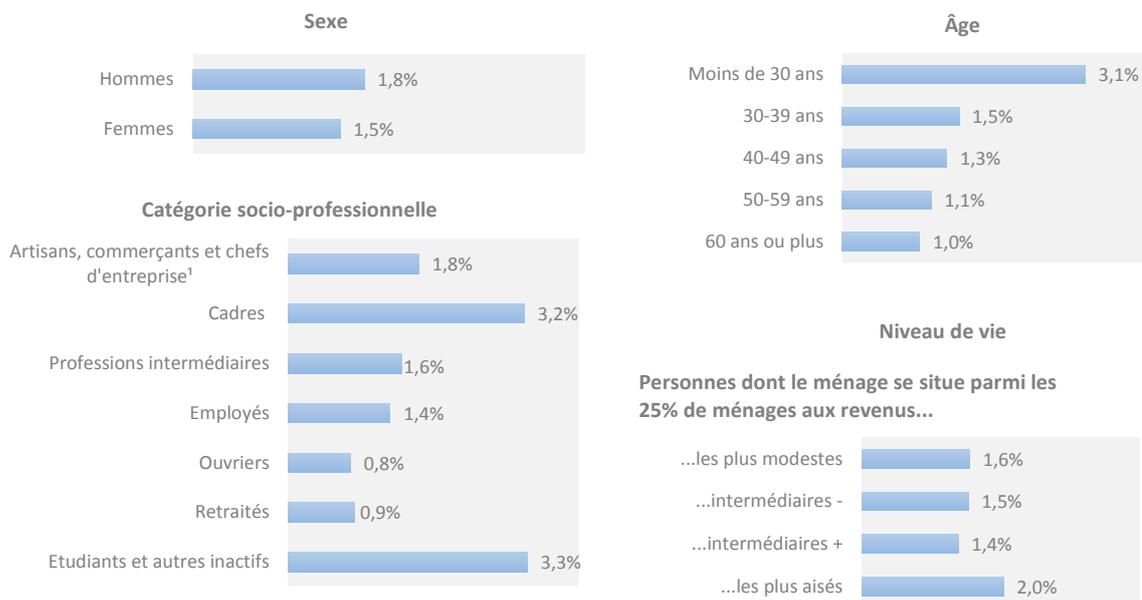
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, 2,9 % des personnes de 14 ans ou plus résidant en région parisienne ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences ni menaces.

La proportion de victimes de vol ou tentative de vol simple est très supérieure à la moyenne en région parisienne (2,9 % en moyenne entre 2014 et 2016). Les écarts entre les autres territoires sont nettement moins marqués. Par ailleurs, la proportion de victimes augmente avec la taille d'agglomération. Paris se distingue nettement des autres avec une proportion de victimes de vol ou tentative de vol simple à 3,1 %. Hors de Paris, les taux de victimation sont dans la moyenne dans les grandes et très grandes agglomérations (1,3 % et 1,9 % respectivement en moyenne entre 2014 et 2016) et faibles dans les petites agglomérations (moins de 20 000 habitants) et dans les communes rurales (0,8 % et 1,0 % respectivement).

Proportion de victimes de vols ou tentatives de vols sans violences physiques ni menaces selon les caractéristiques personnelles



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, 3,3 % des personnes étudiantes ou inactives (hors retraités) de 14 ans ou plus ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences ni menaces.

La prise en compte des caractéristiques personnelles des victimes fait apparaître certaines différences marquées. Comme pour les vols avec violences physiques ou menaces, les jeunes sont de loin la catégorie d'âge la plus exposée aux vols ou tentatives de vol simples : en moyenne entre 2014 et 2016, 3,1 % des jeunes âgés de 14 à 30 ans déclarent avoir été victimes de vol ou tentative de vol sans violences ni menaces, contre 1,0 % à 1,5 % dans les autres classes d'âge. En raison de leur âge, les étudiants se distinguent mécaniquement des autres catégories sociales (3,3 % en moyenne entre 2014 et 2016) mais les cadres et professions intellectuelles supérieures apparaissent également plus exposés que la moyenne (3,2 % contre 0,8 % à 1,8 % dans les autres catégories). En matière de vols ou tentatives de vol sans violences ni menaces, le taux de victimation des hommes n'est pas significativement différent de celui des femmes (1,8 % contre 1,5 % en moyenne entre 2014 et 2016). Enfin, la proportion de victimes de vol ou tentative de vol sans violences ni menaces est plus élevée parmi les personnes appartenant aux ménages les plus aisés (2,0 % en moyenne entre 2014 et 2016 contre 1,4 % à 1,6 % dans les autres catégories de ménages).

Les violences physiques en dehors du ménage

Violences physiques en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol

	2008	2010	2012	2014	2016
Nombre de victimes	887 000	695 000	754 000	720 000	610 000
Proportion de victimes dans la population (%)	1,7	1,4	1,5	1,4	1,2
Part de femmes parmi les victimes (%)	41	45	43	38	48
Part de victimes âgées de moins de 30 ans (%)	53	55	51	47	44

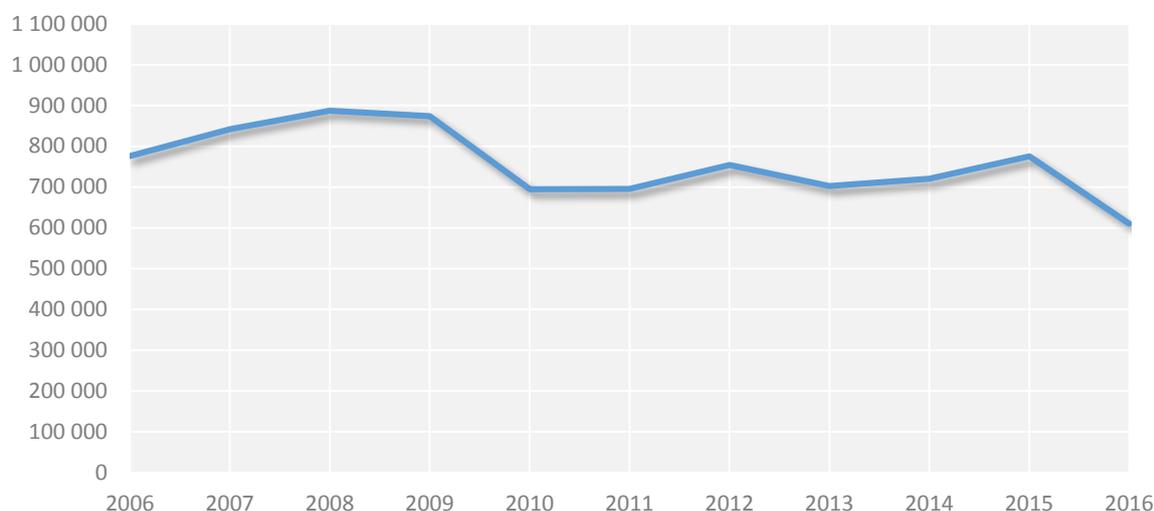
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2009, 2011, 2013, 2015 et 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, parmi les personnes de 14 ans ou plus, 610 000 (1,2 %) déclarent avoir été victimes de violences physiques (hors vols ou tentatives de vol) de la part de personnes ne vivant pas avec elle au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »). Parmi ces victimes, 48 % sont des femmes et 44 % ont moins de 30 ans.

En 2016, 1,2 % des personnes âgées de 14 ans ou plus (soit environ 610 000 personnes) déclarent avoir été victimes de violences physiques commises hors situations de vol ou tentative de vol, et par une (ou des) personne(s) ne vivant pas avec elles au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »). Parmi ces victimes, 48 % sont des femmes, ce qui est conforme à leur part dans la population, en revanche 44 % ont moins de 30 ans alors que les 14-29 ans représentent 19 % de la population de France métropolitaine¹.

Évolution du nombre annuel de victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol)



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2008, 887 000 personnes de 14 ans ou plus ont déclaré avoir subi des violences physiques (hors situations de vol ou tentative de vol) commises par une ou des personnes ne vivant pas avec elles au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »).

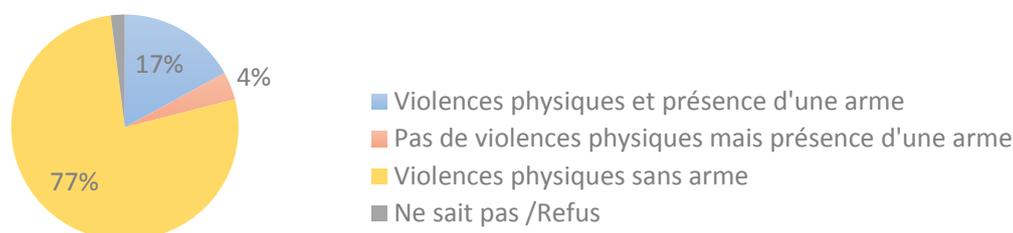
¹ Source Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2015).

En 2006, le nombre de victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) était à 775 000. Il a ensuite augmenté pour atteindre un pic à 890 000 en 2008. Il baisse fortement en 2010 à 700 000 victimes, niveau auquel il s'est à peu près stabilisé jusqu'en 2014. Cette stabilité masque un net recul des violences physiques subies par les hommes au détriment des femmes dont le nombre parmi les victimes a fortement augmenté. En 2016, le nombre de victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) semble marquer le pas.

Le questionnaire détaillé de l'enquête CVS permet pour chaque victimation de dresser le portrait des victimes et de décrire les caractéristiques des faits subis. Pour permettre une exploitation statistique des réponses à ces questions, **les échantillons de répondants des trois dernières années ont été regroupés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur trois ans.**

Description des faits

Violences subies



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

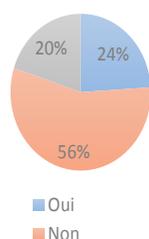
Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 17 % des victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) déclarent avoir subi des violences physiques et que l'auteur a utilisé une arme ou un objet dangereux au cours des faits.

Dans l'enquête, les « violences physiques » regroupent bien sûr d'une part les violences avec contact (les coups, les gifles, les étranglements, les empoignades, les brûlures, les bousculades,...) ainsi que les actes dégradants tels que les crachats et, d'autre part, les menaces exercées avec une arme ou un objet dangereux utilisé comme une arme. Ces circonstances ne sont pas exclusives les unes des autres. Au cours d'un même acte de violences physiques, une victime peut en effet être giflée, bousculée et menacée d'une arme. En moyenne entre 2014 et 2016, 94 % des victimes déclarent avoir effectivement subi une violence physique avec contact : 17 % en présence d'une arme et 77 % sans arme utilisée contre elles. Pour 4 % des victimes il n'y a pas eu de violences physiques avec contact mais l'auteur était armé.

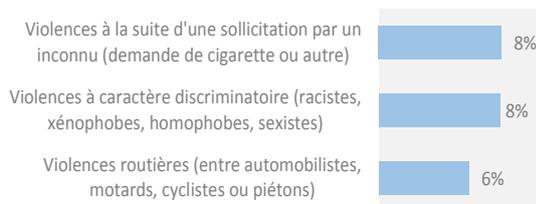
Globalement donc, 21 % des victimes ont été agressées ou menacées à l'aide d'une arme : 9 % déclarent qu'il s'agissait d'une arme à feu ou d'une arme blanche, 12 % d'une autre arme ou d'objet dangereux utilisé comme une arme.

Circonstances des violences

« Étiez-vous alors en train d'exercer votre métier? »



Précision sur le contexte des violences



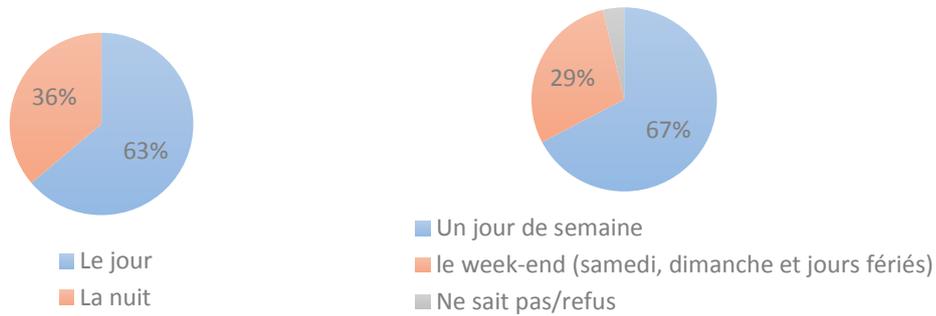
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 24 % des victimes de violences physiques (hors vol et en dehors du ménage) déclarent qu'elles étaient en train d'exercer leur métier quand elles ont été agressées. Par ailleurs, 8 % des victimes déclarent avoir subi des violences à caractère discriminatoire.

Dans l'enquête CVS, les victimes peuvent préciser les circonstances des violences : en moyenne entre 2014 et 2016, 24 % des victimes déclarent qu'elles ont subi les faits dans l'exercice de leur métier. Par ailleurs, en moyenne entre 2014 et 2016, 6 % mentionnent qu'il s'agissait de violences « routières » (entre automobilistes, motards, cyclistes ou piétons), 8 % de violences à caractère discriminatoire (racistes, xénophobes, homophobes ou sexistes) et 8 % de violences faisant suite à une sollicitation par un inconnu (demande de cigarette par exemple).

Moment des faits

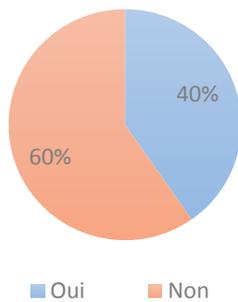


Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.
 Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.
 Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 63 % des victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) déclarent que les faits se sont déroulés en pleine journée. Par ailleurs, 67 % déclarent qu'ils se sont déroulés un jour de semaine.

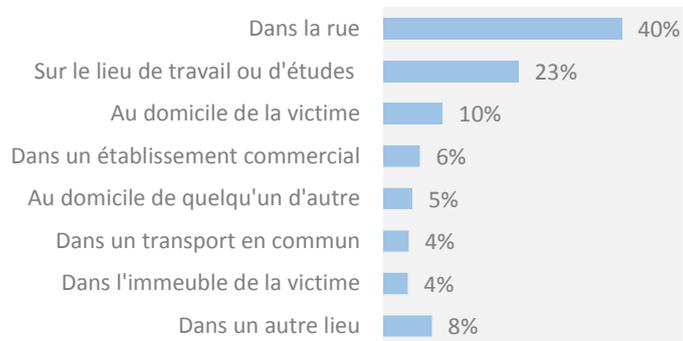
Selon les déclarations des victimes, les faits de violences physiques surviennent plus souvent de jour (63 % en moyenne entre 2014 et 2016) et un jour de semaine (67 %).

Lieu des faits

« Était-ce dans le quartier ou le village ? »



Lieu des faits

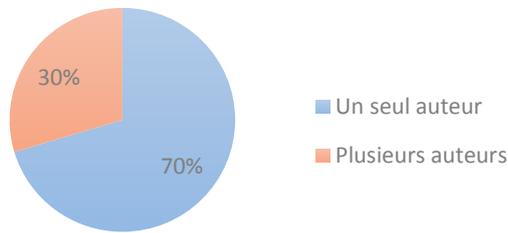


Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.
 Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.
 Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 40 % des victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentatives de vol) déclarent que les faits se sont déroulés dans leur quartier ou village de résidence. Par ailleurs, 40 % des victimes déclarent que les faits se sont déroulés dans la rue.

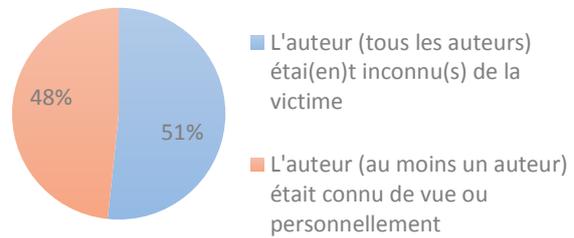
Les victimes de violences physiques déclarent majoritairement (60 % en moyenne entre 2014 et 2016) que les faits se sont déroulés hors du quartier ou du village de résidence. Près de trois quarts des victimes ont subi les violences dans l'un des trois lieux suivants : dans la rue (40 % en moyenne entre 2014 et 2016), sur leur lieu de travail ou d'études (23 %), à leur domicile (10 %). Les agressions dans les transports en commun ou dans un établissement commercial restent relativement peu fréquentes dans l'ensemble (respectivement 4 % et 6 % en moyenne entre 2014 et 2016).

Information sur les auteurs

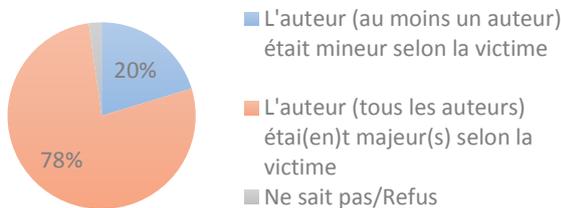
Nombre d'auteurs



Lien victime / auteur(s)



Âge des auteurs selon la victime



Sexe des auteurs



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 70 % des victimes de violences physiques déclarent qu'elles ont été agressées par plusieurs personnes. Par ailleurs, 51 % des victimes déclarent qu'elles ne connaissaient pas du tout l'auteur (ou les auteurs s'ils étaient plusieurs) des faits. Enfin, 20 % des victimes déclarent que l'auteur (ou au moins un des auteurs) étai(en)t mineur selon elles et 82 % que l'auteur (tous les auteurs) étai(en)t de sexe masculin.

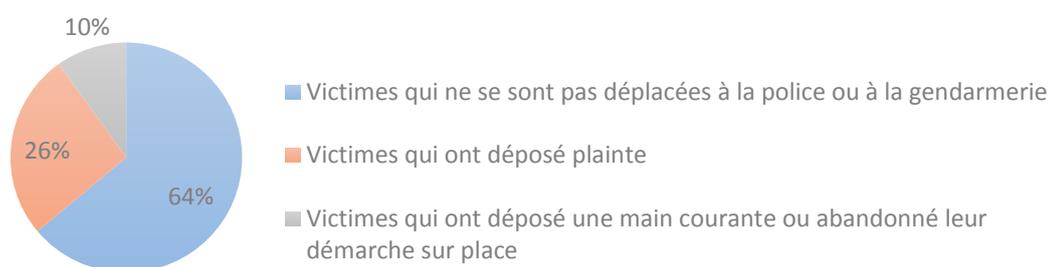
Le plus souvent, les violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) sont commises par une seule personne (70 % en moyenne entre 2014 et 2016). Les violences physiques non crapuleuses relèvent plus souvent d'atteintes interpersonnelles : en effet, dans un cas sur deux (48 % en moyenne entre 2014 et 2016) la victime connaissait de vue ou personnellement l'auteur ou au moins un des auteurs s'ils étaient plusieurs. En moyenne entre 2014 et 2016, 9 % des victimes ont déclaré que l'agresseur étai(en)t un conjoint ou un ex-conjoint² et 15 % ont déclaré qu'elles connaissaient l'auteur (au moins un des auteurs) de vue ou personnellement dans le cadre du travail ou des études. En moyenne entre 2014 et 2016, 82 % des victimes déclarent que le ou les auteurs étai(en)t exclusivement de sexe masculin et 11 % exclusivement de sexe féminin. Interrogées sur l'âge de leur(s) agresseur(s), 20 % des victimes pensent que l'auteur – ou au moins un des auteurs – étai(en)t mineur, 78 % estiment au contraire que l'auteur – tous les auteurs – étai(en)t majeur(s). Plus d'une victime sur trois (36 % en moyenne entre 2014 et 2016) a déclaré que l'auteur (au moins un auteur) semblait sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool voire les deux.

² Cette personne n'habite pas avec la victime au moment de l'enquête car il s'agit ici des faits de violences en dehors du ménage.

Recours

En moyenne entre 2014 et 2016, 28 % des victimes ont déclaré avoir été examinées par un médecin, dont 14 % dans le cadre d'une prise en charge par un service d'urgences. Dans un cas sur six, les violences ont causé des fractures ou des blessures visibles. Une victime sur huit déclare avoir obtenu une incapacité totale de travail (ITT). Plus d'un tiers des victimes estiment que les violences subies ont entraîné des perturbations dans leur vie quotidienne, notamment professionnelle.

Déclaration à la police ou la gendarmerie



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

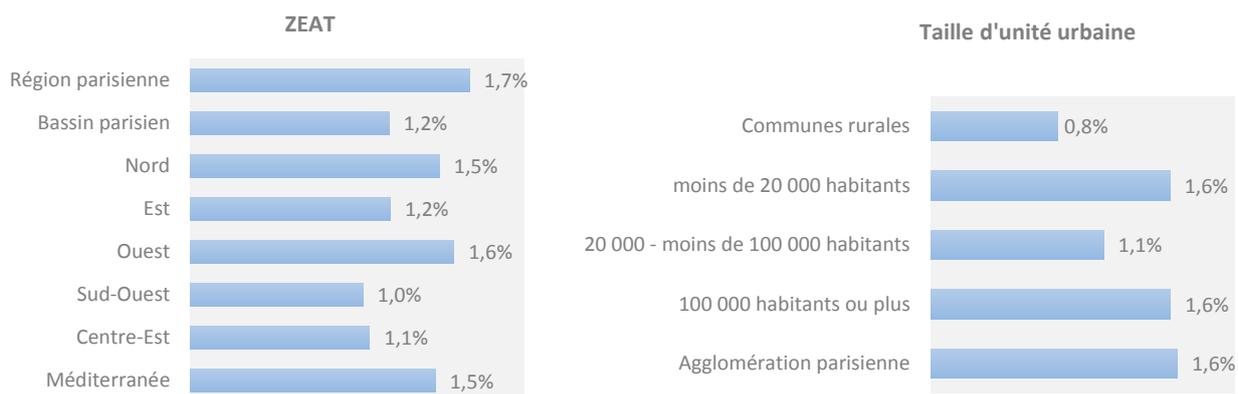
Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 64 % des victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situation de vol) n'ont pas fait de déclaration à la police ou la gendarmerie, les autres se sont déplacés au commissariat de police ou à la gendarmerie : 26 % ont déposé plainte et 10 % ont déposé une main courante ou ont abandonné leur démarche de dépôt de plainte sur place.

En moyenne entre 2014 et 2016, 26 % des victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) ont formellement déposé plainte dans un commissariat de police ou à la gendarmerie. Le dépôt de plainte est plus fréquent pour les victimes qui présentent des fractures ou blessures visibles ou qui subissent des dommages psychologiques jugés importants, mais reste néanmoins très inférieur à ce qui est observé pour les cambriolages ou les vols de voiture.

Profil des victimes

En moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, 1,4 % des personnes âgées de 14 ans ou plus déclarent avoir été victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol). Ce taux de victimation moyen présente quelques disparités selon les caractéristiques personnelles des victimes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) selon les caractéristiques du lieu de résidence



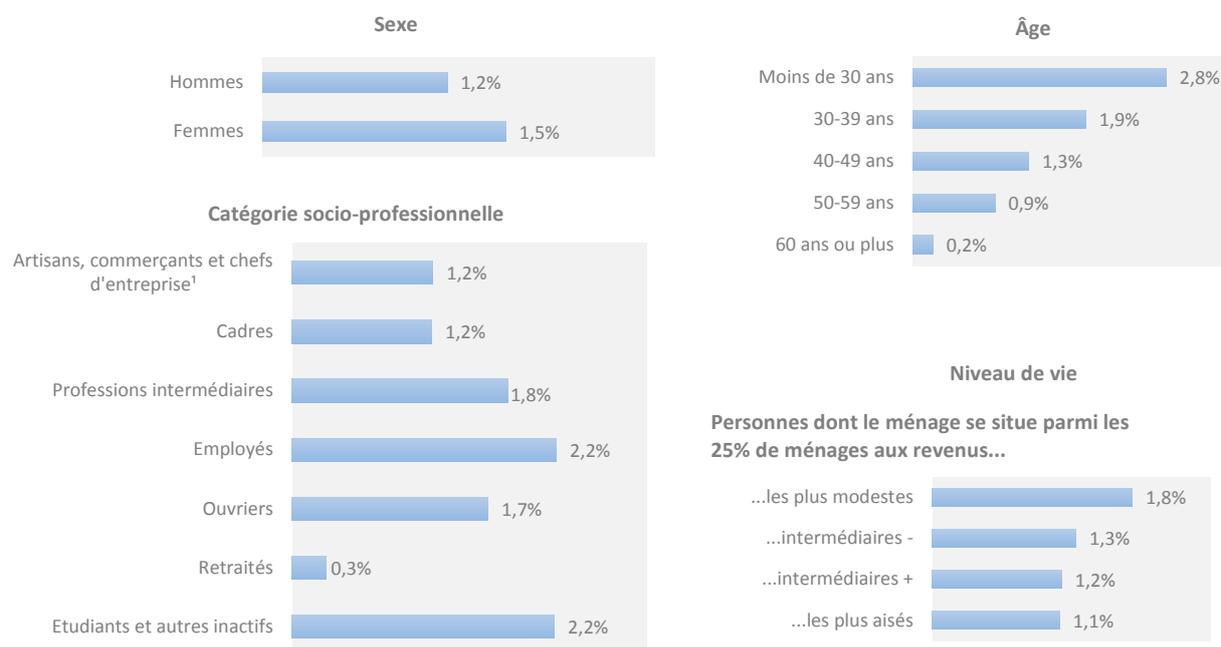
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 1,6 % des personnes de 14 ans ou plus résidant dans une agglomération de 100 000 habitants ou plus ont été victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) dans les 12 mois précédant l'enquête.

Contrairement aux atteintes crapuleuses, les différences sur le territoire sont relativement peu marquées pour les violences physiques non crapuleuses. En moyenne entre 2014 et 2016, la proportion de victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) varie de 1,0 % dans la grande région sud-Ouest à 1,7 % en région parisienne. S'agissant de la taille d'agglomération, les habitants des communes rurales apparaissent moins exposés (0,8 % en moyenne entre 2014 et 2016).

Proportion de victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) selon les caractéristiques personnelles



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 1,8 % des personnes de 14 ou plus vivant dans un ménage se situant parmi les 25 % de ménages les plus modestes déclarent avoir été victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol).

La prise en compte des caractéristiques personnelles des victimes fait apparaître des différences plus marquées. Comme pour les vols - violents ou non - les jeunes sont de loin la catégorie d'âge la plus exposée : en moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, 2,8 % des jeunes âgés de 14 à 30 ans déclarent avoir été victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol). Les trentenaires affichent également un taux de victimation supérieur à la moyenne (1,9 %). En lien avec l'âge des victimes, les étudiants et autres inactifs (hors retraités) se distinguent nettement des autres catégories sociales (2,2 % en moyenne entre 2014 et 2016). De même, les catégories les moins élevées sur l'échelle sociale présentent des taux de victimation supérieurs à la moyenne : les ouvriers (1,7 %), les professions intermédiaires (1,8 %) et surtout les employés (2,2 %). Mécaniquement, les personnes appartenant aux ménages disposant des revenus les plus modestes apparaissent plus exposées que les autres aux violences physiques en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol (1,8 % contre 1,1 % à 1,3 % en moyenne entre 2014 et 2016).

Les menaces en dehors du ménage

Actes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences)

	2008	2010	2012	2014	2016
Nombre de victimes	2 061 000	1 704 000	1 637 000	1 938 000	1 811 000
Proportion de victimes dans la population (%)	4,1	3,4	3,2	3,7	3,5
Part de femmes parmi les victimes (%)	45	51	48	48	49
Part de victimes âgées de moins de 30 ans (%)	37	37	36	31	36
Part de victimes ayant subi plusieurs faits (%)	47	44	51	52	45

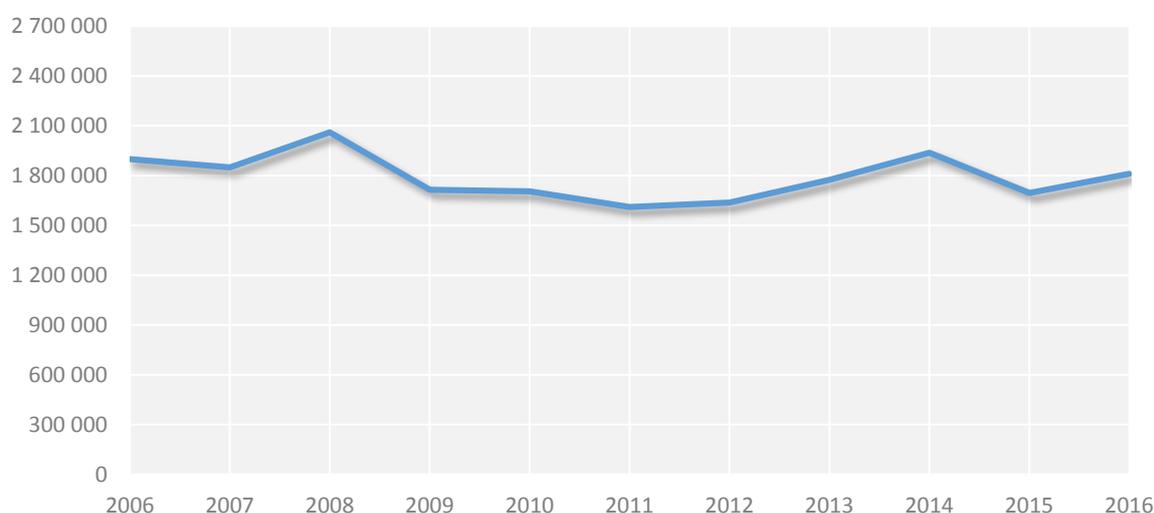
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2009, 2011, 2013, 2015 et 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, parmi les personnes de 14 ans ou plus, 1 811 000 déclarent avoir subi des menaces (hors situations de vol ou de violences physiques) de la part de personnes ne vivant pas avec elle au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »), soit 3,5 %. Parmi ces victimes, 49 % sont des femmes, 36 % sont âgées de moins de 30 ans et 45 % déclarent avoir subi plusieurs actes de menaces au cours de l'année.

En 2016, parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus, 1 811 000 – soit 3,5 % – déclarent avoir été victimes de menaces hors situations de vol ou de violences par une ou des personnes ne vivant pas avec elles au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »). Parmi ces victimes, 49 % sont des femmes et 36 % sont âgées de moins de 30 ans. La multivictimation est fréquente : chaque année, près d'une victime sur deux (45 % en 2016) déclare avoir subi plusieurs actes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences) dans l'année.

Évolution du nombre annuel de victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences)



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

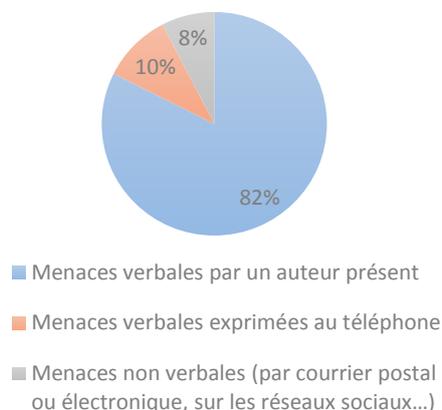
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 1,8 million de personnes de 14 ans ou plus déclarent avoir subi des menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences).

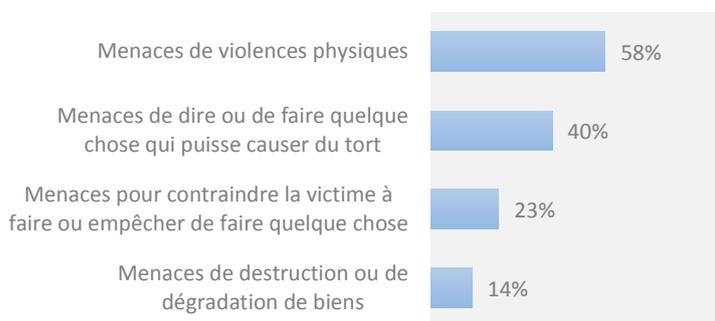
Sur toute la période étudiée, le nombre annuel de victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences) a oscillé autour de 1,8 million avec un point en haut à 2,0 millions en 2008 et un point bas à 1,6 million en 2011.

Description des faits

Nature et type des menaces



« De quel type de menaces avez-vous été l'objet ? »
Plusieurs réponses possibles



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

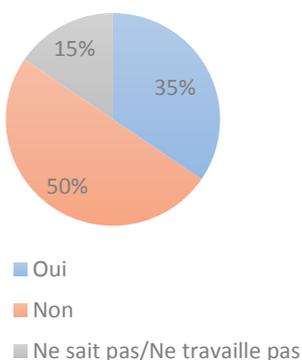
Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 82 % des victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences physiques) ont déclaré que l'auteur des menaces était présent devant elles. Par ailleurs, 58 % des victimes rapportent avoir subi des menaces de violences physiques.

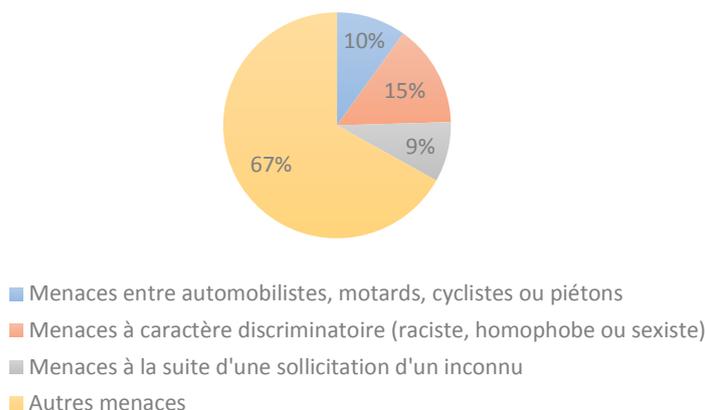
Dans la très grande majorité des cas, les victimes ont subi des menaces verbales par un ou plusieurs auteur(s) présent(s) devant elles (82 % en 2016). Les autres ont subi des menaces verbales exprimées au téléphone (10 % en 2016) ou bien des menaces non verbales, par courrier postal ou électronique ou sur les réseaux sociaux par exemple (8 % en 2016). L'enquête CVS distingue quatre types de menaces : les menaces de violences physiques (citées par 58 % des victimes en 2016), les menaces de dire ou faire quelque chose qui puisse causer du tort (40 %), des menaces pour contraindre la victime à faire ou empêcher de faire quelque chose (23 %), des menaces de destruction ou de dégradation de biens (14 %)¹. En 2016, 7 % des victimes rapportent que l'auteur (les auteurs) des menaces avait une arme ou un objet dangereux utilisé comme une arme.

Circonstances des faits

« Étiez-vous alors en train d'exercer votre métier ? »



« Pouvez-vous indiquer les circonstances dans lesquelles ces menaces ont été prononcées ? »



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

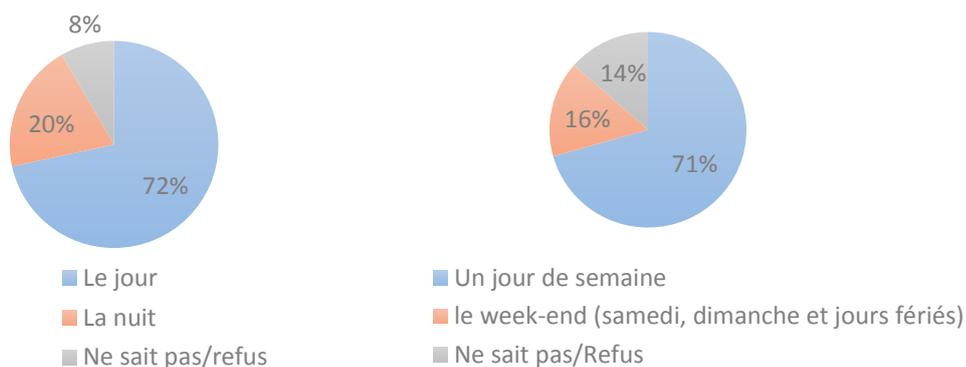
Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 35 % des victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences physiques) ont déclaré avoir subi les faits dans l'exercice de leur métier. Par ailleurs, 15 % des victimes rapportent avoir subi des menaces à caractère discriminatoire.

¹ Les victimes peuvent subir plusieurs types de menaces au cours d'un même incident, c'est pourquoi le total des pourcentages est supérieur à 100 %.

Interrogées sur les circonstances des faits, 35 % des victimes en 2016 déclarent qu'elles ont subi des menaces dans l'exercice de leur métier. Par ailleurs, 10 % des victimes qualifient les faits de menaces « routières » (menaces entre automobilistes, motards, cyclistes ou piétons) et 15 % les qualifient de menaces à caractère discriminatoire (racistes, antisémites, xénophobes, homophobes ou sexistes).

Moment des faits



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

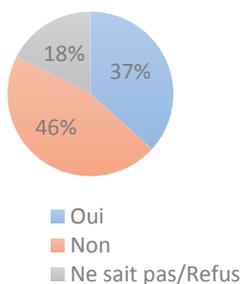
Lecture : en 2016, 72 % des victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences) déclarent que les faits se sont déroulés en pleine journée. Par ailleurs, 71 % déclarent qu'ils se sont déroulés un jour de semaine.

Comme pour les autres atteintes personnelles – les vols et les violences physiques – les victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situation de vol ou de violences) sont questionnées sur le moment et sur le lieu des faits. Pour les victimes de menaces non verbales (par courrier, email ou sur les réseaux sociaux) ou exprimées au téléphone, il n'est pas toujours possible de préciser le moment et/ou le lieu ce qui explique les proportions élevées de victimes qui ne répondent pas à ces questions (« Ne sait pas/Refus» dans les graphiques).

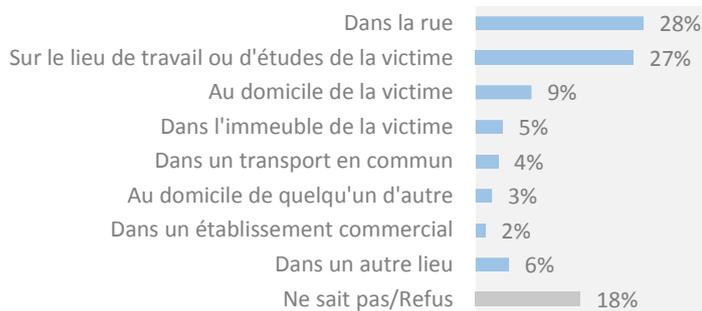
Majoritairement, les victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences physiques) déclarent que les faits ont eu lieu en pleine journée (72 % en 2016) et en semaine (71 %).

Lieu des faits

« Était-ce dans le quartier ou le village ? »



Lieu des faits



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

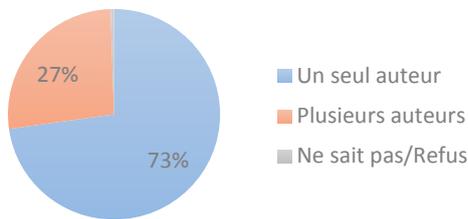
Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 37 % des victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences physiques) déclarent que les faits se sont déroulés dans leur quartier ou village de résidence. Par ailleurs, 27 % des victimes déclarent que les faits se sont déroulés sur le lieu de travail ou d'études.

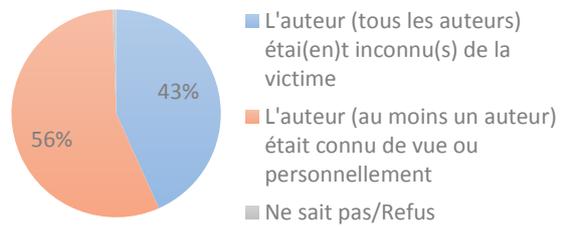
En 2016, 37 % des victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences) déclarent que les faits se sont déroulés dans le quartier ou le village de résidence, dont 14 % au domicile ou dans l'immeuble de la victime. Les actes de menaces sont le plus fréquemment subis dans la rue (28 % des victimes de menaces en 2016) et sur le lieu de travail ou d'études de la victime (27 %). Les autres lieux sont moins souvent cités.

Information sur les auteurs

Nombre d'auteurs



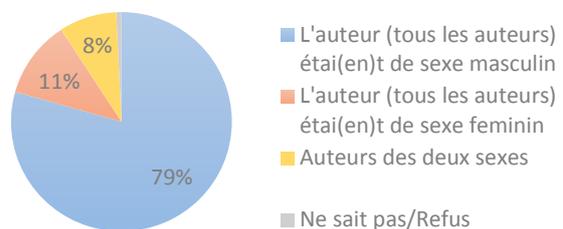
Lien victime / auteur(s)



Âge des auteurs selon la victime



Sexe des auteurs



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

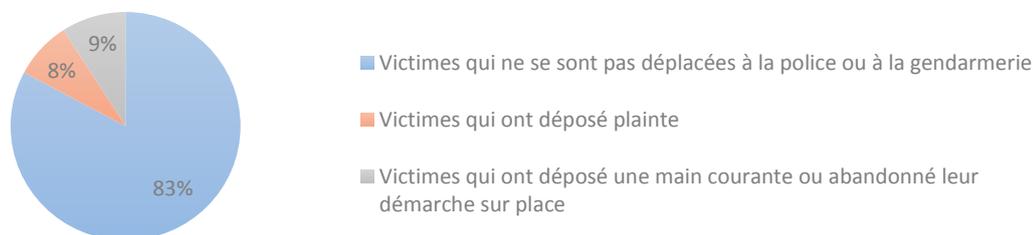
Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 73 % des victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences physiques) déclarent qu'ils ont été agressés par une seule personne. Par ailleurs, 56 % des victimes déclarent qu'elles connaissaient de vue ou personnellement l'auteur (ou au moins un auteur s'ils étaient plusieurs). Enfin, 18 % des victimes déclarent que l'auteur (ou au moins un des auteurs) étai(en)t mineur selon elles et 79 % que l'auteur (tous les auteurs) étai(en)t de sexe masculin.

Le plus souvent, les actes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences) sont commis par une seule personne (73 % en moyenne en 2016). Plus d'une fois sur deux (56 %), la victime connaissait de vue ou personnellement l'auteur ou au moins un des auteurs s'ils étaient plusieurs. Près d'une victime sur dix (8%) déclare que l'agresseur est un conjoint, un ex-conjoint¹ et près d'une victime sur cinq (18 %) déclare qu'elle connaissait l'auteur (au moins un des auteurs) de vue ou personnellement dans le cadre du travail ou des études. En 2016, 79 % des victimes déclarent que le ou les auteurs étai(en)t exclusivement de sexe masculin et 11 % exclusivement de sexe féminin. Interrogées sur l'âge de leur(s) agresseur(s), 18 % des victimes pensent que l'auteur – ou au moins un des auteurs – étai(en)t mineur, 80 % estiment au contraire que l'auteur – tous les auteurs – étai(en)t majeur(s). Par ailleurs, plus d'une victime sur quatre pense que l'auteur (au moins un des auteurs) étai(en)t sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue voire des deux.

¹ Cette personne n'habite pas avec la victime au moment de l'enquête car il s'agit ici des actes de menaces subis en dehors du ménage.

Déclaration à la police ou la gendarmerie



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

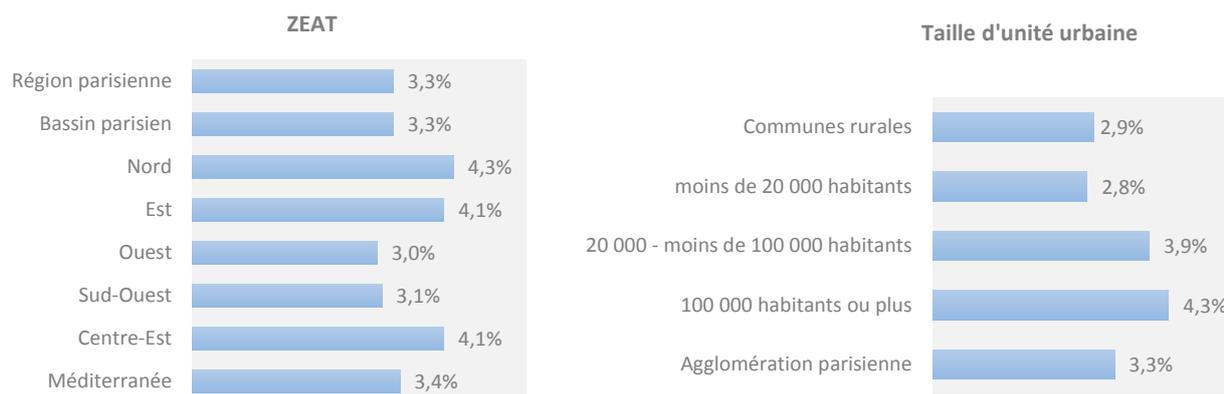
Lecture : en 2016, parmi les victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences), 83 % ne se sont pas déplacées au commissariat ou à la gendarmerie, les autres se sont déplacées : 8 % ont déposé plainte et 9 % ont déposé une main courante ou ont abandonné leur démarche de dépôt de plainte sur place.

En 2016, 83 % des victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences) ne se sont pas déplacées au commissariat ou à la gendarmerie. Parmi les autres, 8 % ont déposé plainte et 9 % ont déposé une main courante ou renoncé à leur démarche au commissariat ou à la gendarmerie. Les menaces ne sont pas toutes pénalement caractérisées, ce qui explique en partie le faible taux de plainte observé.

Profil des victimes

En 2016, 3,5 % des personnes âgées de 14 ans ou plus déclarent avoir subi des menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences). Ce taux de victimation moyenne présente des disparités géographiquement et selon les caractéristiques personnelles des victimes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences) selon les caractéristiques du lieu de résidence



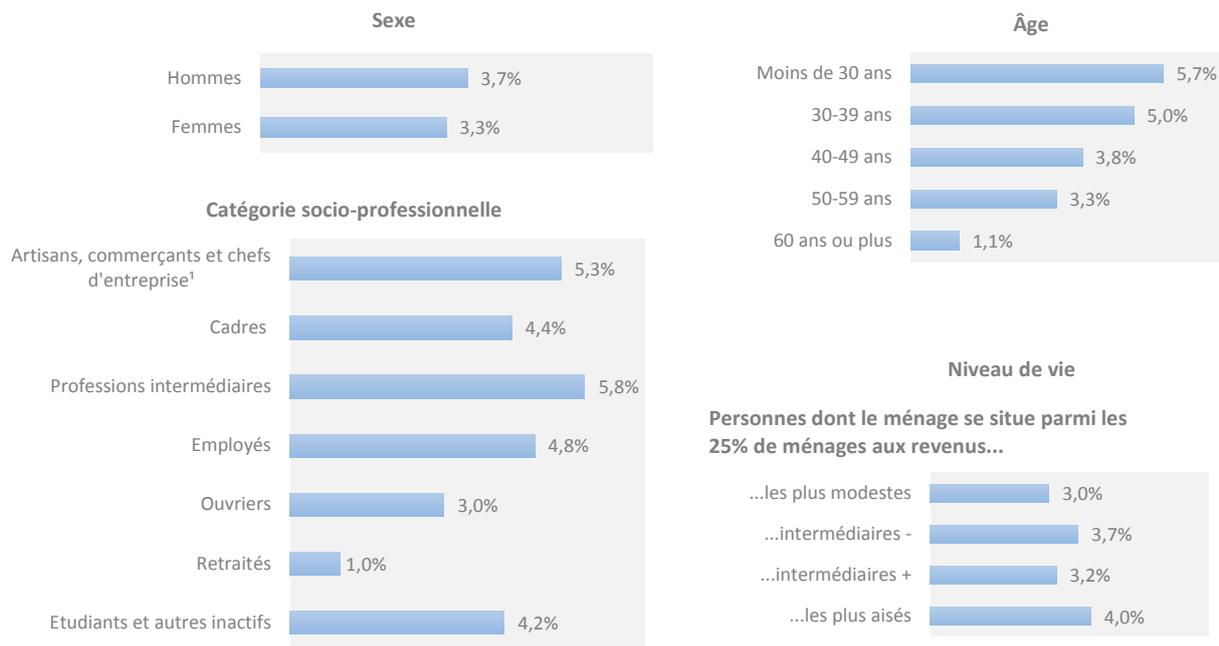
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 3,3 % des personnes de 14 ans ou plus résidant en région parisienne ont subi des menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences).

La proportion de victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences) est supérieure à la moyenne dans la grande région Nord (4,3 % en 2016), dans la grande région Est (4,1 %) et dans le Centre-Est (4,1 %). S'agissant de la taille d'agglomération, les habitants des agglomérations grandes et moyennes ont été plus particulièrement concernés par les actes de menaces en 2016 (respectivement 4,3 et 3,9 %).

Proportion de victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou violences) selon les caractéristiques personnelles



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 5,7 % des jeunes de 14 à 30 ans déclarent avoir subi des menaces (en dehors du ménage et hors des situations de vol ou de violences).

La prise en compte des caractéristiques personnelles des victimes fait apparaître certains constats intéressants. En matière de menaces, les hommes et les femmes apparaissent pareillement exposés (respectivement 3,7 % et 3,3 % en 2016). L'âge est en revanche un facteur discriminant : les seniors sont particulièrement sous-exposés : en 2016, 1,1 % des personnes âgées de 60 ans ou plus déclarent avoir subi des menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences). Parmi les 40-59 ans, la proportion de victimes est proche de la moyenne (3,3 % pour les 50-59 ans et 3,8 % pour les 40-49 ans en 2016). Pour les personnes de moins de 40 ans, la proportion de victimes est supérieure ou égale à 5 % (5,7 % pour les moins de 30 ans et 5,0 % pour les 30-39 ans). Ces écarts observés sur l'âge se retrouvent à travers la catégorie sociale. Seuls les retraités présentent un taux de victimation très inférieur à la moyenne (1,0 % en 2016) et les ouvriers dans une moindre mesure (3,0 %). Dans toutes les autres catégories sociales d'actifs, la proportion de victimes de menaces est supérieure ou égale à 4,5 %. Elle atteint 5,3 % parmi les artisans, commerçants et chefs d'entreprise et 5,8 % parmi les professions intermédiaires qui regroupent de nombreux métiers très exposés aux incivilités et incidents de ce type, comme les instituteurs, les policiers, les infirmiers, etc.

Les injures en dehors du ménage

Injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces)

	2008	2010	2012	2014	2016
Nombre de victimes	5 234 000	5 019 000	5 309 000	4 990 000	4 994 000
Proportion de victimes dans la population (%)	10,3	9,9	10,3	9,6	9,6
Part de femmes parmi les victimes (%)	51	52	53	54	53
Part de victimes âgées de moins de 30 ans (%)	38	36	32	34	33
Part de victimes ayant subi plusieurs faits (%)	60	61	64	61	58

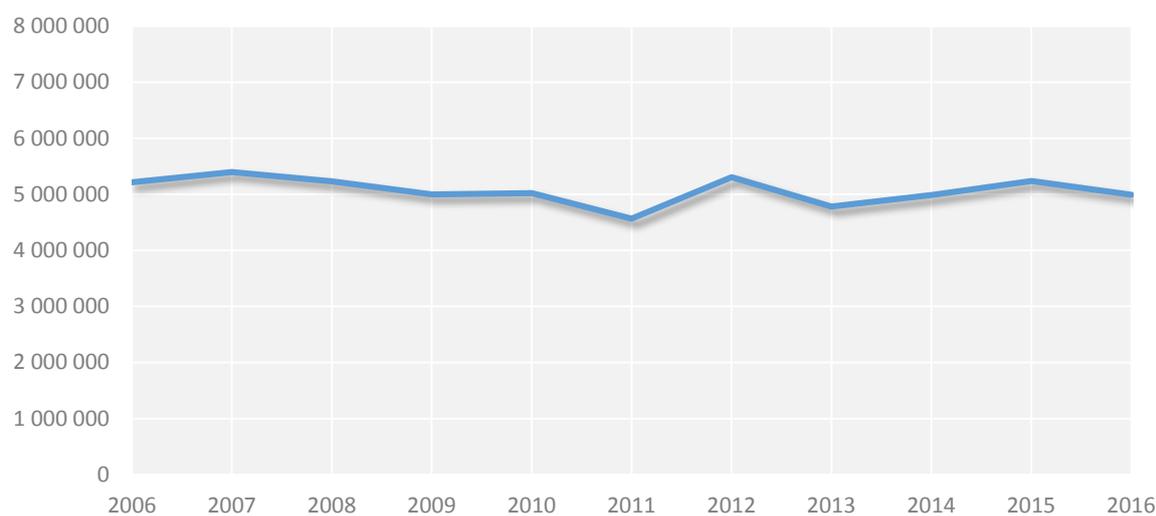
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2009, 2011, 2013, 2015 et 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, parmi les personnes de 14 ans ou plus, 4 994 000 déclarent avoir subi des injures (hors situations de vol, violences ou menaces) de la part de personnes ne vivant pas avec elle au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »), soit 9,6 %. Parmi ces victimes, 53 % sont des femmes, 33 % sont âgées de moins de 30 ans et 58 % déclarent avoir subi plusieurs injures au cours de l'année.

En 2016, 9,6 % des personnes de 14 ans ou plus (soit 5 millions environ) déclarent avoir été victimes d'injures hors situations de vol, violences ou menaces prononcées par une ou des personnes ne vivant pas avec elles au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »). Parmi ces victimes, 53 % sont des femmes, ce qui est légèrement supérieur à leur part dans la population, et 33 % ont moins de 30 ans alors que les 14-29 ans représentent 19 % de la population de France métropolitaine. La multivictimation est fréquente : chaque année, près de six victimes sur dix (58 % en 2016) déclarent avoir subi plusieurs injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) dans l'année.

Évolution du nombre annuel de victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences)



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 5,0 millions de personnes de 14 ans ou plus déclarent avoir subi des injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces).

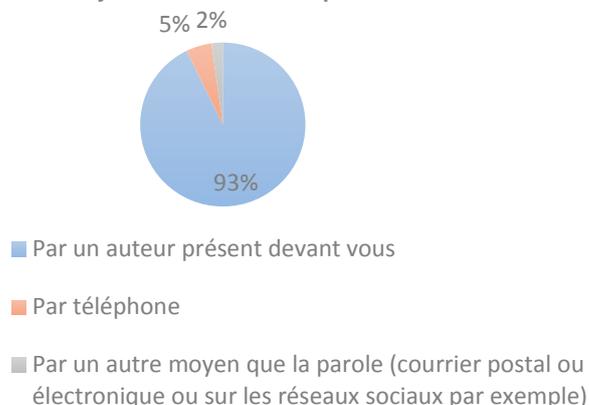
Contrairement à d'autres types d'atteintes, le nombre de victimes d'injures est très stable et avoisine les 5 millions depuis 2006.

¹ Source Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2015).

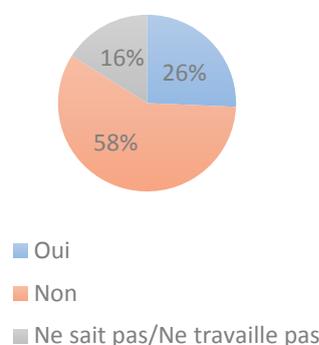
Description des faits

Type et circonstance des injures

« Ces injures ont-elles été exprimées ? »



« Étiez-vous alors en train d'exercer votre métier ? »



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

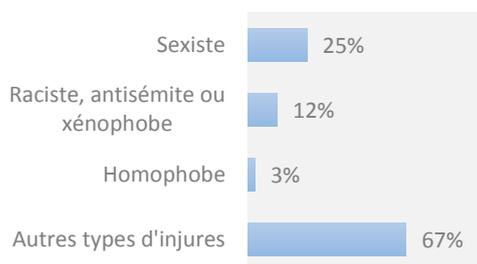
Lecture : en 2016, 93 % des victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) ont déclaré que l'auteur des menaces était présent devant elles. Par ailleurs, 26 % des victimes rapportent avoir subi des injures dans l'exercice de leur métier.

L'écrasante majorité des victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) déclarent avoir été injuriées par un auteur (ou plusieurs) présent(s) devant elles (93 % en 2016). Les injures par téléphone ou par un autre moyen que la parole (courrier, email ou réseaux sociaux par exemple) sont très peu fréquemment rapportées dans l'enquête (5 % et 2 % des victimes respectivement en 2016). Une victime sur quatre (26 % en 2016) déclare avoir été injuriée alors qu'elle était en train d'exercer son métier.

Nature des injures

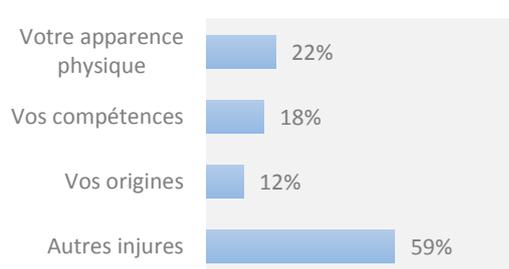
« S'agissait-il d'injures à caractère ...? »

Plusieurs réponses possibles



« Portaient-elles sur...? »

Plusieurs réponses possibles



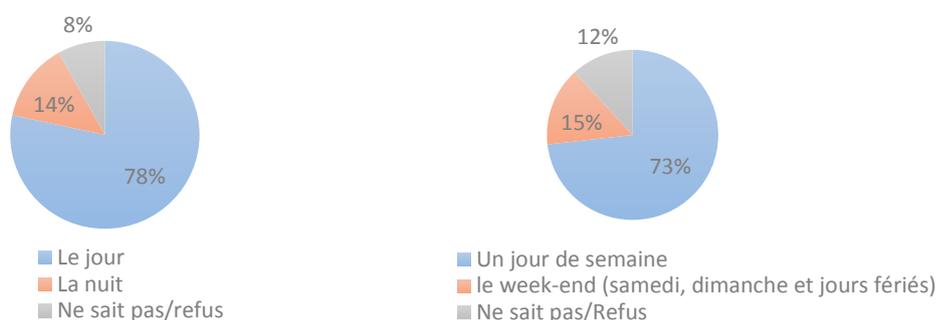
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 25 % des victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) rapportent des injures à caractère sexiste. Par ailleurs, 22 % des victimes indiquent que les injures portaient sur leur apparence physique.

Près de 30% des victimes citent une ou plusieurs qualifications « discriminatoires » parmi les trois proposées dans l'enquête : les injures sexistes sont les plus fréquentes (citées par 25 % des victimes en 2016) suivies des injures racistes, antisémites ou xénophobes (12 %) puis, moins fréquentes, les injures homophobes (3 %). Une grande majorité des victimes déclarent que les injures qu'elles ont subies ne relèvent d'aucune de ces trois catégories (67 % en 2016). Dans l'ensemble, les injures portent par ailleurs souvent sur l'apparence physique (22 % des victimes en 2016), sur les compétences (18 %) ou les origines (12 %). Là encore, un grand nombre de victimes répondent que les injures portaient sur un autre aspect que les trois précédemment cités proposés dans le questionnaire (59 % en 2016).

Moment des faits



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

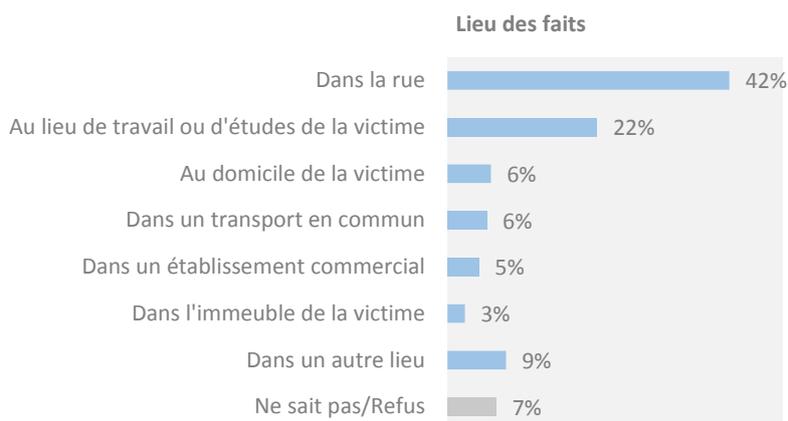
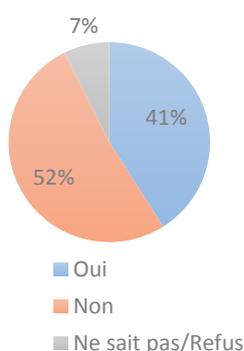
Lecture : en 2016, 78 % des victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences) déclarent que les faits se sont déroulés en pleine journée. Par ailleurs, 73 % déclarent qu'ils se sont déroulés un jour de semaine.

Comme pour les autres atteintes personnelles, les victimes d'injures sont questionnées sur le moment et sur le lieu des faits. Pour les victimes d'injures exprimées par téléphone ou par un autre moyen que la parole (par courrier, email ou sur les réseaux sociaux), il n'est pas toujours possible de préciser le moment ou le lieu, ce qui explique les proportions élevées de victimes qui ne répondent pas à ces questions (« Ne sait pas/Refus »).

Très majoritairement, les victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) déclarent que les faits ont eu lieu en pleine journée (78 % en 2016) et en semaine (73 % en 2016).

Lieu des faits

« Était-ce dans le quartier ou le village ? »



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

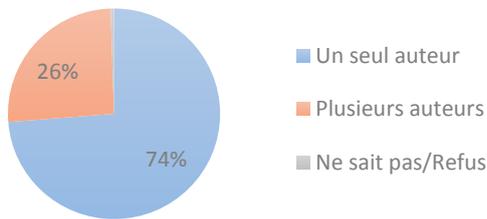
Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 41 % des victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) déclarent que les faits se sont déroulés dans leur quartier ou village de résidence. Par ailleurs, 42 % des victimes déclarent que les faits se sont déroulés dans la rue.

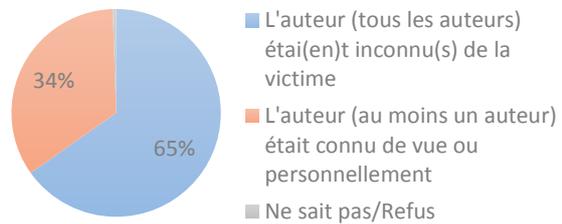
En 2016, 41 % des victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) déclarent que les faits se sont déroulés dans le quartier ou le village de résidence, dont 9 % au domicile ou dans l'immeuble de la victime. Souvent les injures ont été prononcées dans la rue (42 % des victimes en 2016) ou sur le lieu de travail ou d'études de la victime (22 %). Les victimes rapportent assez peu fréquemment des injures exprimées dans un transport en commun (6 %) ou dans un établissement commercial (5 %: boutique, restaurant, discothèque...).

Information sur les auteurs

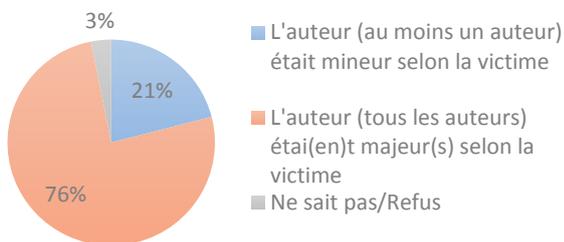
Nombre d'auteurs



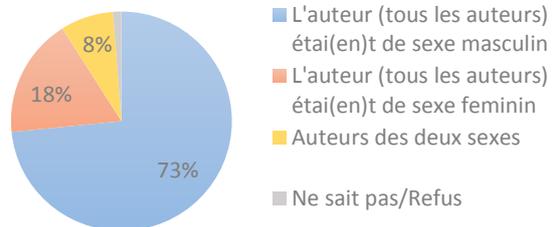
Lien victime / auteur(s)



Âge des auteurs selon la victime



Sexe des auteurs



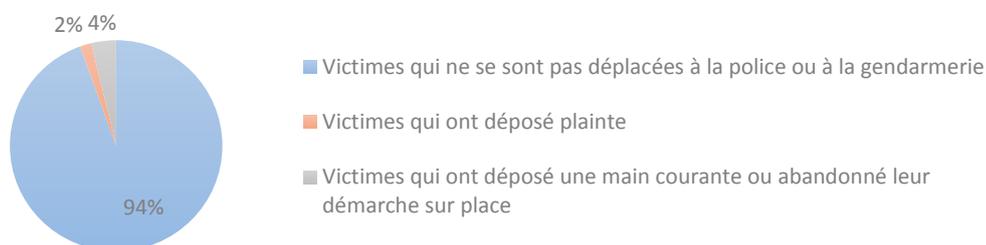
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 74 % des victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) déclarent qu'ils ont été injuriés par une seule personne. Par ailleurs, 34 % des victimes déclarent qu'elles connaissaient de vue ou personnellement l'auteur (ou au moins un auteur s'ils étaient plusieurs). Enfin, 21 % des victimes déclarent que l'auteur (ou au moins un des auteurs) était mineur selon elles et 73 % que l'auteur (tous les auteurs) était inconnu de sexe masculin.

Le plus souvent, les injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) sont commises par une seule personne (74 % en 2016). Une fois sur trois, la victime connaissait de vue ou personnellement l'auteur ou au moins un des auteurs s'ils étaient plusieurs. Près d'une victime sur sept (13 %) déclare qu'elle connaissait l'auteur (au moins un des auteurs) de vue ou personnellement dans le cadre du travail ou des études. Un peu moins d'une victime sur vingt rapporte que l'auteur est un conjoint, un ex-conjoint ou un autre membre de sa famille (qui ne vit pas avec la victime au moment de l'enquête). En 2016, 73 % des victimes déclarent que le ou les auteurs étaient exclusivement de sexe masculin et 18 % exclusivement de sexe féminin. Interrogées sur l'âge de leur(s) agresseur(s), 21 % des victimes pensent que l'auteur – ou au moins un des auteurs – était mineur, 76 % estiment au contraire que l'auteur – tous les auteurs – était inconnu de la victime. Par ailleurs, un peu moins d'une victime sur cinq pense que l'auteur (au moins un des auteurs) était sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue voire des deux.

Déclaration à la police ou la gendarmerie



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

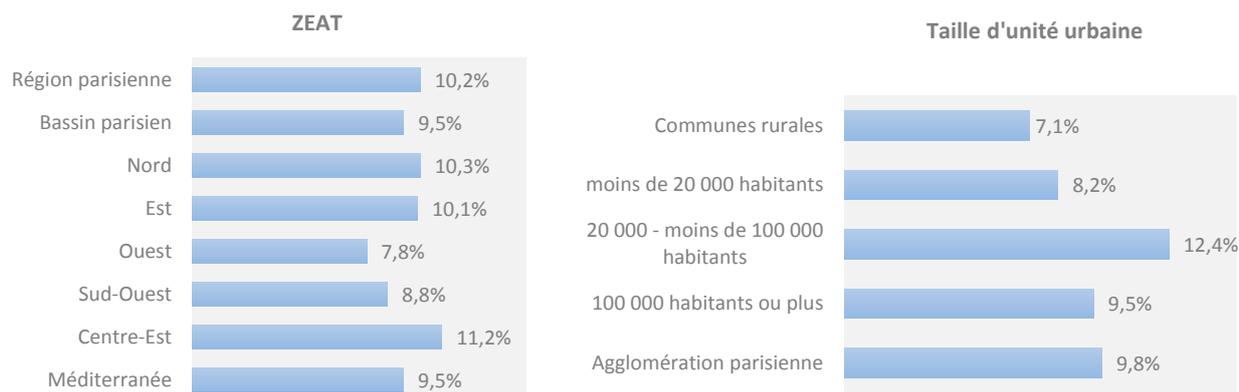
Lecture : en 2016, parmi les victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces), 94% ne se sont pas déplacées au commissariat ou à la gendarmerie, les autres se sont déplacées: 2 % ont déposé plainte et 4 % ont déposé une main courante ou ont abandonné leur démarche de dépôt de plainte sur place.

En 2016, 94 % des victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) ne se sont pas rendues au commissariat ou à la gendarmerie. Parmi les autres qui se sont déplacées : 2 % ont déposé plainte et 4 % ont déposé une main courante ou renoncé à leur démarche sur place. Comme pour les menaces, les injures ne sont pas toutes pénalement caractérisées, ce qui explique en partie le faible taux de plainte observé.

Profil des victimes

En 2016, 9,6 % des personnes âgées de 14 ans ou plus déclarent avoir subi des injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces). Ce taux de victimation moyenne présente des disparités géographiquement et selon les caractéristiques personnelles des victimes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) selon les caractéristiques du lieu de résidence



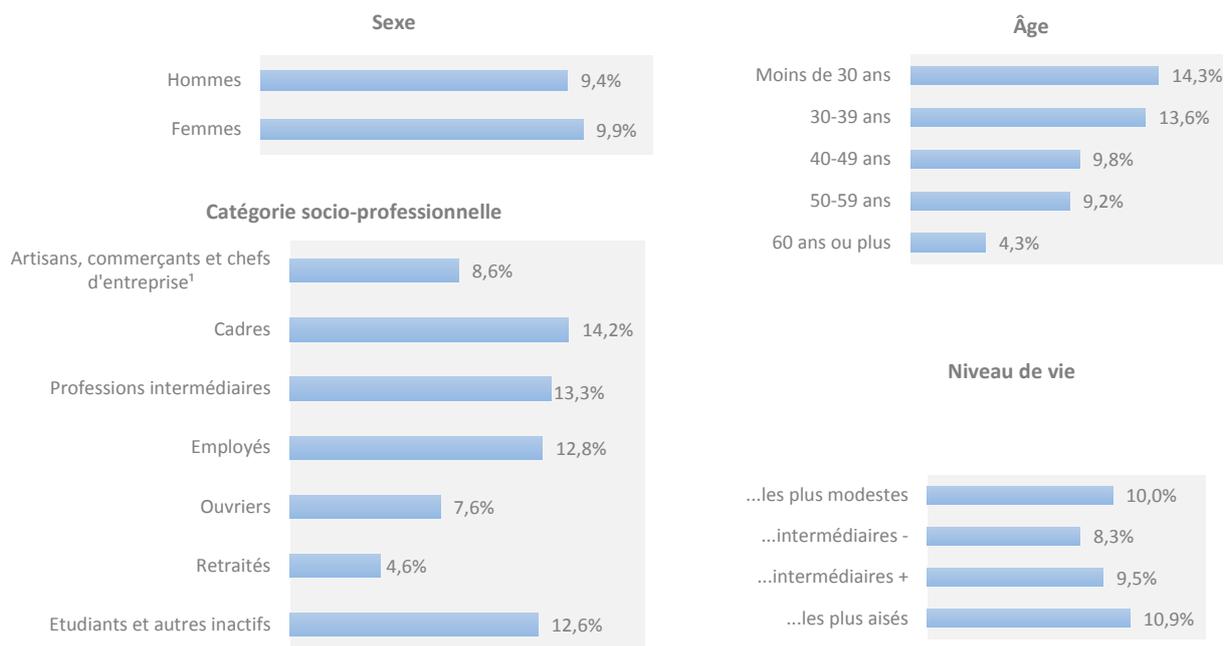
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 10,2 % des personnes de 14 ans ou plus résidant en région parisienne déclarent avoir subi des injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces).

La proportion de victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) est relativement homogène sur le territoire métropolitain. En 2016, elle varie de 7,8 % dans la grande région Ouest à 11,2 % dans le Centre-Est en passant par 10,2 % en région parisienne. La proportion de victimes est nettement inférieure à la moyenne dans les communes rurales (7,1 % en 2016), plus élevée dans les agglomérations de taille moyenne.

Proportion de victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) selon les caractéristiques personnelles



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 14,3 % des jeunes de 14 à 30 ans déclarent avoir subi des injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces).

La prise en compte des caractéristiques personnelles des victimes fait apparaître certaines différences marquées. La proportion de victimes d'injures (en dehors du ménage et des situations de vol, violences ou menaces) décroît fortement avec l'âge. Avant 40 ans, la proportion de victimes est bien plus élevée que la moyenne (14,3 % pour les 14-29 ans et 13,6 % pour les 30-39 ans en 2016) et, a contrario, bien plus faible pour les seniors (4,3 %). Les cadres, les professions intermédiaires et les employés présentent des taux de victimation supérieurs à la moyenne.

Les violences sexuelles en dehors du ménage

L'enquête CVS permet de recueillir des informations auprès des personnes âgées de 18 à 75 ans sur les atteintes à caractère sexuel qu'elles ont pu subir en dehors du ménage, c'est-à-dire commises par une ou plusieurs personnes ne vivant pas dans le même logement qu'elles au moment de l'enquête. Trois catégories d'atteintes sont distinguées : les actes d'exhibitionnisme, les gestes déplacés (baiser forcé, caresse non désirée, etc.) et les agressions (ou violences) sexuelles (viol, tentative de viol, attouchements sexuels, etc.). Pour les actes d'exhibitionnisme et les gestes déplacés, l'enquête permet uniquement de recenser le nombre de victimes et de préciser le lieu où se sont déroulés les faits (cf. encadré « Atteintes à caractère sexuel en dehors du ménage hors violences sexuelles » dans ce chapitre). Pour les violences sexuelles, le questionnaire est plus détaillé et permet, comme pour les autres atteintes personnelles, de décrire les caractéristiques de l'agression et de l'agresseur et de dresser le portrait des victimes.

Chaque année, les violences sexuelles en dehors du ménage concernent un effectif assez faible d'enquêtés. Aussi, afin de présenter des résultats fiables, les échantillons de répondants des cinq dernières années disponibles (2012-2016) et des cinq années précédentes (2007-2011) ont été rassemblés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur cinq ans.

Violences sexuelles en dehors du ménage

	Moyennes par an	
	Période 2007-2011	Période 2012-2016
Nombre de victimes	145 000	158 000
Proportion de victimes dans la population (%)	0,3	0,4
Part de victimes ayant subi un viol (%)	33	30
Part de femmes parmi les victimes (%)	78	79
Part de victimes âgées de moins de 30 ans (%)	42	45

Champ : individus âgés de 18 à 75 ans de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 0,4 % des personnes âgées de 18 à 75 ans (soit environ 158 000 personnes) ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles (viols, tentatives de viol ou attouchements sexuels) commises par une (ou des) personne(s) ne vivant pas avec elles au moment de l'enquête (« en dehors du ménage»). Parmi ces victimes, 79 % sont des femmes et 45 % sont âgées de 18 à 30 ans. Enfin, trois victimes sur dix déclarent avoir subi un viol.

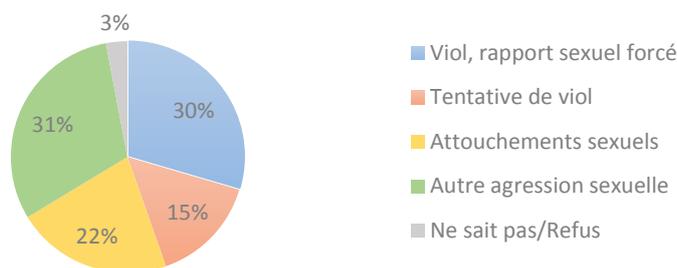
En moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 0,4 % des personnes âgées de 18 à 75 ans (soit environ 158 000 personnes) ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles de la part d'une (ou plusieurs) personne(s) ne vivant pas avec elles au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »). Sur la période précédente, entre 2007 et 2011, cette proportion n'est pas significativement différente¹. Sur l'ensemble des deux périodes, les proportions de viol de femmes et de jeunes majeurs de moins de 30 ans parmi les victimes sont stables. Environ trois victimes sur dix de violences sexuelles en dehors du ménage ont subi un viol, ce qui représente environ chaque année 50 000 personnes âgées de 18 à 75 ans. Les femmes sont largement majoritaires parmi les victimes de violences sexuelles (78 % en moyenne entre 2007 et 2011 et 79 % entre 2012 et 2016). Les jeunes majeurs de moins de 30 ans sont également particulièrement surreprésentés : leur part atteint 45 % parmi les victimes de violences sexuelles âgées de 18 à 75 ans contre 20 % dans l'ensemble des personnes âgées de 18 à 75 ans de France métropolitaine².

¹ Du fait de la taille de l'échantillon, la précision d'une estimation annuelle est de +/- 50 000 victimes. Quand on mobilise 5 années d'enquête, la précision est de +/- 24 000 victimes par an. Par conséquent la hausse du nombre de victimes entre les deux périodes n'est pas statistiquement significative. En outre, la reformulation de la question permettant de comptabiliser les victimes de violences sexuelles a changé dans l'édition 2017 de l'enquête et a eu pour effet d'accroître le nombre de personnes se déclarant victimes. Ces conclusions restent provisoires, plusieurs années d'enquête sont nécessaires pour s'assurer d'un effet réel de cette reformulation.

² Source Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2015).

Description des faits

Nature des violences sexuelles subies



Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

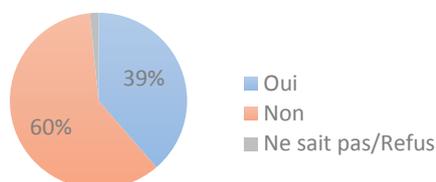
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 30 % des victimes de violences sexuelles déclarent avoir subi un viol.

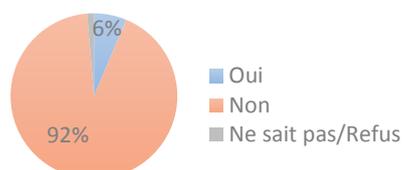
Sur cette période, environ 15 % des victimes déclarent avoir subi une tentative de viol et 22 % des attouchements sexuels. Enfin, près de trois victimes sur dix déclarent avoir subi un autre type d'agression sexuelle, sans qu'il soit possible d'en savoir plus sur la nature de cette agression.

Circonstances des violences sexuelles

La victime a subi des violences physiques pendant les faits



La victime a été menacée d'une arme pendant les faits



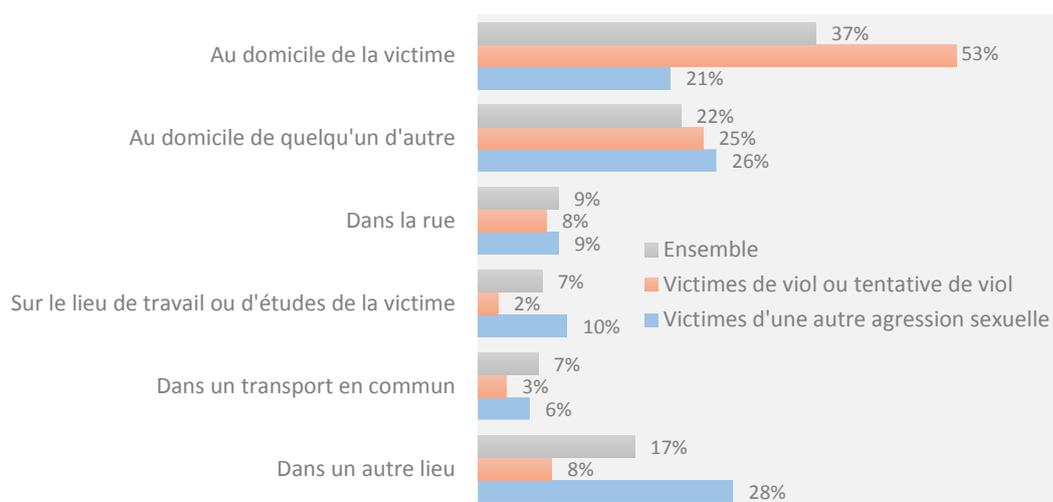
Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 39 % des victimes de violences sexuelles ont subi des violences physiques (coups, bousculade,...) et 6 % ont été menacées d'une arme ou d'un objet dangereux au cours de leur agression.

Les circonstances de l'agression sexuelle, en plus de l'acte lui-même, sont fréquemment violentes : en moyenne entre 2012 et 2016, 39 % des victimes de violences sexuelles en dehors du ménage déclarent avoir subi des violences physiques (coups, gifles, bousculade et/ou étranglement,...) au cours de l'agression. L'usage d'une arme est en revanche relativement peu fréquent : en moyenne entre 2012 et 2016, 6 % des victimes déclarent avoir été menacées d'une arme ou d'un objet dangereux.

Lieu de l'agression



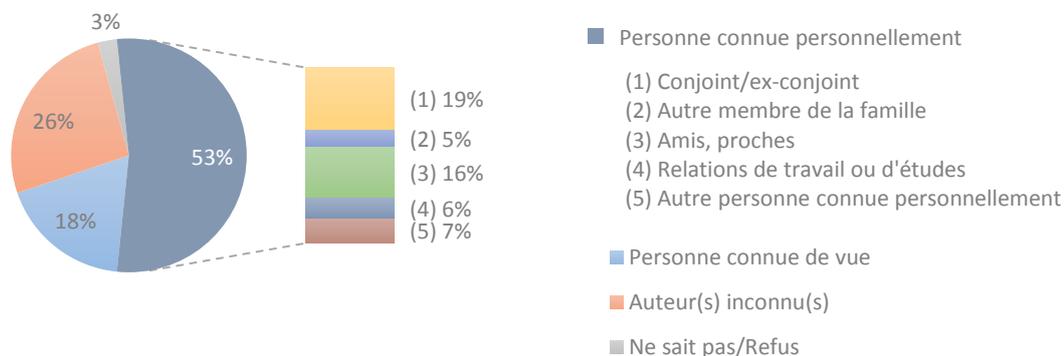
Champ : individus de 18 à 75 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 53 % des victimes de viol ou de tentative de viol en dehors du ménage déclarent que les faits se sont déroulés à leur domicile contre 21 % des victimes d'une agression sexuelle autre que le viol ou une tentative de viol.

En moyenne entre 2012 et 2016, huit fois sur dix, les victimes d'un viol ou d'une tentative de viol rapportent que l'agression s'est déroulée dans un espace privé : à leur domicile dans 53 % des cas ou au domicile de quelqu'un d'autre dans 25 % des cas. Les viols commis dans la rue (8 % en moyenne entre 2012 et 2016), sur le lieu de travail ou d'études de la victime (2 %) ou dans un transport en commun (3 %) sont nettement moins fréquents. Pour les victimes d'un autre type d'agression sexuelle, la répartition est un peu différente : une sur deux déclare avoir été agressée soit à son domicile soit au domicile de quelqu'un d'autre (respectivement 21 % et 26 %), une sur dix sur son lieu de travail ou d'études et 6 % dans un transport en commun. Enfin, près de 30 % des victimes d'une agression sexuelle autre qu'un viol ou une tentative de viol déclare que l'agression s'est déroulée dans un autre lieu que ceux listés dans l'enquête (qui pourraient être par exemple les bars, discothèques, hôtels, etc.) contre 8 % des victimes d'un viol ou d'une tentative de viol. L'enquête ne permet pas de préciser cet autre lieu.

Lien entre la victime et l'auteur



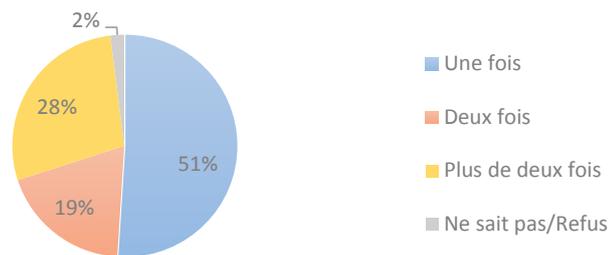
Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 53 % des victimes de violences sexuelles en dehors du ménage déclarent qu'elles connaissent personnellement leur(s) agresseur(s). Parmi les personnes connues personnellement, on peut distinguer : le conjoint ou ex-conjoint (identifié par 19 % des victimes), un autre membre de la famille (5 %), un ami ou un proche (16 %), une relation de travail ou d'étude (6 %) ou une autre personne connue personnellement (7 %).

En moyenne entre 2012 et 2016, près de 9 fois sur 10, les victimes de violences sexuelles en dehors du ménage rapportent que l'agresseur a agi seul. Dans 84 % des cas, l'auteur est un homme. Les agressions sexuelles par une personne totalement inconnue concernent un peu plus d'une victime sur cinq. Dans la grande majorité des cas, la victime connaissait donc son agresseur : en moyenne entre 2012 et 2016, 18 % des victimes connaissaient leur agresseur de vue et 53 % le connaissaient personnellement. Il s'agit souvent d'un conjoint ou d'un ex-conjoint (19 %) qui n'habite plus avec la victime au moment de l'enquête, ou d'un ami ou un proche (16 %), plus rarement d'une relation de travail ou d'études (6 %) ou d'un membre de la famille autre qu'un conjoint ou ex-conjoint (5 %) ; enfin, 7 % des victimes de violences sexuelles en dehors du ménage déclarent qu'elles connaissaient personnellement leur agresseur mais qu'il n'appartient à aucune catégorie précédemment citées. Par convention, à la date de l'enquête, aucune des victimes de violences sexuelles « en dehors du ménage » ne vit avec son agresseur. En revanche, une proportion non négligeable d'entre elles vivaient avec leur agresseur au moment des faits (12 % en moyenne entre 2012 et 2016) en particulier parmi les victimes de viol ou de tentative de viol.

Fréquence des violences sexuelles au cours des 24 derniers mois



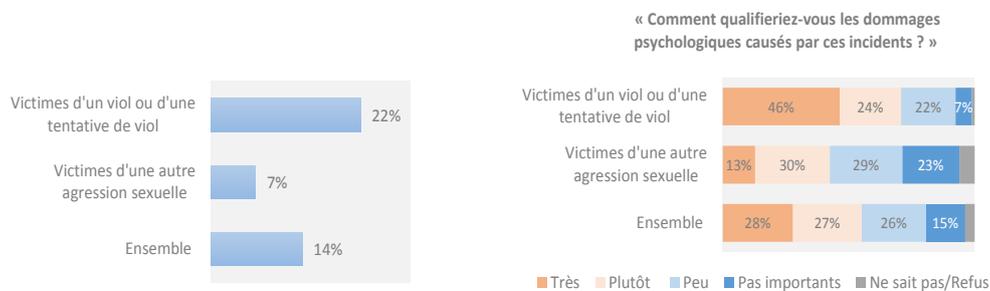
Champ : individus de 18 à 75 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 28 % des victimes de violences sexuelles déclarent que les violences se sont répétées trois fois ou plus au cours des 24 derniers mois.

En moyenne entre 2012 et 2016, la moitié des victimes de violences sexuelles déclarent avoir subi une seule agression sexuelle au cours des 24 derniers mois. Une victime sur cinq signale deux incidents et près de trois sur dix déclarent avoir été agressées sexuellement au moins trois fois au cours des 24 derniers mois. La fréquence des violences sexuelles est nettement plus élevée parmi les victimes qui connaissent personnellement l'auteur de l'agression.

Préjudice physique et psychologique des violences sexuelles



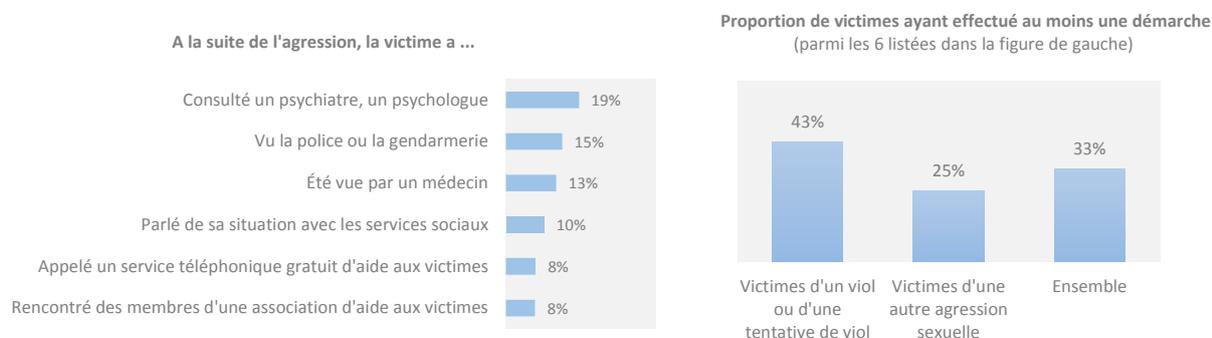
Champ : individus de 18 à 75 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 46 % des victimes d'un viol ou d'une tentative de viol déclarent que l'agression subie a entraîné des dommages psychologiques « très importants ».

Les préjudices physiques et psychologiques de l'agression dépendent fortement du type d'agression subi. Dans le cas d'un viol ou d'une tentative de viol : une victime sur six rapporte des blessures physiques visibles (22 % en moyenne entre 2012 et 2016) et près d'une victime sur deux juge les dommages psychologiques causés par l'agression « très importants » (46 %). Dans le cas d'une agression sexuelle autre qu'un viol ou une tentative de viol, 7 % des victimes déclarent avoir des blessures physiques visibles et 13 % jugent les dommages psychologiques causés par l'agression « très importants ».

Démarches entreprises par les victimes de violences sexuelles



Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

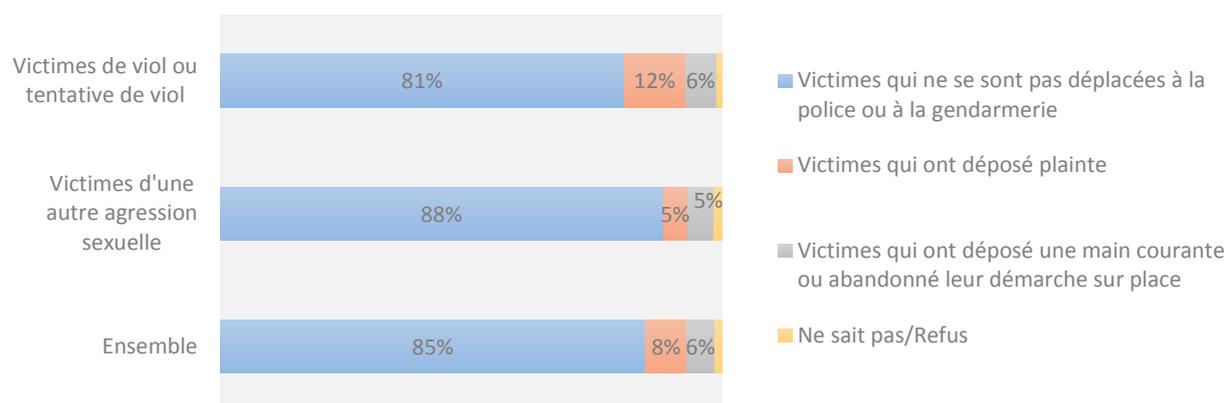
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 13 % des victimes de violences sexuelles ont été vues par un médecin suite à l'agression. Parmi les victimes d'un viol ou d'une tentative de viol, 43 % déclarent avoir effectué au moins une des 6 démarches listées dans la figure de gauche.

En moyenne entre 2012 et 2016, 13 % des victimes de violences sexuelles ont été vues par un médecin à la suite de l'agression et 6 % ont reçu un certificat d'interruption totale de travail (ITT). Par ailleurs, 19 % des victimes ont consulté au moins une fois un psychiatre ou un psychologue, 15 % se sont rendues au commissariat ou à la gendarmerie, 10 % ont parlé de leur situation avec les services sociaux, 8 % ont rencontré les membres d'une association d'aide aux victimes et 8 % ont appelé un service téléphonique gratuit (« numéro vert ») d'aide aux victimes. En moyenne entre 2012 et 2016, une victime de violences sexuelles sur trois a effectué au moins une des 6 démarches qui viennent d'être citées. C'est le cas de 43 % des victimes de viol ou tentative de viol et de 25 % des victimes d'une autre agression sexuelle.

Au-delà des démarches « formelles », la majorité des victimes ont déjà parlé à des amis ou des proches des violences sexuelles qu'elles ont subies (63 % des victimes en moyenne entre 2012 et 2016). Néanmoins, chaque année entre 2012 et 2016, une victime sur cinq en moyenne a déclaré s'être confiée pour la première fois au cours de l'enquête. Il est probable que, même dans le cadre de ce dispositif anonyme et sans conséquences directes, certaines continuent à se refuser à évoquer les agressions qu'elles ont subies, du fait de la « loi du silence » qui continue d'entourer ces crimes.

Déclaration à la police ou à la gendarmerie



Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 12 % des victimes de viol ou d'une tentative de viol ont déposé plainte au commissariat ou à la gendarmerie.

Le comportement de plainte est différent entre les victimes d'un viol ou d'une tentative de viol et celles d'un autre type d'agression. Néanmoins, dans les deux cas, le taux de plainte est très faible : en moyenne entre 2012 et 2016, 12 % des victimes d'un viol ou d'une tentative de viol et 5 % des victimes d'une agression sexuelle ont déposé plainte.

Profil des victimes

En moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 0,4 % des personnes âgées de 18 à 75 ans ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles commises par une (ou plusieurs) personne ne résidant pas avec elles au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »). Ce taux de victimation moyen présente quelques disparités que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de victimes de violences sexuelles en dehors du ménage selon les caractéristiques du lieu de résidence



Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

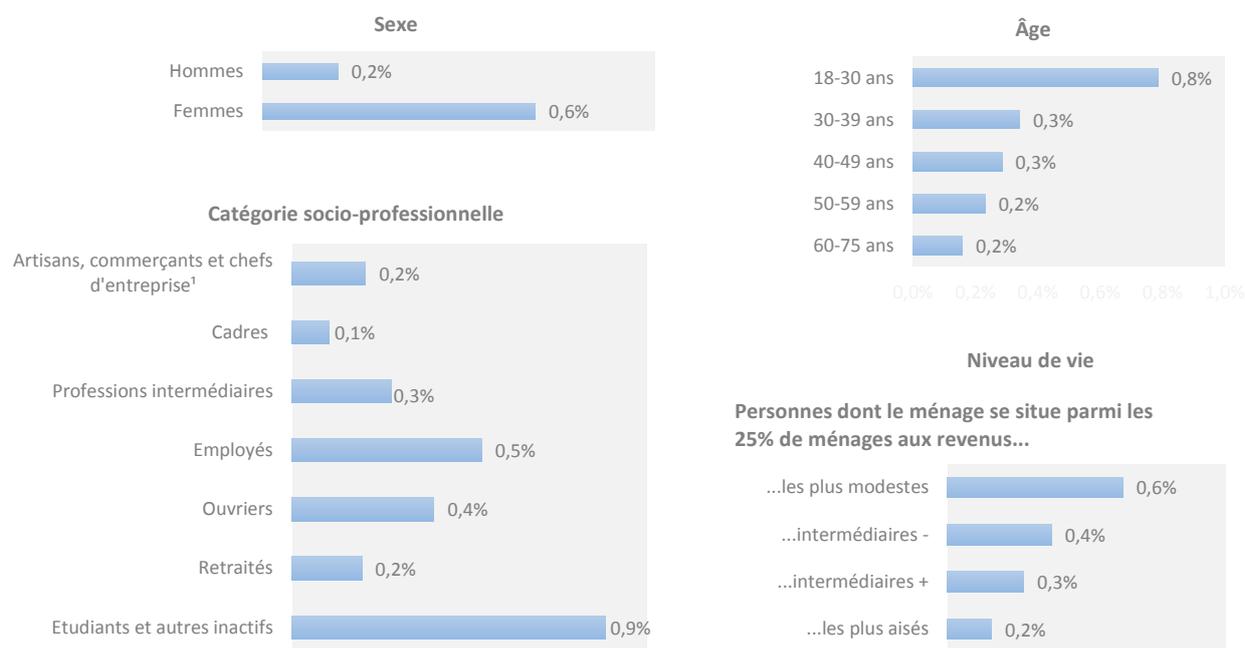
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 0,5 % des personnes âgées de 18 à 75 ans résidant en région parisienne déclarent avoir été victimes de violences sexuelles en dehors du ménage.

Quelle que soit la région ou la taille de l'agglomération considérée¹, la proportion de victimes de violences sexuelles en dehors du ménage ne s'écarte pas significativement de la moyenne.

¹ Les victimes sont comptées sur leur lieu de résidence et pas sur le lieu de commission des faits qui n'est pas disponible dans CVS. Autrement dit, une proportion peut être élevée sur un territoire sans que nécessairement les faits se soient déroulés sur ce territoire. Néanmoins, s'agissant des violences sexuelles, environ deux tiers des victimes déclarent avoir été agressées dans leur « quartier ou leur village ».

Proportion de victimes de violences sexuelles en dehors du ménage selon les caractéristiques personnelles



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

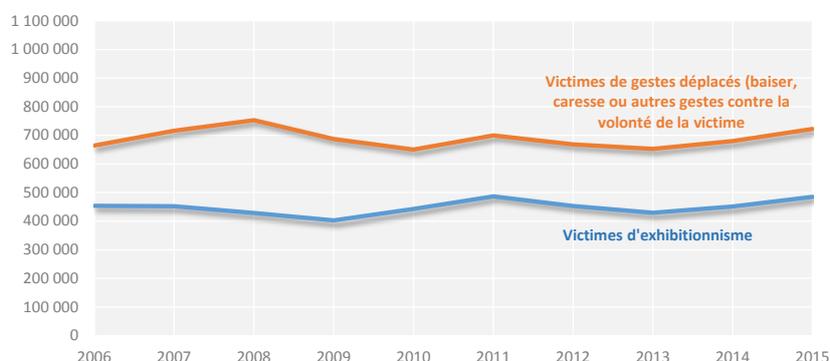
Lecture : en moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 0,8 % des personnes âgées de 18 à 29 ans ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles en dehors du ménage.

Pour les violences sexuelles en dehors du ménage, les caractéristiques personnelles influencent plus la probabilité d'être victime que les caractéristiques du lieu de résidence. D'abord, les femmes sont nettement plus exposées que les hommes (0,6 % contre 0,2 % en moyenne entre 2012 et 2016). Ensuite, les jeunes de 18 à 29 ans sont plus concernés que les autres catégories d'âge : en moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 0,8 % d'entre eux ont déclaré avoir été victimes d'une agression sexuelle en dehors du ménage contre 0,2 % à 0,3 % dans les autres classes d'âge. La catégorie sociale polarise d'un côté les étudiants et inactifs non retraités, qui présentent un taux de victimation très élevé (0,9 % en moyenne entre 2012 et 2016) et de l'autre côté les retraités, les cadres, professions intellectuelles supérieures et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise qui à l'inverse présentent un taux de victimation inférieur à la moyenne (entre 0,1 % et 0,2 %). Les groupes sociaux des ouvriers et des employés se trouvent dans une situation intermédiaire (0,4 % à 0,5 % de victimes). Enfin, probablement en partie en lien avec l'âge des victimes, les personnes appartenant aux ménages les plus modestes apparaissent plus exposées que les autres aux violences sexuelles en dehors du ménage (0,6 % en moyenne entre 2012 et 2016).

Atteintes à caractère sexuel en dehors du ménage hors agressions sexuelles

En plus des victimes de violences sexuelles (viol, tentative de viol, attouchements sexuels,...), l'enquête CVS permet de recenser les victimes d'actes d'exhibitionnisme ainsi que les victimes de gestes déplacés subis contre leur gré (baiser forcé, caresse non désirée,...) commis en dehors du ménage. Sur la période 2006-2015, on voit que ces deux atteintes sont relativement stables : parmi les personnes âgées de 18 à 75 ans, on recense approximativement chaque année autour de 700 000 victimes de gestes déplacés (1,5 % des personnes de 18 à 75 ans) et 450 000 victimes d'actes d'exhibitionnisme (1,0 %).

Atteintes à caractère sexuel (en dehors du ménage et hors violences sexuelles)



Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine.

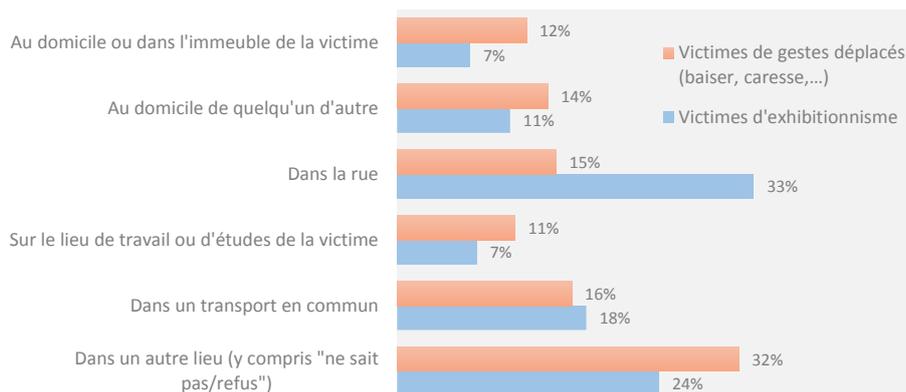
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, parmi les personnes âgées de 18 à 75 ans, on estime à environ 485 000 le nombre de victimes d'actes d'exhibitionnisme et à 720 000 le nombre de victimes de gestes déplacés (baiser, caresse,...) commis par une ou des personnes ne vivant pas avec la victime au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »).

Note : dans l'enquête CVS, il est demandé aux personnes si elles ont subi un acte d'exhibitionnisme ou des gestes déplacés non pas dans les 12 mois mais dans les 24 mois précédant l'enquête. Pour présenter des résultats annuels, les estimations issues de chaque enquête sont sommées deux à deux puis divisées par quatre.

Lieu des atteintes à caractère sexuel (en dehors du ménage et hors violences sexuelles)

Exhibitionnisme et gestes déplacés se rencontrent dans un peu tous les espaces privés ou publics. On peut signaler, concernant les espaces publics, qu'en moyenne entre 2014 et 2016, qu'il s'agisse d'exhibitionnisme ou de gestes déplacés, environ une victime sur six a subi les faits dans un transport en commun.



Champ : individus de 18 à 75 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016 et 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2015 et 2016, 16 % des victimes de gestes déplacés (baiser, caresse,...) commis ou tenté contre la volonté de la victime) en dehors du ménage déclarent que les faits se sont déroulés dans un transport en commun.

Les violences physiques et/ou sexuelles au sein du ménage

Repères

L'enquête CVS permet de recueillir des informations auprès des personnes âgées de 18 à 75 ans sur les violences physiques ou sexuelles qu'elles ont pu subir au sein de leur ménage, c'est-à-dire commises par une (ou plusieurs) personnes vivant dans le même logement qu'elles au moment de l'enquête. Chaque année, les violences subies au sein du ménage concernent un effectif relativement faible d'enquêtés, en particulier les violences sexuelles. Afin de présenter des résultats fiables, les échantillons de répondants des cinq dernières années disponibles (2012-2016) et des cinq années précédentes (2007-2011) ont été rassemblés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur cinq ans.

Violences physiques et/ou sexuelles au sein du ménage

	Moyennes par an	
	Période 2007-2011	Période 2012-2016
Victimes de violences physiques uniquement	337 000	301 000
Victimes de violences sexuelles avec ou sans violences physiques	78 000	63 000
Ensemble des victimes de violences au sein du ménage	415 000	364 000
En % de la population des 18-75 ans (%)	1,0	0,8
Part de femmes parmi les victimes (%)	70	66
Part de victimes âgées de moins de 30 ans (%)	33	29

Champ : individus âgés de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 0,8 % des personnes âgées de 18 à 75 ans (soit environ 364 000 personnes) ont déclaré avoir subi des violences sexuelles (viols, tentatives de viol ou attouchements sexuels) et/ou physiques (coups, gifles, bousculades,...) de la part d'une (ou plusieurs) personne(s) vivant avec elles au moment de l'enquête (« au sein du ménage»). Parmi ces victimes, 66 % sont des femmes et 29 % ont moins de 30 ans.

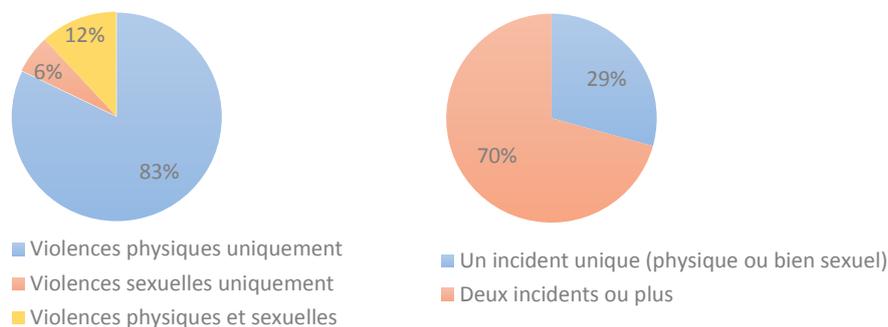
En moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 0,8 % des personnes âgées de 18 à 75 ans (soit environ 364 000 personnes) ont déclaré avoir subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'une (ou plusieurs) personne(s) vivant avec elles au moment de l'enquête (« au sein du ménage »). Sur la période précédente, entre 2007 et 2011, cette proportion était équivalente (1,0 %). Les femmes sont largement majoritaires parmi les victimes de violences au sein du ménage (plus de deux victimes sur trois en moyenne entre 2007 et 2016). Les jeunes de moins de 30 ans sont également surreprésentés : leur poids atteint 29 % parmi les victimes de violences au sein du ménage âgées de 18 à 75 ans contre 20 % dans l'ensemble des personnes âgées de 18 à 75 ans de France métropolitaine¹.

Ces chiffres sous-estiment le nombre réel de victimes, car les violences au sein du ménage restent encore aujourd'hui un sujet tabou, en particulier les violences sexuelles. Certaines personnes interrogées peuvent hésiter, malgré le caractère anonyme de l'enquête, à décrire ces violences. Chaque année, un nombre non négligeable d'enquêtés - représentatifs d'environ 60 000 personnes en moyenne - commencent le questionnaire relatif aux violences subies au sein du ménage mais ne répondent pas, ou seulement partiellement, aux deux questions permettant de déterminer s'ils sont victimes ou non de ce type de violences.

¹ Source Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2015).

Description des faits

Nature des violences subies au sein du ménage



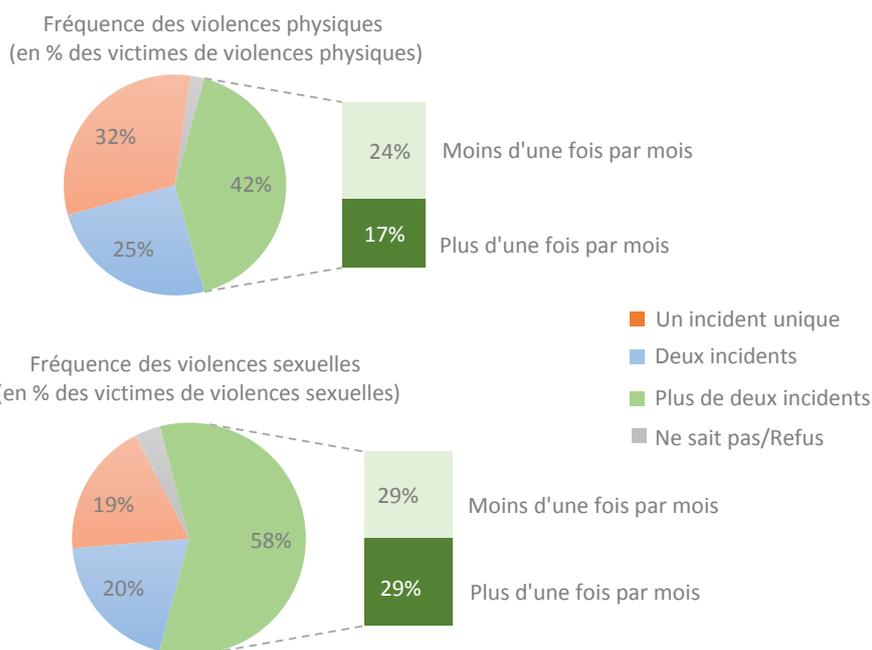
Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 83 % des victimes de violences au sein de leur ménage ont subi exclusivement des violences physiques. Par ailleurs, 29 % des victimes ont déclaré qu'un seul incident (physique ou bien sexuel) s'était produit au cours des 24 mois précédant l'enquête.

Au sein du ménage, les violences physiques sont les plus fréquemment déclarées. En moyenne entre 2012 et 2016, 83 % des victimes rapportent avoir subi exclusivement des violences physiques, 6 % exclusivement des violences sexuelles et 12 % des violences à la fois physiques et sexuelles. Près de trois victimes sur dix déclarent avoir subi un seul et unique incident (physique ou sexuel mais pas les deux) au cours des 24 mois précédant l'enquête ; pour les autres (70 %), l'incident décrit n'est pas un acte isolé.

Fréquence des violences subies au sein du ménage au cours des 24 derniers mois



Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

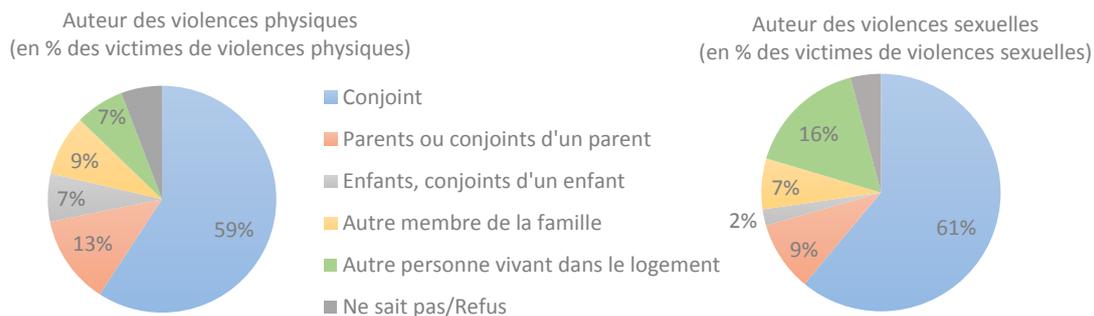
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 17 % des victimes ayant subi des violences physiques au sein du ménage déclarent avoir subi des actes de violences physiques plus d'une fois par mois au cours des 24 derniers mois.

L'enquête CVS permet de décrire finement la fréquence des violences subies au sein du ménage. Le plus souvent, ces violences ne sont pas isolées. En moyenne entre 2012 et 2016, seuls 32 % des victimes de violences physiques et 19 % des victimes de violences sexuelles déclarent avoir subi un incident unique dans les 24 mois précédant l'enquête². En moyenne entre 2012 et 2016, les violences physiques habituelles (plus d'une fois par mois au cours des 24 derniers mois) concernent 17 % des victimes de violences physiques. Les violences sexuelles habituelles concernent 29 % des victimes de violences sexuelles.

² Dans le rapport d'enquête 2016, la répartition des victimes de violences sexuelles au sein du ménage en fonction de la fréquence des violences sexuelles comportait une erreur dans la répartition entre un incident et deux incidents car elle prenait en compte dans ces deux cas de figure à la fréquence des violences sexuelles ET des violences physiques.

Auteur des violences au sein du ménage



Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

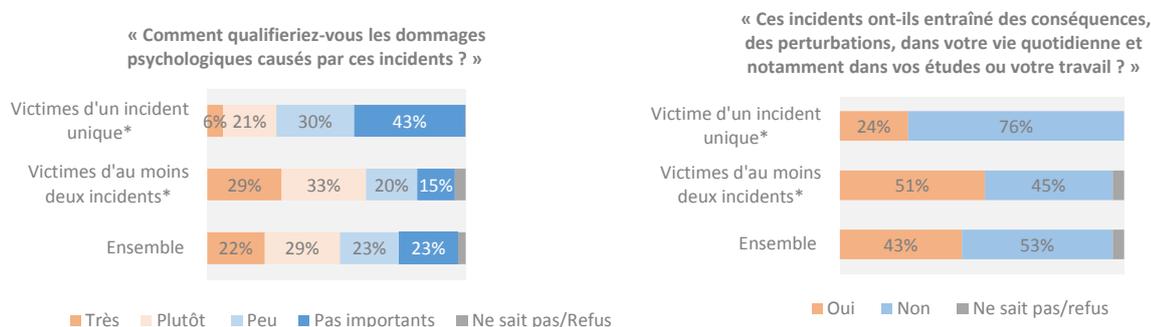
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, le conjoint est l'auteur des violences physiques dans 59 % des cas.

Qu'il s'agisse de violences physiques ou de violences sexuelles, le conjoint est majoritairement l'auteur³ des violences subies au sein du ménage : il est désigné par la victime dans 59 % des cas de violences physiques et 61 % des cas de violences sexuelles, en moyenne entre 2012 et 2016. À l'origine des violences physiques, on retrouve ensuite un parent ou le conjoint d'un parent (13 %), un enfant ou son conjoint (7 %), un autre membre de la famille (9 %) et enfin une autre personne vivant dans le logement (7 %). Cette répartition n'est pas très différente pour les violences sexuelles⁴.

Dans les cas de violences physiques, 34 % des victimes déclarent que l'auteur était sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool au cours de l'incident ou d'au moins un des incidents s'ils sont répétés. Ce chiffre s'élève à 59 % des victimes dans le cas des violences sexuelles.

Répercussions psychologiques des violences dans le ménage



Champ : individus de 18 à 75 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

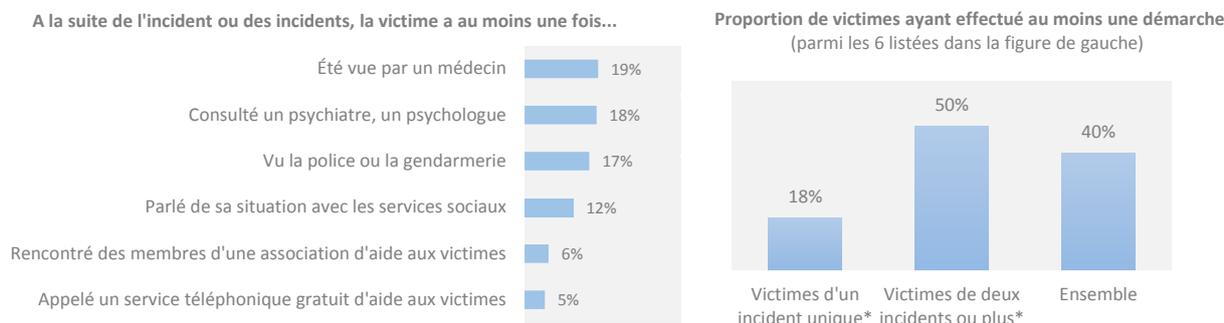
Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 53 % des victimes de violences au sein du ménage déclarent que les incidents subis n'ont pas entraîné de conséquences ou de perturbations dans leur vie quotidienne, notamment dans leurs études ou leur travail.

Interrogées sur les répercussions psychologiques des violences qu'elles ont subies au sein de leur ménage, près de la moitié des victimes répondent que les dommages psychologiques causés par ces violences ne sont pas (23 %) ou peu (23 %) importants. Cette proportion atteint 73 % parmi les victimes qui ont subi un acte isolé (physique ou sexuel) au cours des 24 mois précédant l'enquête contre 35 % pour les victimes ayant subi au moins 2 incidents. La majorité des victimes (53 % en moyenne entre 2012 et 2016) déclarent que les incidents n'ont pas entraîné de conséquences ni de perturbations dans leur vie quotidienne, notamment dans leur travail ou leurs études. Quand plusieurs incidents se sont produits, les victimes déclarent une fois sur deux des perturbations de leur vie quotidienne, contre une fois sur quatre en cas d'incident unique.

³Le seul auteur ou l'auteur principal, c'est-à-dire celui ayant « commis le plus d'incidents » si la victime déclare être violentée par plusieurs personnes. Qu'il s'agisse de violences sexuelles ou de violences physiques, environ 5 % des victimes concernées déclarent qu'il n'y a pas d'auteur principal (elles répondent « non » à la question « La plupart de ces incidents ont-ils été causés par une seule et même personne ? »).

⁴Rappelons que ces résultats sont à prendre avec prudence car il manque en effet l'information des victimes potentielles parmi les enquêtés qui refusent de répondre aux questions sur les violences subies au sein du ménage et qui pourraient modifier cette répartition.

Démarches entreprises par les victimes de violences au sein du ménage



* Au cours des 24 mois précédant l'enquête.

Champ : individus de 18 à 75 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

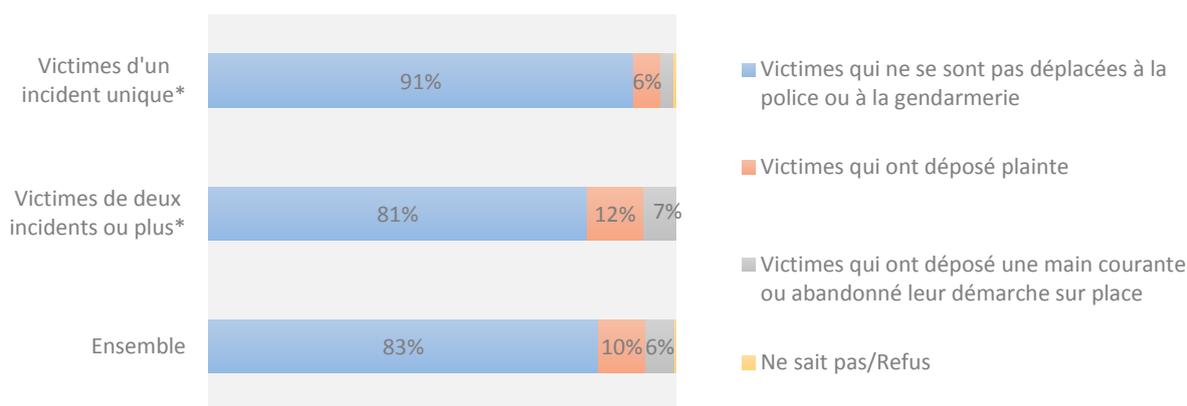
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, seulement 5 % des victimes de violences au sein de leur ménage ont appelé un numéro vert ou un service téléphonique gratuit d'aide aux victimes. Parmi les victimes ayant subi un seul incident au cours des 24 mois précédant l'enquête, 18 % déclarent avoir effectué au moins une des 6 démarches listées dans la figure de gauche.

En moyenne entre 2012 et 2016, 1 victime de violences au sein du ménage sur 5 a été vue par un médecin à la suite de l'incident - ou d'au moins un des incidents s'ils sont répétés - et une sur dix a reçu un certificat d'interruption totale de travail (ITT). Environ 18 % des victimes ont consulté au moins une fois un psychiatre ou un psychologue, 17 % se sont rendues au commissariat ou à la gendarmerie, 12 % ont parlé de leur situation avec les services sociaux, 6 % ont rencontré les membres d'une association d'aide aux victimes et enfin 5 % ont appelé un service téléphonique gratuit (« numéro vert ») d'aide aux victimes. En moyenne entre 2012 et 2016, 40 % des victimes de violences au sein du ménage ont effectué au moins une des 6 démarches qui viennent d'être citées. C'est le cas de la moitié des victimes quand les violences sont répétées et d'une sur cinq quand un seul incident s'est produit.

Au-delà des démarches « formelles », la majorité des victimes ont déjà parlé à des amis ou des proches des violences qu'elles subissent au sein de leur ménage (59 % des victimes en moyenne entre 2012 et 2016). Néanmoins, près d'une victime sur quatre déclare qu'elle n'en avait jamais parlé avant l'enquête.

Déclaration à la police ou à la gendarmerie



Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

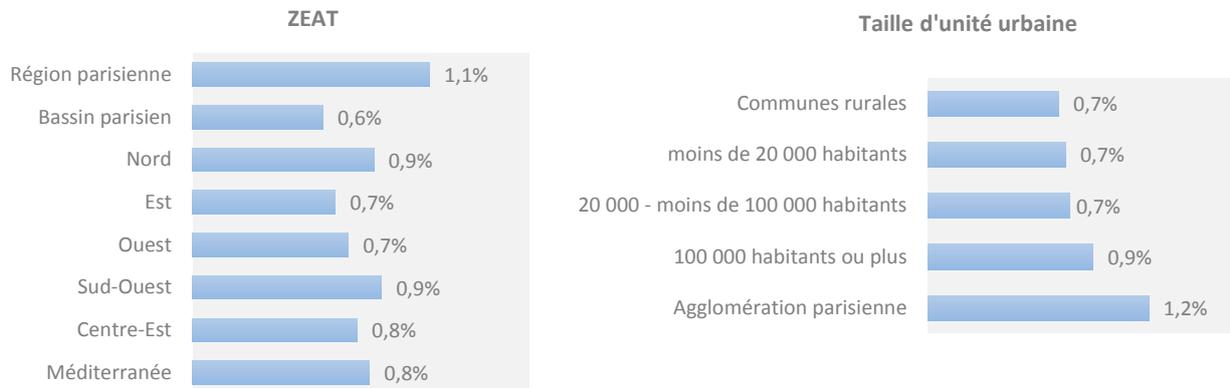
Lecture : en moyenne entre 2012 et 2016, 10 % des victimes de violences au sein du ménage ont déposé plainte.

La grande majorité des victimes de violences au sein du ménage ne font pas de signalement auprès de la police ou de la gendarmerie. En moyenne entre 2012 et 2016, seules 10 % des victimes de violences au sein de leur ménage déclarent avoir déposé plainte. Cette proportion est de 6 % pour les victimes ayant subi un incident unique et de 12 % pour les victimes ayant subi deux incidents ou plus.

Profil des victimes

En moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 0,8 % des personnes âgées de 18 à 75 ans ont déclaré avoir été victimes de violences (physiques et/ou sexuelles) au sein de leur ménage. Ce taux de victimation moyen présente quelques disparités que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de victimes de violences au sein du ménage selon les caractéristiques du lieu de résidence



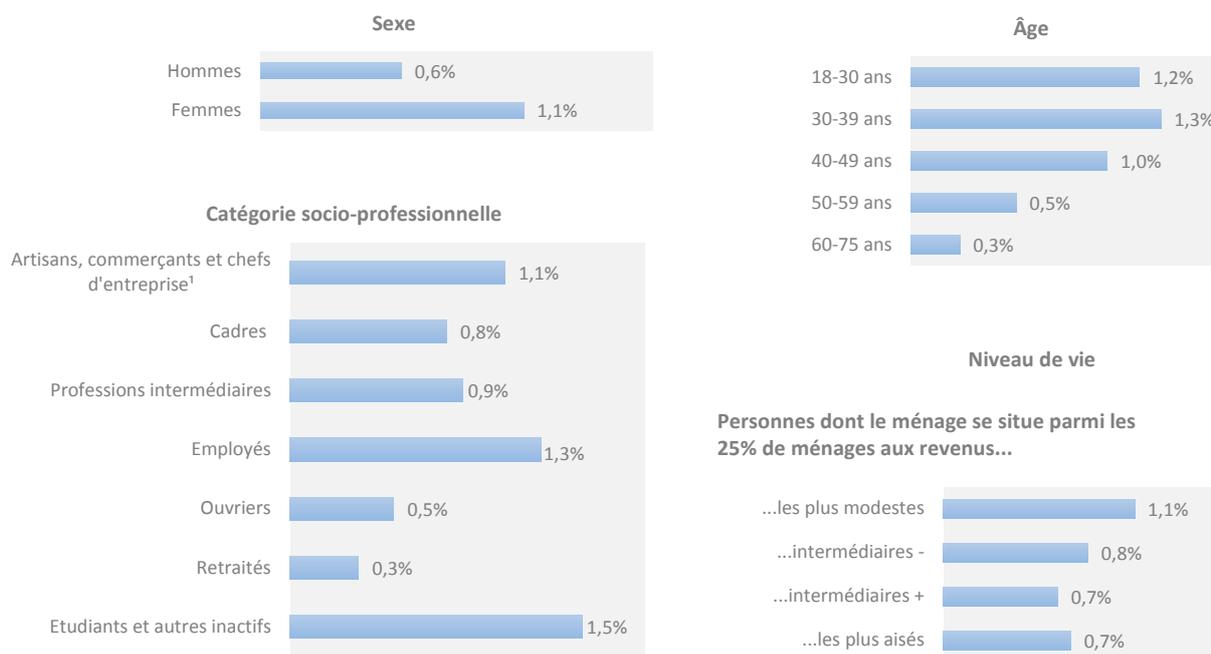
Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 1,1 % des personnes âgées de 18 à 75 ans résidant en région parisienne déclarent avoir été victimes de violences au sein du ménage.

D'avantage de personnes âgées de 18 à 75 ans se déclarent victimes de violences au sein du ménage en région parisienne (1,1 % en moyenne entre 2012 et 2016). A contrario, cette proportion est inférieure à la moyenne dans le Bassin parisien (0,6 %). De même, selon le critère de la taille de l'agglomération, Paris présente un taux de victimation plus élevé que les petites et moyennes agglomérations et les communes rurales.

Proportion de victimes de violences au sein du ménage selon les caractéristiques personnelles



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2013 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2012 et 2016, 1,1 % des personnes âgées de 18 à 75 ans dont le ménage se classe parmi les plus modestes ont déclaré avoir été victimes de violences au sein de leur ménage.

La prise en compte des caractéristiques personnelles des victimes fait apparaître certaines différences marquées. D'abord les femmes sont beaucoup plus concernées que les hommes : en moyenne chaque année entre 2012 et 2016, 1,1 % des femmes âgées de 18 à 75 ans ont déclaré avoir subi des violences au sein du ménage contre 0,6 % des hommes du même âge. Les jeunes de moins de 30 ans et les trentenaires affichent également des taux de victimation plus élevés que la moyenne (respectivement 1,2 % et 1,3 %) contrairement aux personnes âgées de 50 ans ou plus (0,5 % pour les 50-59 ans et 0,3 % pour les 60-75 ans). S'agissant des catégories socio-professionnelles, la proportion de victimes de violences au sein du ménage est supérieure à la moyenne parmi les étudiants et inactifs non retraités (ce qui inclut notamment les femmes au foyer, 1,5 %), les employés (1,3 %) et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (1,1 %). Enfin, c'est au sein des ménages les plus modestes que le taux de victimation des violences domestiques est le plus élevé (1,1 % contre 0,7 % à 0,8 % pour les autres catégories de ménage).

Il est difficile de déduire de façon certaine des constats qui précèdent que le phénomène des violences au sein du ménage est plus prégnant sur tel ou tel type de territoire ou parmi tel type de population car l'information dont on dispose provient des déclarations des victimes à propos des violences qu'elles ont subies. Or des études ont montré qu'en milieu urbain les femmes brisent plus souvent la loi du silence qu'en milieu rural. De même, les femmes des générations plus anciennes subissaient plus souvent silencieusement les violences au sein du ménage. Cet effet génération peut en partie expliquer les différences observées entre les différentes catégories d'âge.

Sentiment d'insécurité au domicile, dans le quartier ou le village

Repères

En plus du recueil des différentes victimations subies par les ménages et les personnes, l'enquête CVS consacre chaque année depuis son origine en 2007, une série de questions relatives à l'insécurité ressentie par les enquêtés à leur domicile, dans leur quartier ou leur village.

Aux trois questions suivantes « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité à votre domicile ? », « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou dans votre village ? » et « Dans la vie courante, vous arrive-t-il de renoncer à sortir seul(e) de chez vous pour des raisons de sécurité (y compris pour ne pas être importuné(e) ou à certaines heures) ? », 4 modalités de réponse sont proposées : « oui souvent », « oui parfois », « oui rarement » ou « non jamais ». Le premier constat est que la répartition des réponses à ces 3 questions selon ces 4 modalités est remarquablement stable depuis 2007. La réponse la plus fréquente est « non jamais » : elle regroupe chaque année environ 80 % des personnes de 14 ans ou plus concernant le sentiment d'insécurité dans le quartier et le renoncement à sortir de chez soi pour des raisons de sécurité et 85 % pour le sentiment d'insécurité au domicile. Dans la suite de ce chapitre, les personnes considérées en insécurité sont celles ayant répondu « oui souvent » ou « oui parfois ». Ce choix a un impact sur les niveaux d'insécurité affichés car chaque année de 5 % à 10 % des personnes, selon la question considérée, répondent « oui rarement ». Néanmoins comme les autres modalités, cette proportion est stable et aucun phénomène émergent n'est donc masqué par cette convention.

Indicateurs d'insécurité ressentie au domicile, dans le quartier ou le village

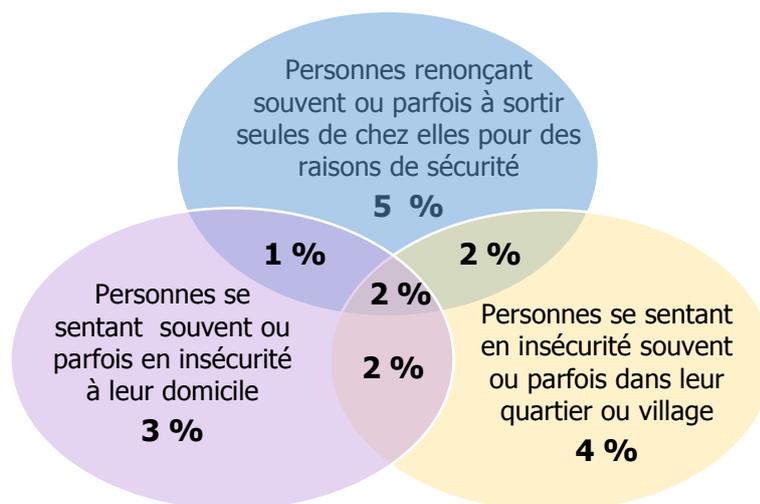
	2007	2009	2011	2013	2015	2017
Proportion (%) de personnes ayant déclaré « souvent » ou « parfois » ...						
... se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village	11	10	11	12	11	11
... se sentir en insécurité à leur domicile	8	7	8	9	8	8
... renoncer à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité	12	11	12	11	11	10
Proportion (%) de personnes dans au moins une des 3 situations précédentes = Indicateur d'insécurité ressentie au domicile, dans le quartier ou le village	21	20	21	21	20	19

Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2017, 11 % des personnes de 14 ans ou plus déclarent qu'elles se sentent en insécurité dans leur quartier, 8 % déclarent qu'elles se sentent en insécurité à leur domicile et 10 % qu'elles renoncent à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité. Dans l'ensemble, 19 % des personnes de 14 ans ou plus ressentent l'une de ces trois formes d'insécurité.

Indicateurs d'insécurité ressentie au domicile, dans le quartier ou le village



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2017, 2 % des personnes âgées de 14 ans ou plus se sentent à la fois en insécurité dans leur quartier, à leur domicile et renoncent à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité.

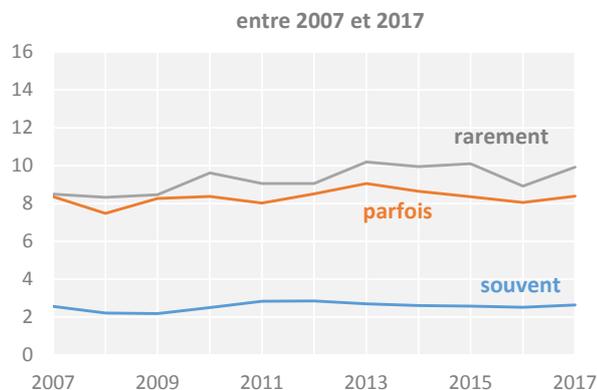
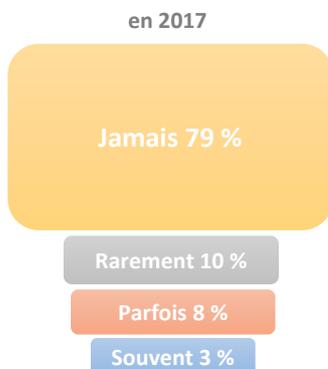
En 2017, à l'image du reste de la période à peu près, 11 % des personnes de 14 ans ou plus ont déclaré se sentir en insécurité « souvent » ou « parfois » dans leur quartier ou leur village, 8 % à leur domicile et 10 % ont déclaré renoncer « souvent » ou « parfois » à sortir de chez elles pour des raisons de sécurité. Les réponses à ces questions sont très liées les unes aux autres : une personne qui répond se sentir en insécurité dans son quartier répond plus souvent que la moyenne renoncer à sortir de chez elle seule pour des raisons de sécurité. La proportion de personnes ayant déclaré être dans au moins l'une de ces trois situations d'insécurité constitue l'indicateur synthétique d'insécurité « locale » ressentie (ou par facilité insécurité ressentie) mesuré et présenté dans ce chapitre .

Sur la période 2007-2017, l'insécurité locale ressentie est très stable et oscille entre 19 % et 21 %.

Évolution du sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village, du sentiment d'insécurité au domicile et du renoncement à sortir de chez soi pour des raisons de sécurité

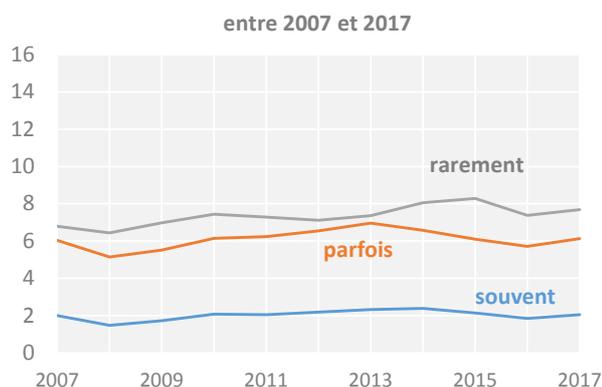
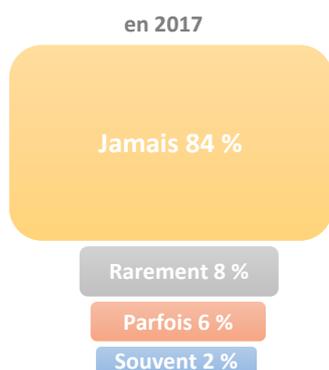
Sentiment d'insécurité dans le quartier

« Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou dans votre village ? »
en % de la population des 14 ans ou plus



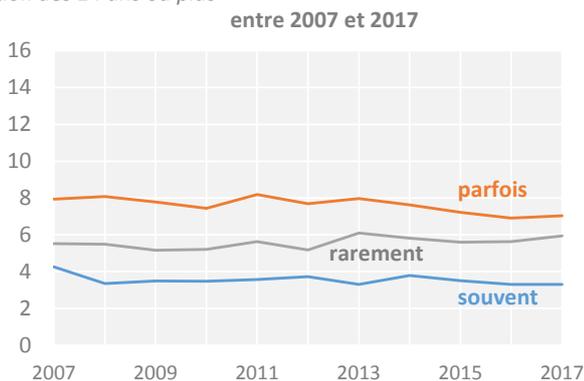
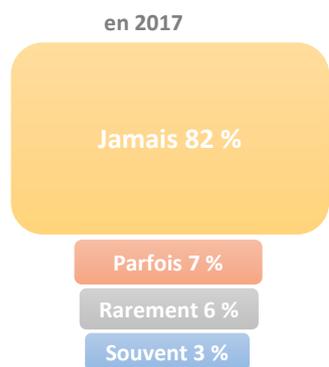
Sentiment d'insécurité au domicile

« Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ? »
en % de la population des 14 ans ou plus



Renoncement à sortir de chez soi pour des raisons de sécurité

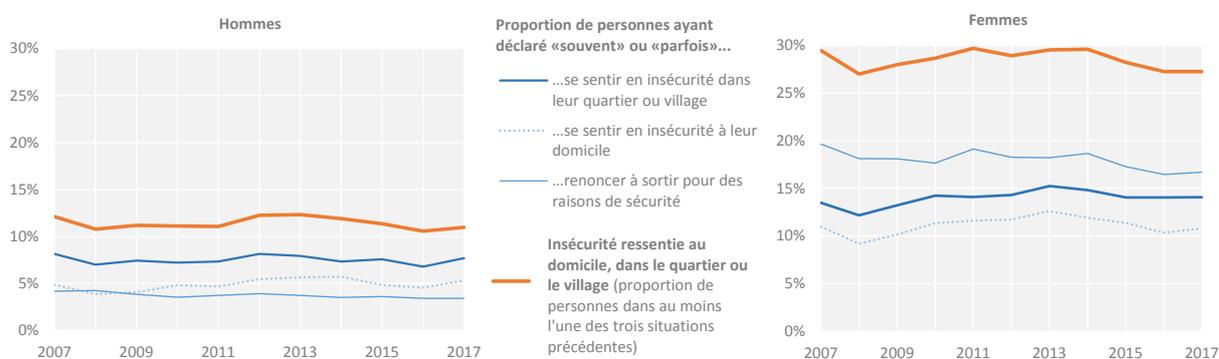
« Dans la vie courante, vous arrive-t-il de renoncer à sortir seul(e) de chez vous pour des raisons de sécurité ? »
en % de la population des 14 ans ou plus



+ Ne sort jamais mais pas pour des raisons de sécurité 2 %

Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.
Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Insécurité ressentie au domicile, dans le quartier ou le village selon le sexe



Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

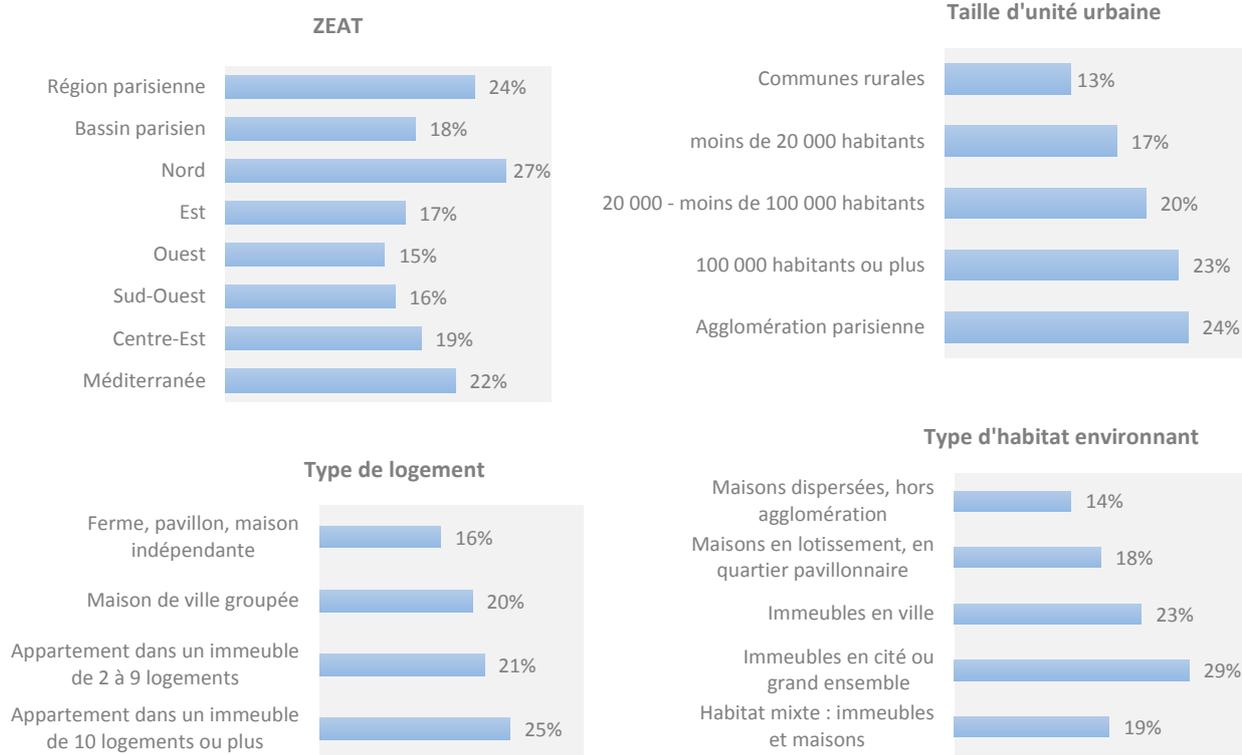
Lecture : en 2017, 27 % des femmes de 14 ans ou plus se sentent en insécurité (courbe rouge), soit dans leur quartier, à leur domicile ou parce qu'elles renoncent à sortir de chez elles pour des raisons de sécurité, contre et 11 % des hommes du même âge (courbe rouge).

Les écarts entre hommes et femmes en matière d'insécurité ressentie sont élevés et constants sur toute la période. Entre 2007 et 2017, de 27 % à 30 % des femmes de 14 ans ou plus se déclarent en insécurité soit à leur domicile, dans leur quartier ou leur village, soit parce qu'elles renoncent à sortir de chez elles seules pour des raisons de sécurité, contre 11 % à 12 % des hommes du même âge. Une importante part de l'écart est portée par le renoncement à sortir seul de chez soi pour des raisons de sécurité qui est près de 5 fois plus fréquent chez les femmes que chez les hommes (environ 19 % contre 4 %).

Profil des personnes se sentant en insécurité à leur domicile, dans leur quartier ou leur village

Si l'insécurité ressentie est stable dans le temps, elle atteint des niveaux très variables sur le territoire métropolitain. En 2017, trois ensembles se distinguent, la zone Nord, la région parisienne et la zone Méditerranée. Dans ces territoires l'insécurité ressentie par la population des 14 ans ou plus est supérieure à la moyenne métropolitaine (27 %, 24 % et 22 % respectivement). Ce classement n'est pas sans lien avec la prégnance du sentiment d'insécurité en milieu fortement urbain. De fait, l'insécurité ressentie augmente nettement avec la taille de l'agglomération dans laquelle elle est mesurée. Ainsi, en 2017, dans les communes rurales, 13 % des personnes de 14 ans ou plus ont déclaré se sentir en insécurité, soit au domicile ou dans le village ou parce qu'elles renoncent à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité contre 23 % des habitants des grandes agglomérations et 24 % des habitants de l'agglomération parisienne. Les personnes résidant en maison ou dans des immeubles de moins de 10 logements présentent un niveau d'insécurité ressentie dans la moyenne. C'est parmi les personnes résidant en cité ou dans des grands ensembles urbains que l'insécurité ressentie est la plus élevée (29 % en 2017).

Insécurité ressentie au domicile, dans le quartier ou le village selon les caractéristiques du lieu de résidence



Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

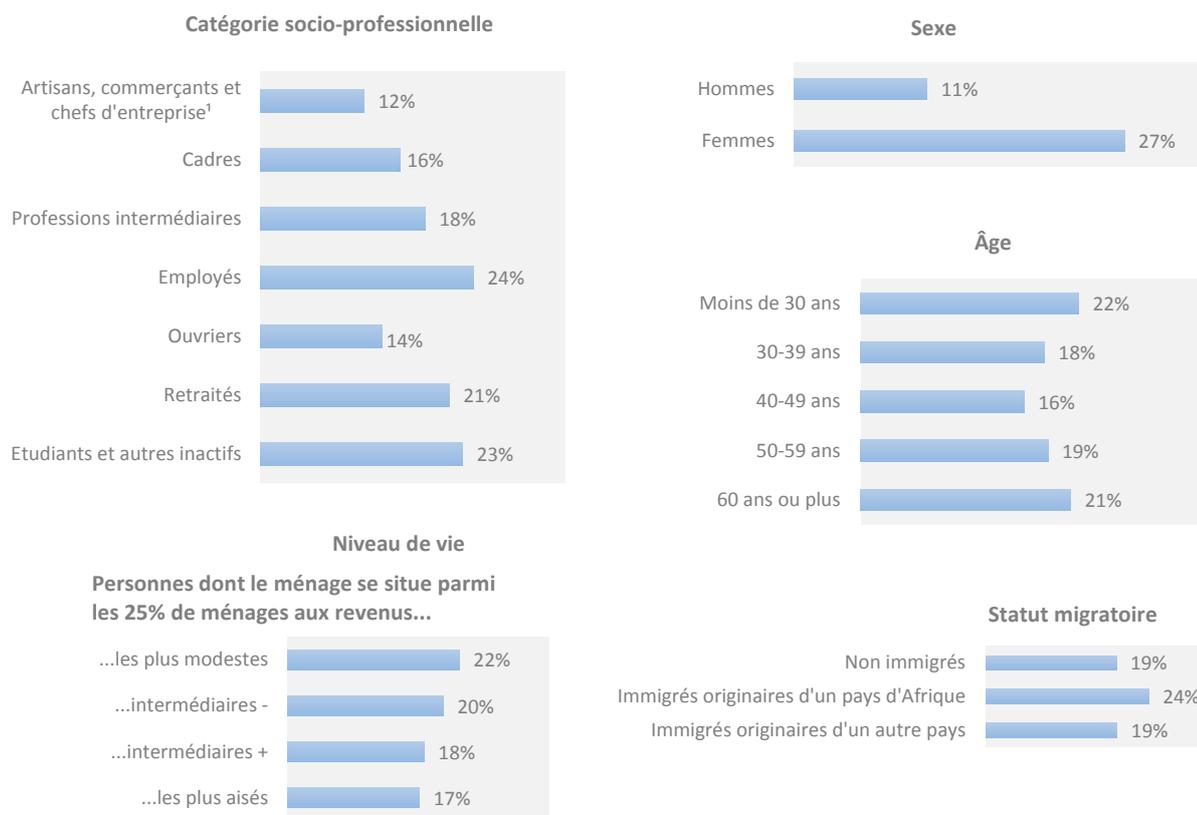
Lecture : en 2017, 24 % des personnes de 14 ans ou plus résidant en région parisienne se sentent en insécurité soit dans leur quartier, à leur domicile ou parce qu'elles renoncent à sortir de chez elles pour des raisons de sécurité.

L'insécurité ressentie décroît avec le niveau de vie des ménages, qui est lui-même corrélé au type d'habitat : en 2017, 22 % des personnes appartenant aux ménages les plus modestes se sentent en insécurité contre 17 % des personnes appartenant aux ménages les plus aisés.

Le statut migratoire influe également sur l'insécurité ressentie : les personnes immigrées originaires d'un pays d'Afrique se sentent davantage en insécurité (24 % en 2017) que les personnes originaires d'un autres pays (19 %) ou non immigrées (19 %).

Concernant l'âge, l'insécurité ressentie est plus élevée aux deux extrémités de la vie : 22 % des jeunes de 14 à 29 ans et 21 % des seniors se sentent en insécurité contre 16 % des 40-49 ans. Chez les jeunes, c'est le sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village qui domine. Chez les seniors, c'est le sentiment d'insécurité au domicile qui est très élevé, qu'ils vivent en ville ou à la campagne.

Insécurité ressentie au domicile, dans le quartier ou le village selon les caractéristiques socio-démographiques



1. Y compris agriculteurs exploitants.

Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2017, 22 % des personnes âgées de 14 à 29 ans se sentent en insécurité soit dans leur quartier, à leur domicile ou parce qu'elles renoncent à sortir de chez elles pour des raisons de sécurité.

En matière d'insécurité ressentie, l'écart entre hommes et femmes est de 16 points en 2017 (11 % contre 27 %). Cet écart complique la lecture du lien entre insécurité ressentie et catégorie socioprofessionnelle car la répartition hommes-femmes est très variable d'une catégorie à une autre : ainsi les artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres et ouvriers sont majoritairement composés d'hommes (de 60 % parmi les cadres à 78 % parmi les ouvriers). A contrario, trois quarts des employés et 60 % des étudiants et autres inactifs hors retraités (ce qui inclut les personnes au foyer) sont des femmes. En considérant séparément les hommes et les femmes, il apparaît alors que l'insécurité ressentie décroît avec le niveau de qualification de l'échelle sociale : elle est plus élevée pour les ouvriers et les employés que pour les professions intermédiaires, les artisans et les cadres. Cette hiérarchie est particulièrement marquée pour les femmes. Les caractéristiques socio-démographiques les plus fortement associées à un niveau élevé d'insécurité ressentie correspondent ainsi sans surprise à des caractéristiques plus fréquemment rencontrées dans les grands ensembles urbains, en particulier en cité, que dans les communes rurales : ménages modestes, population immigrée, jeunes inactifs ou peu qualifiés.

Glossaire

Cambriolage

Un cambriolage est un vol dans un local faisant suite à une entrée avec effraction. S'il y a effraction ou tentative d'effraction sans vol, l'infraction sera également considérée juridiquement comme un cambriolage.

Conjoint

Le terme conjoint est à prendre de manière élargie, il désigne l'ensemble de partenaires intimes : époux/se, concubin-e, pacsé-e, petit-e-ami-e)...

Infraction pénale

On appelle infraction pénale le fait pour une personne de contrevenir de façon intentionnelle à une loi ou à un règlement. Une infraction pénale doit réunir un élément matériel, moral (intention) et légal. La loi détermine les crimes et les délits et fixe les peines applicables à leurs auteurs. Le règlement détermine les contraventions et fixe, dans les limites et selon les distinctions établies par la loi, les peines applicables aux contrevenants.

Ménage

Est considéré comme un ménage l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement et qui ont un budget en commun.

La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre.

Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire :

- 1) qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage ;
- 2) et/ou qui bénéficient simplement de ces dépenses.

L'enquête porte sur les ménages dits «ordinaires», c'est-à-dire hors ménages vivant en collectivité (foyers, prisons, hôpitaux...) et vivant dans des habitations mobiles (mariniers, sans-abri...)

La personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, ou de la personne la plus âgée, en donnant priorité à l'actif le plus âgé.

Niveau de vie ou revenu par unité de consommation

Il correspond au revenu disponible du ménage (c'est-à-dire tous ses revenus, y compris les prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le revenu par unité de consommation (aussi appelé «niveau de vie») est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Main courante (registre de main courante)

Registre de la police nationale dans lequel les services notent l'ensemble de leurs activités, notamment leurs interventions sur des incidents et les déclarations d'incident qui leur sont faites par des usagers. Y figurent les événements d'une certaine gravité qui ne sont pas à eux seuls constitutifs de la commission d'une infraction. Ainsi, par exemple, un tel dépôt peut être opportun en cas de départ du conjoint du domicile, de non-présentation d'enfant, de bruits de voisinage. Cette formalité permet de garder une trace officielle de certains faits ou déclarations (voir dépôt sur main courante).

Plainte

La plainte est l'acte par lequel une personne qui s'estime victime d'une infraction en informe le procureur de la République, directement ou par un service de police ou de gendarmerie. Elle permet à la victime de demander à l'autorité judiciaire la condamnation pénale de l'auteur (peine d'emprisonnement, d'amende, etc.). La plainte peut être déposée contre une personne identifiée ou contre X, si l'identité de l'auteur des faits est inconnue.

On appelle « taux de plainte » la proportion parmi les victimes d'une infraction, de celles qui déposent une plainte. Il est connu grâce aux enquêtes de victimation.

Vandalisme

Le vandalisme est un délit consistant à détruire, dégrader, détériorer volontairement le bien d'autrui pour son seul plaisir ou dans un but de nuisance (tags, graffitis, destruction d'abribus, bris de fenêtres ou de vitrines de magasins, etc.).

Violences physiques

Gifles, coups et toutes autres violences physiques (morsure, brûlure, bousculade brutale, projection au sol, tirage de cheveux, strangulation...).

Violences sexuelles

Attouchements sexuels, viols et rapports sexuels non désirés (commis avec violence, menace, contrainte ou surprise) et tentatives.

Zone d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT)

Découpage du territoire métropolitain en huit grandes zones d'études, qui regroupent les anciennes régions comme suit :

REGION PARISIENNE - Ile de France

BASSIN PARISIEN - Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Basse et Haute Normandie, Picardie

NORD – Nord-Pas-de-Calais

EST - Alsace, Franche-Comté, Lorraine

OUEST - Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes

SUD-OUEST - Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées

CENTRE-EST - Auvergne, Rhône-Alpes

MEDITERRANEE - Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse

Note Méthodologique

L'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) en bref

Réalisée par l'Insee depuis 2007, l'enquête CVS est une enquête de victimation qui vise à recenser et décrire les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les deux années précédant l'enquête. Elle porte sur les cambriolages, les vols ou dégradations de véhicules ou du logement, que ces délits aient fait ou non l'objet d'une plainte. Elle porte également sur les vols personnels, les violences physiques, les menaces ou les injures ainsi que l'opinion des personnes concernant leur cadre de vie et la sécurité. L'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) ainsi que, plus récemment, le Service Statistique Ministériel (SSMSI) sont associés à la maîtrise d'ouvrage.

L'enquête est menée au premier trimestre de chaque année auprès d'environ 25 500 ménages résidant en France métropolitaine. L'enquête a également été réalisée à la Réunion en 2011 et en Guadeloupe, Guyane et Martinique en 2015, en partenariat avec la Délégation Générale à l'Outre-Mer, mais les résultats concernant ces territoires ne sont pas repris dans ce travail. Chaque année, environ 16 000 ménages répondent effectivement à l'enquête. Au sein de chaque ménage, une personne de plus de 15 ans choisie aléatoirement répond aux questions portant sur les victimations individuelles (vols personnels, violences).

L'enquête porte également sur des sentiments ou des représentations dans le domaine de la sécurité, mais cette partie du questionnaire n'est pas exploitée dans le présent rapport.

Précautions de lecture des résultats du rapport

Précision des données annuelles

Ce rapport présente de façon systématique les réponses des ménages à toutes les questions qui leurs sont posées, dans chacun des domaines de victimation de l'enquête. Pour chaque domaine, l'évolution du nombre de victimes et souvent du nombre de faits est présentée, suivi par une description des faits, des recours mobilisés par les victimes, du profil des victimes et des caractéristiques du contexte des faits.

Il est important de noter que les résultats sont, comme tout résultat de sondage et par opposition à un relevé exhaustif dans la population, assortis d'une erreur de précision et que les chiffres et les évolutions doivent s'interpréter au regard des intervalles de confiance : par exemple en 2015, le nombre de victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage de la résidence principale, estimé à 489 000, a en réalité 95% de chances de se trouver dans l'intervalle [424 200 - 553 700]. La taille de l'intervalle de confiance dépend de la taille de l'échantillon enquêté et de la prévalence du phénomène dans la population. Dans les commentaires des figures, seuls les écarts et les évolutions significatives, tenant compte de ces intervalles de confiance, ont été retenus.

C'est aussi pour tenir compte de la fragilité de certains effectifs annuels que le choix a été fait, dans la présentation des données de structure sur les infractions et leurs victimes, d'additionner les données de plusieurs enquêtes et de présenter des données annuelles moyennes.

Champs de l'enquête

Certaines catégories de la population française ne sont pas prises en compte : les moins de 14 ans pour les victimations du ménage et les violences individuelles (non sexuelles) hors ménage, et les moins

de 18 ans et plus de 75 ans pour les violences sexuelles et les victimations intra-ménage ; les personnes vivant en Outre-mer, les personnes sans domicile fixe et les personnes vivant en collectivité.

Refonte de la pondération de l'enquête en 2016

Jusqu'à l'enquête 2015 méthode de pondération reposait sur une procédure simultanée de correction de la non-réponse et de calage sur marges en une étape.

Cette méthode conduisait à considérer comme non-répondants totaux à l'enquête les ménages répondants qui ne fournissaient pas de répondant au questionnaire sur les victimations individuelles, soit 500 ménages par an environ. Ceci constituait une perte d'information et de précision pour les estimations de niveau ménage. De plus, dans les marges de calage, la variable type de logement (individuel/collectif) était absente alors même qu'elle est corrélée aux variables d'intérêts.

Pour ces raisons en particulier, la direction de la méthodologie de l'Insee a travaillé à une refonte de la pondération dans l'enquête CVS et mis en place à partir de 2016 une approche en deux étapes : correction de la non-réponse (CNR) par repondération via les méthodes des groupes de réponse homogène puis en seconde étape calage sur marges. Par ailleurs, cette méthode améliore la correction de la non-réponse.

L'ensemble des années d'enquête est concerné par cette refonte de la pondération. Les nouvelles estimations, publiées ici sont en général très proches des anciennes, qui ont été diffusées antérieurement.

Estimations du nombre de faits : traitement des valeurs extrêmes sur les variables de recensement des victimations ménages

Les variables recensant les nombres de victimations subies par les ménages présentent quelques valeurs extrêmes qui ont un fort impact sur l'estimation finale du nombre total de faits subis par les ménages. Pour les traiter, nous avons appliqué une méthode basée sur les percentiles des distributions des victimations.

Chaque année d'enquête N, pour chaque variable de recensement de victimation R, on détermine le 99ème percentile de la distribution, noté $p_{99N,R}$ (valeur positive et nettoyée de la valeur 99). On compare ensuite cette valeur au $p_{99\{N,N-1,N-2,N-3,N-4\},R}$ qui correspond au 99e percentile de la distribution de la variable R déterminé sur l'ensemble de l'échantillon de ménages obtenu en empilant les 5 années N, N-1, N-2, N-3 et N-4. Si le $p_{99N,R}$ est supérieur à ce « p99 de moyen-terme » alors on lui affecte la valeur du p99 de moyen terme. On obtient ainsi une nouvelle série de $p_{99}^* N,R$ ajustés qui va servir de valeurs de troncature pour les variables R une année d'enquête N donnée.

Cette méthode en 2 temps basée sur les percentiles permet d'utiliser le p99 des distributions plutôt qu'une valeur arbitraire de troncature qui n'est pas forcément adaptée aux différentes victimations. Elle reste en outre sensible à d'éventuelles hausses des phénomènes mesurés sans pour autant accorder trop d'importance à des valeurs élevées portées par un nombre très faible de ménages une année donnée.

Estimations du nombre de cambriolages « réussis »

Dans l'enquête CVS, jusqu'en 2016, est recensé le nombre de cambriolages ou de tentatives de cambriolages subies par un ménage¹ au cours de l'année N-1. Il n'y a pas de variable de recensement explicite du nombre des cambriolages réussis (effraction + vol) d'un côté et des tentatives (effraction non suivie de vol) de l'autre. Pourtant, cette distinction est importante.

Nous proposons de calculer les cambriolages « réussis », appelés tout simplement « cambriolages » dans la suite par opposition aux tentatives, par la méthode suivante :

- d'abord en prenant en compte l'information exacte disponible pour les derniers et avant-dernier incidents. En effet, on dispose pour ces deux rangs d'incidents de leur degré d'aboutissement, réussi ou tentative.

¹ Le même problème se pose pour les variables de recensement des victimations personnelles mais le problème des séries (/répétition des atteintes) rend la problématique plus compliquée. Pour cette année, s'agissant des victimations personnelles, on recense le nombre annuel de victimes seulement et pas le nombre d'atteintes.

- Pour les incidents de rang supérieur ou égal à 3 (avant l'avant-dernier), on estime le nombre de cambriolages via un « taux de succès » global des cambriolages sur l'avant-dernier incident, calculé sur les 5 dernières années pour éviter une trop forte variabilité.

À partir de l'enquête 2017, la question est explicitement posée du nombre total de recensements réussis.

Pour en savoir plus

- Les publications du SSMSI sont accessibles en ligne sur interieur.gouv.fr/Interstats
- Les publications de l'ONDRP sont accessibles en ligne sur inhesj.fr/ondrp/publications
- La victimation lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité », ONDRP, Rapport annuel 2017, décembre 2017.
- Les infractions contre les résidences, les voitures et les comptes bancaires des ménages représentent un préjudice d'au moins 3,5 milliards d'euros chaque année, SSMSI, Info-rapide n°8, novembre 2017.
- Éléments de mesure des violences au sein du couple en 2016, La Note de l'ONDRP n° 22, novembre 2017.
- Quelles sont les populations préoccupées par l'insécurité dans leur quartier ?, SSMSI, Info-rapide n°7, octobre 2017.
- Plus de 1000 victimes de crimes ou de délits « anti-LGBT » recensées dans les procédures des forces de sécurité en 2016, SSMSI, Interstats Info rapide n° 6, septembre 2017.
- Insécurité et victimations dans les transports en commun, Cespip, Études et données pénales n°119, juillet 2017.
- Faire un signalement auprès des forces de sécurité : une démarche que n'effectuent pas toutes les victimes, SSMSI, Interstats Analyse n° 17, juillet 2017.
- La satisfaction des victimes en matière d'accueil, de conseils et de prise de déclaration dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie, SSMSI, Interstats Analyse n° 16, juillet 2017.
- Faire un signalement auprès des forces de sécurité : une démarche que n'effectuent pas toutes les victimes, SSMSI, Interstats Analyse n° 17, juillet 2017.
- La satisfaction des victimes en matière d'accueil, de conseils et de prise de déclaration dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie, SSMSI, Interstats Analyse n° 16, juillet 2017.
- Poursuite de la baisse des vols personnels en 2015, ONDRP, Flash' Crim n° 11, juillet 2017.
- Les injures à caractère homophobe, ONDRP, Grand Angle n° 42, mai 2017.
- Injures, menaces ou violences physiques se produisent une fois sur quatre dans l'exercice du métier, La Note de l'ONDRP n° 14, mai 2017.
- Les femmes, premières victimes déclarées de violences physiques ou sexuelles, La Note de l'ONDRP n° 12, mars 2017
- Les injures à caractère raciste, antisémite ou xénophobe, ONDRP, Grand Angle n° 41, mars 2017.
- Racisme, xénophobie et discrimination en France : que nous enseignent les procédures enregistrées par les forces de sécurité ?, SSMSI, Interstats Analyse n° 15, mars 2017.
- Les interlocuteurs des victimes de viol, La Note de l'ONDRP n° 11, février 2017.
- Les enquêtes cadre de vie et sécurité de l'INSEE : Analyse de la période 2005 à 2012, Cespip, Études et données pénales n°117, février 2017.
- Opinions sur l'action de la justice pénale exprimées par les personnes de 14 ans et plus, La Note de l'ONDRP n° 10, janvier 2017.
- Présentation de l'enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles, Ined, Documents de travail n°229, janvier 2017.
- Insécurité et délinquance, premier bilan statistique, SSMSI, janvier 2017.
- Chiffres-Clés, SSMSI.

Interstats présente des données de référence, des analyses, des études et des séries de chiffres sur l'insécurité et la délinquance mises en ligne par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

Le SSMSI a été créé en 2014 au sein de l'administration du ministère de l'intérieur. Conformément au [décret n° 2014-1161 du 8 octobre 2014](#), il est placé sous l'autorité fonctionnelle conjointe des directeurs généraux de la police nationale (DGPN) et de la gendarmerie nationale (DGGN) et rattaché organiquement à la direction centrale de la police judiciaire de la DGPN.

Ses missions sont :

- l'assistance aux administrations de la police et de la gendarmerie dans l'accomplissement de leurs missions, par un éclairage statistique sur la délinquance, son contexte et l'impact des politiques publiques. Ceci se traduit par la production de notes d'analyses, d'indicateurs statistiques et de tableaux de bord à destination des cabinets, des directions centrales et des services locaux de ces deux administrations, ainsi que du cabinet du ministre ;
- la mise à disposition du grand public de données statistiques et d'analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance, dans le respect des règles techniques et déontologiques de fiabilité et de neutralité de la statistique publique. Suite à son [audition par l'Autorité de la statistique publique en juin 2014](#), le service a été officiellement reconnu comme membre du système statistique national, au sens de la loi de 1951, par un [arrêté du 9 décembre 2014](#), au côté de l'Insee et des 16 autres services statistiques ministériels. L'espace internet Interstats est le vecteur principal de diffusion de ces informations. Le chef du service est le seul responsable, technique et éditorial, des informations et des données qui y sont publiées, ainsi que de leurs dates de publication, conformément aux prescriptions du [code des bonnes pratiques de la statistique européenne](#).

Dirigé par un inspecteur général de l'Insee, le service est composé de 18 agents (8 statisticiens des corps de l'Insee, 2 policiers, 2 gendarmes et 6 membres des corps administratifs et techniques du ministère de l'intérieur).



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directeur de la publication : François Clanché

Rédacteur en chef : Laure Turner

Auteur : Hélène Guedj

Conception graphique : Alassane Sy

Visitez notre site internet

www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous sur Twitter [@Interieur_stats](https://twitter.com/Interieur_stats)